



CONTRAT DE VILLE

de l'Agglomération havraise 2015-2020

































































LE CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE 2015-2020

Un nouvel outil au service de l'égalité entre les hommes et entre les territoires

Le mot de la Vice-Présidente de la CODAH, Présidente du GIP-CoVAH

La réduction des inégalités sociales et territoriales et l'action en faveur des quartiers en difficulté sont des objectifs partagés tant par les élus locaux que les représentants de l'Etat.

Les actions mises en place depuis plusieurs décennies ont permis d'obtenir des résultats et d'agir au quotidien pour pallier les inégalités.

Par la loi du 21 février 2014, le législateur a souhaité renouveler les moyens, les méthodes et la gouvernance de la politique de la ville.

Dès 2013, la communauté d'agglomération havraise a pris l'initiative en accord avec les communes concernées par la politique de la ville, de commander auprès de l'INSEE un état des lieux précis de la situation socio-économique et urbaine des quartiers prioritaires.

Cet état des lieux a permis ainsi de lancer le diagnostic partagé, indispensable à la définition des objectifs et des enjeux.

La loi réduit le nombre de quartiers prioritaires, afin de concentrer les moyens sur les territoires les plus en difficulté.

Elle fait évoluer la gouvernance de la politique de la ville, en garantissant l'implication et le rôle des maires tout en permettant une bonne coordination au niveau communautaire.

La proximité avec les habitants est maintenue et leur consultation au sein des différentes instances de pilotage, rendue centrale et obligatoire pourra s'appuyer sur l'expérience locale des communes.

Elle affirme enfin le caractère partenarial de la démarche, avec une mise en commun des ressources et des volontés de tous les acteurs. Le présent contrat unique pour l'ensemble des quatre communes concernées du territoire CODAH est passé entre l'Etat et ses établissements publics, la CODAH, les quatre villes, le département, la région, la CDC, la CAF...

L'enjeu du présent contrat n'est rien moins que de faire vivre les valeurs de la république dans nos quartiers :

Valeurs de réussite par le mérite, d'égalité des accès et des chances, de vivre ensemble, de laïcité. Il s'agit, dans une France qui doute, de redonner corps à la promesse républicaine dans les quartiers.

Ce doit être l'esprit même du contrat de ville que de faire appel à toutes les forces disponibles pour empêcher que les écarts de vie, les inégalités de situation, les stigmatisations dont font l'objet certains habitants de nos quartiers, ne finissent par les placer malgré eux hors de la société, dans une république à deux vitesses.

.../...

Il y a urgence à revitaliser un modèle républicain que l'on croyait gravé dans le marbre, à l'abri de toute contestation, et à réaffirmer que c'est par la république que l'on réduira ces écarts et ces fractures.

Les signataires du présent contrat devront ajouter leurs forces les unes aux autres autour de cet impératif.

Le niveau d'engagement des moyens de droit commun en sera sans aucun doute une des clefs de la réussite.

Au-delà des signataires du présent contrat, ce sont également les associations, les travailleurs sociaux, les éducateurs de rue qui doivent faire force commune autour du modèle républicain.

Afin d'assurer la lutte contre les inégalités dans les zones prioritaires par le développement urbain, économique, par la sécurité de tous, ce contrat de ville comprend par ailleurs des engagements forts de tous les acteurs de la politique de la ville.

Pour réussir à l'école, pour l'insertion professionnelle et la création d'entreprise, pour reconquérir la mixité sociale, pour assurer la réussite, prévenir la délinquance, garantir un meilleur accès à la santé, aux droits, aux transports..., les élus, l'Etat et tous les cosignataires et partenaires ancrent leur volonté de renouveler leurs efforts et leurs engagements dans un pacte au bénéfice des habitants des quartiers et affirment leur détermination à faire de cette nouvelle politique de la ville un réel progrès.

Agnès FIRMIN-LEBODO 1^{ère} Vice-Présidente de la CODAH Présidente du GIP/CoVAH

SOMMAIRE

ı	- PRESENTATION GENERALE	5
1) Evolutions urbaines, économiques, sociales	6
2) Les périmètres d'intervention	12
3) Articulation avec le projet de territoire (plans, schémas)	14
4) Etat des lieux de la politique de la ville	20
II	I- CADRE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL	25
	A- PILIER DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI	25
	A.1. Diagnostic participatif : les principales problématiques rencontrées par les habitants des quartiers en géographie prioritaire	25
	A.2. Les orientations stratégiques	27
	A.3. Les objectifs opérationnels	31
	B -PILIER COHESION SOCIALE	44
	B.1. Diagnostic participatif : les principales problématiques rencontrées par les habitants des quartiers en géographie prioritaire	44
	B.2. Les orientations stratégiques	48
	B.3 Objectifs opérationnels	55
	C - PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	63
	C.1. Diagnostic participatif : les principales problématiques rencontrées par les habitants des quartiers en géographie prioritaire	63
	C.2. Orientations stratégiques	64
	C.3. Les objectifs opérationnels	69
II	II – MODALITES DE MISE EN OEUVRE	75
	1. Gouvernance institutionnelle	75
	2. Démocratie participative, conseil citoyen	78
	3. Fonctionnement de la mous	80
	4. Evaluation, observation, formation	84
I۱	V – ENGAGEMENT DES PARTENAIRES	89
	A-ENGAGEMENTS GENERAUX DES SIGNATAIRES	90
	B-ENGAGEMENTS GENERAUX « INTER-PILIERS »	91
	C-ENGAGEMENTS SPECIFIQUES PAR PILIER	95
	C.1 Pilier Emploi et Développement Economique :	95
	C.2 Pilier Cohésion Sociale :	104
	C.3 Pilier Cadre de vie et Renouvellement urbain :	112

Annexes	. 123
Annexe 1 – Présentation détaillée de la nouvelle géographie prioritaire – source AURH	. 124
Annexe 2 : Atlas de la géographie prioritaire de l'agglomération havraise – Source : SIGU	. 139
ANNEXE 3 – Programmes annuels d'actions «politique de la ville » (ces documents seront annexé chaque année)	
ANNEXE 4 – Mobilisation du droit commun de l'Etat + déclinaison au niveau départemental et loc	
ANNEXE 5 – Engagements régionaux RSE pour cinq entreprises nationales	. 145
ANNEXE 6 – Charte d'engagement réciproque sur la qualité de service – logements sociaux (anne: disponible ultérieurement)	
ANNEXE 7 – Convention intercommunale de mixité sociale	. 147
(annexe disponible ultérieurement)	. 147
ANNEXE 8 – Principaux projets de renouvellement urbain	. 148
ANNEXE 9 – Mobilisation détaillée du droit commun de partenaires autres que l'Etat	149

I - PRESENTATION GENERALE

Rappel:

La politique de la ville désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires. Cette politique a été initiée, en France, il y a une trentaine d'années, alors que le « problème des banlieues » émergeait.

Plusieurs mesures et dispositifs se sont ainsi succédés et superposés. Un millefeuille administratif et réglementaire qui a rendu la politique de la ville peu lisible et, dans certains cas, peu efficace. Pour qu'elle atteigne son objectif initial de réduction des inégalités territoriales et d'action en faveur des quartiers en difficulté, la politique de la ville devait être réformée. C'est ce qu'a entrepris le ministre François Lamy, quelques semaines après son arrivée au Gouvernement. Ce qui va déboucher, dans le courant du premier trimestre 2014, sur la promulgation de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Pour répondre au cumul de difficultés qui touchent ces territoires, la politique de la ville requiert l'appui de tous les acteurs concernés pour agir simultanément sur tous les leviers : développement social et culturel, revitalisation économique, emploi, rénovation urbaine et amélioration du cadre de vie, sécurité, citoyenneté et prévention de la délinguance, santé...

Compte tenu de sa grande diversité d'intervention, la politique de la ville nécessite une action interministérielle et partenariale tant avec les autres ministères, services de l'Etat et organismes publics, qu'avec les collectivités territoriales et leur partenaires, les entreprises, les habitants, et le secteur associatif, au niveau national comme local.

La politique de la ville est mise en œuvre par les collectivités territoriales. Les préfets passent des contrats avec les maires ou les présidents d'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) qui définissent un projet de développement pour chaque quartier. Sur la période 2007- 2013, la contractualisation était dénommée « contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) ».

Pour la nouvelle génération de « contrats de ville », 2015-2020, les intercommunalités en assureront désormais le pilotage stratégique : elles animeront et coordonneront la démarche. Les communes conservent un rôle de pilotage opérationnel et de garant de la prise en compte des réalités de proximité.

La géographie prioritaire, en d'autres termes l'identification et la délimitation des quartiers les plus fragiles, est le pivot de la politique de la ville.

Elle n'a pas effacé les zonages antérieurs et comprend donc les Zus et leurs composantes (zones de redynamisation urbaine - ZRU - et zones franches urbaines - ZFU -) et les quartiers bénéficiaires de la rénovation urbaine. Chacun de ces périmètres dispose de ses propres avantages — exonérations fiscales et sociales notamment — et mécanismes de financements.

Dans le cadre de la réforme de la politique de la ville, conduite en 2014, ces différents zonages ont été évalués puis, le cas échéant, supprimés au profit de la création d'un périmètre unique : les 1 500 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), et, de zonages qui bien que non éligibles aux crédits spécifiques de l'Etat (crédits dit « CGET », de l'abréviation de l'instance qui en a la gouvernance : le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires), sont à mettre sous surveillance, notamment en incitant les acteurs à mobiliser des crédits de droit commun : les territoires ou quartiers de veille active (TVA ou QVA).

1) Evolutions urbaines, économiques, sociales

1- Un territoire inscrit dans l'économie mondiale dont l'image s'améliore

Un poids de population qui la positionne parmi les grandes agglomérations françaises

L'agglomération havraise se situe en 2011 au 3^{ième} rang (sur 18) des aires urbaines qui comptent entre 150 000 et 350 000 habitants et dont la ville centre concentre plus de 100 000 habitants.

Elle est composée de 17 communes totalisant 238 151 habitants (Insee, RP 2011).

A elle seule, la commune du Havre avec 174 156 habitants concentre 73,2 % de la population de l'agglomération. Cinq autres communes urbaines représentent 19,7% des habitants (Montivilliers, Gonfreville l'Orcher, Harfleur, Octeville sur Mer et Sainte-Adresse) et les 11 autres communes périurbaines 7,1% de la population.

La part des jeunes de 0 à 19 ans (23,4%) et des plus de 65 ans (19,7%) est quasi-identique à la moyenne départementale et très proche de la moyenne nationale. Le nombre de personnes locataires (53% dont 30,2% de locataires d'un logement HLM) est supérieur de 12 à 13 points aux moyennes départementales et nationales, et notamment celle des locataires d'un logement HLM, supérieure de 15 points à la moyenne nationale.

En ce qui concerne le niveau de formation, le nombre de personnes de plus de 15 ans disposant d'un diplôme de formation long (9,3%) est dans les moyennes départementales et régionales, mais reste encore inférieur de 4 points à la moyenne nationale.

En outre, l'agglomération havraise s'avère être un territoire assez atypique du point de vue de la population étudiante, quantitativement réduite (11 700 étudiants tous établissements confondus) dont la présence, pour la plupart des grandes villes, est un facteur de dynamisme démographique. Pour la rendre plus attractive, des projets d'envergure ont vu ou verront le jour : Construction du bâtiment SPI/INSA/Sciences PO; extension de l'ISEL avec le Pôle Ingénieur et Logistique, construction en cours de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime.

Un pôle d'emploi important qui s'inscrit dans une économie mondialisée

La zone d'emploi du Havre comptait, en 2011, un peu plus de 160 000 emplois, avec un rayonnement important sur les territoires voisins, marqué par de nombreux flux journaliers liés aux déplacements domicile-travail (18 % des emplois sont occupés par des actifs qui résident à l'extérieur du territoire). L'agglomération havraise se caractérise par une forte densité d'emploi puisque le nombre d'emplois dans le territoire (104 363 en 2011) équivaut presque au nombre d'actifs y résidant (106 763 personnes).

Elle joue un rôle clé dans l'économie mondialisée grâce à son complexe industrialoportuaire.

Le secteur de l'industrie (raffinage, pétrochimie, automobile, aéronautique) et les activités portuaires (transport, logistique) y sont fortement présents tandis que le secteur du commerce et des services y est plutôt sous-représenté par rapport au niveau national. Cette spécialisation «industrie/production/portuaire» du tissu économique local explique les difficultés des femmes à se positionner sur ce marché du travail encore majoritairement masculin. Elle contribue aussi à la fragilisation de cette zone d'emploi qui présente peu « d'amortisseurs » tels l'économie résidentielle pour faire face aux crises touchant le secteur industriel.

Depuis quelques années, l'agglomération connaît cependant une évolution du secteur du tourisme, due au développement des croisières et de l'intérêt pour son patrimoine classé à l'Unesco (900 000 visiteurs en 2013).

Pour rester un bassin d'emploi compétitif, elle s'inscrit dans des partenariats et projets de développement à de multiples échelles notamment ceux de l'Estuaire de la Seine et de la Vallée de Seine et poursuit son investissement dans les champs de l'économie circulaire et de la production d'énergie durable.

2- Une agglomération qui s'est profondément transformée aux plans de l'habitat, des équipements et des aménagements urbains

Au cours des dix dernières années, l'agglomération havraise, et en premier lieu la ville du Havre, a fait l'objet d'investissements conséquents en matière d'urbanisme et de grands équipements publics qui ont considérablement renouvelé le cadre et le confort de vie des habitants et contribué à promouvoir l'image du territoire à l'extérieur.

Des quartiers mieux insérés dans le fonctionnement de l'agglomération et une offre de grands équipements confortée

La réalisation, la requalification d'un certain nombre d'infrastructures routières au Havre (rocade de contournement nord de la ville, réalisation du barreau Nord-Sud, transformation en boulevard urbain de l'entrée de ville Sud) ainsi que la refonte de l'offre de transports au sein de l'agglomération en lien avec la mise en service du tramway fin 2012 ont fortement contribué à l'évolution des relations entre les quartiers et la ville ainsi qu'entre les communes au sein de l'agglomération. Elles ont permis de désenclaver les quartiers, de mieux les intégrer et les faire participer au fonctionnement urbain d'ensemble.

De même, la dernière décennie a vu la réalisation de grands équipements publics structurants, qui ont contribué à renforcer et à valoriser l'offre sportive, culturelle, de loisirs et de santé de l'agglomération (grand stade en entrée de ville, trois nouvelles piscines ludiques, médiathèque du Volcan, salle de spectacles Le Tetris, la Forge à Harfleur, clinique des Ormeaux dans les quartiers Sud, constitution sur le plateau Nord-Ouest d'un pôle médical d'envergure).



De vastes programmes de rénovation urbaine et la construction de nouveaux quartiers

Les deux dernières décennies ont été marquées par la mise en œuvre de programmes de rénovation urbaine dans les communes du Havre (Convention ANRU Nord et ANRU Sud) et de Gonfreville l'Orcher (quartier Teltow).

Depuis plus de 30 ans, la ville du Havre s'est inscrite dans des dispositifs en vue d'améliorer le quotidien des habitants de ses quartiers d'habitat social que ce soit au niveau de l'amélioration de la qualité de vie ou du cadre de vie et de l'habitat.

Ainsi les plateaux nord ont accueillis, depuis les années 80, les dispositifs HVS (Habitat et Vie sociale), DSQ (Développement Social des Quartiers), GPV (Grand Projet de Ville) et ANRU Nord. Les quartiers sud ont accueillis quant à eux les dispositifs PACT urbain, PIC URBAN I et II ainsi que l'ANRU Sud.

En 2000, la ville du Havre a postulé pour l'obtention de financements GPV sur 4 quartiers Nord d'habitat social : Caucriauville, Bois de Bléville, Mare Rouge et Mont Gaillard : Ces trois quartiers regroupent alors 23 300 personnes et sont marqués par un grand nombre de logements sociaux en mauvais état. La convention GPV signée en 2000 est une partie du contrat de ville.

En 2004, la ville du Havre sera la première ville à signer une convention ANRU en France. Celle-ci concerne les mêmes quartiers que ceux du GPV avec des objectifs précis en matière de requalification urbaine et de programmes à réaliser. Opération de grande envergure, ce programme concernera 40 695 habitants. 3 144 logements seront réhabilités, 6 005 logements résidentialisés et 1 950 logements détruits.1 643 logements seront reconstruits.

En 2008, la convention ANRU Sud visera la démolition de 332 logements avec une reconstruction du même nombre de logements, environ 3 600 logements seront réhabilités ou résidentialisés. Ces deux programmes interviendront aussi sur la voirie et les espaces publics.

Dans le centre ancien du Havre, le dispositif de Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) actuellement en cours, a pour objectif d'intervenir sur plus de 1 000 logements privés et sociaux en termes de démolition, de recyclage foncier, de réhabilitation et de construction de nouveaux logements sociaux. Le premier programme national de rénovation urbaine, sur la période 2010-2014, a connu une réussite incontestable en termes d'opérations liées à l'habitat et à l'aménagement. Un deuxième programme est lancé pour remédier à l'insuffisante amélioration des conditions de vie des habitants.

Les fonds européens ont largement contribué au renouveau des quartiers Sud, de l'interface ville/port. Les dispositifs PIC Urban I et II, ainsi que le Projet Urbain Intégré, ont financé la réhabilitation des quartiers Sud à hauteur de 60 millions d'euros.

Parallèlement à ces programmes d'intervention destinés à améliorer/requalifier l'habitat existant, de nouveaux quartiers ont été développés avec notamment la poursuite de la construction du quartier Saint-Nicolas (900 logements) en lien avec le centre commercial des Docks, la constitution du pôle universitaire quai Frissard et la réalisation du quartier du Grand Hameau sur le plateau Nord-Ouest du Havre qui devrait compter à terme près de 1 200 logements.

3- Une agglomération qui connait des difficultés en termes de démographie et de fragilisation économique et sociale d'une partie de ses habitants

Le territoire de l'agglomération havraise est marqué par une érosion de sa population depuis plusieurs décennies ; il a ainsi perdu près de 17 000 habitants (- 8,8%) entre 1999 et 2010, soit en moyenne 1 550 habitants par an. Cette érosion touche principalement la ville du Havre mais également, et dans une moindre mesure, les communes moyennes de l'agglomération.

Au Havre, cette baisse s'observe dans la plupart des quartiers, à l'exception de ceux qui ont accueilli des programmes de logements neufs (A. France/Danton, Ste-Marie/St-Léon, Eure).

Ce déficit migratoire concerne l'ensemble des classes d'âge et des catégories socioprofessionnelles mais plus spécifiquement les jeunes adultes, les cadres et les diplômés de l'enseignement supérieur, catégories de population en principe les plus mobiles.

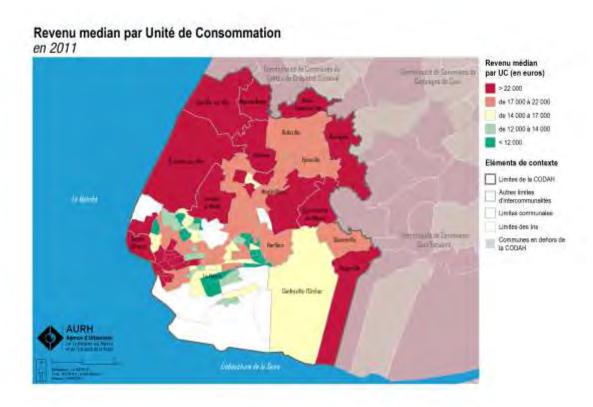
L'agglomération havraise fait partie des grandes agglomérations françaises qui connaissent les difficultés sociales les plus marquées. Sur les 50 unités urbaines françaises de plus de 100 000 habitants, celle du Havre se situe au 39ème rang pour le revenu médian des ménages.

Des écarts de revenus de 1 à 5 selon les communes et les quartiers de la CODAH et 18 quartiers sous le seuil de pauvreté

Le revenu médian par unité de consommation s'établit sous les 7 000 euros dans les quartiers les plus pauvres (Châteaudun et George Sand à la Mare Rouge) et monte jusqu'à environ 30 000 euros pour les plus favorisés (quartiers de Sainte-Adresse), soit quasiment un rapport de 1 à 5.

Les quartiers les plus en difficulté se situent d'abord au Havre ainsi qu'à Gonfreville-l'Orcher.

18 IRIS se situent sous le seuil de pauvreté (critère national) établi à un peu plus de 11 000 € par unité de consommation, soit 33 500 habitants, l'équivalent d'un cinquième de la population de la ville du Havre.



Un taux de chômage supérieur aux moyennes régionale et nationale et qui affecte les mêmes quartiers et Iris

Au 1er trimestre 2014, le chômage était de 12,2 % (en CVS) dans la zone d'emploi du Havre, soit 2,5 points de plus que les moyennes nationale et régionale de 9,7 %.

Au recensement de 2011, il représentait 16,9 % des actifs âgés de 15 à 64 ans. Le nombre de personnes se déclarant au chômage a augmenté de 10 % dans l'agglomération depuis 2006. Les hausses ont été largement supérieures dans les communes d'Harfleur, de Gonfreville-l'Orcher et, de facon moins aigüe dans la commune de Montivilliers.

Au Havre, les quartiers les plus affectés par le chômage restent les mêmes, et ce malgré des décrues parfois importantes constatées au cours des 10 dernières années, à savoir le quartier de la Mare Rouge (- 35 % en 2010), le quartier Arcole/Brindeau (- 31 %), Caucriauville (- 30,6 %), Bois de Bléville (- 30 %) et Vallée Béreult (- 28 %), en lien avec les opérations de rénovation urbaine.

Part des chomeurs en 2011 **A de la population active (15-64 ans) Conveyer et Cam Convey

Une augmentation du nombre d'allocataires liée en partie à une nette progression des allocataires les plus fragiles.

Au 31 décembre 2013, l'ensemble de la CODAH abritait 52 300 allocataires de la CAF.

Les bénéficiaires de minima sociaux sont particulièrement présents dans la commune du Havre et les communes moyennes où l'habitat social est très représenté : Le Havre (88 % des bénéficiaires de minima sociaux de l'agglomération), Gonfreville-l'Orcher (4 %), Harfleur (3 %), ainsi que Montivilliers (3 %).

Depuis 2007, le nombre d'allocataires a progressé de 6 % (+ 3 100 allocataires) dans l'ensemble du territoire. Les communes les plus peuplées de la CODAH, à l'exception de Gonfreville-l'Orcher, connaissent toutes une progression importante (supérieure à 20 % entre 2007 et 2013) de leurs allocataires de minima sociaux.

Cette progression est due, en termes de structures familiales, à une augmentation des allocataires les plus fragiles : les isolés (+ 17 %), les monoparentaux (+ 10 %).

Il est à noter une forte progression des allocataires bénéficiant du RSA socle (+36 %) entre 2006 et 2013, soit 3 000 allocataires de plus.

25 quartiers très en difficulté dont 15 très défavorisés

L'Insee a établi un « score de difficulté sociale » à partir de l'agrégation de plusieurs indicateurs.

Selon ce score, 25 quartiers, pour l'essentiel répartis dans 3 grands secteurs de la Ville du Havre, se caractérisent par un revenu médian inférieur aux 3/4 du revenu médian de la CODAH (à savoir 13 000 €, pour un revenu médian de la CODAH de 17 300 €). 80 % de ces habitants vivent dans un logement social.

Parmi ceux-ci, 15 quartiers se détachent avec un score particulièrement élevé ; ils regroupent 28 000 habitants.

Ils sont parmi les quartiers les plus défavorisés pour quasiment tous les indicateurs (revenus, prestations sociales ou autres critères sociodémographiques). Le revenu médian par unité de

consommation y est par exemple toujours inférieur ou égal à 10 000 €, le chômage compris entre 25 % et 40 % pour les personnes âgées de 15 à 64 ans. Au moins un tiers des habitants est sans diplôme et 30 à 40 % des allocataires CAF ont plus de 50 % de leur revenu constitué de prestations sociales (cette part approche même les 60 % à Mare Rouge « Châteaudun »).

La part des moins de 18 ans y est particulièrement élevée, plus de 30 % dans 9 des 15 quartiers les plus défavorisés.

4- Des potentiels à valoriser dans les quartiers

Si dans les quartiers de la politique de la ville, les diagnostics mettent logiquement en avant les nombreuses difficultés urbaines et sociales rencontrées par ces territoires, les ressources et les atouts qu'ils recèlent sont tout autant négligés et rarement valorisés.

Ainsi, la jeunesse de la population qui, ailleurs serait considérée comme une richesse porteuse d'avenir est, dans ces quartiers parfois qualifiée de population « à risques », risques de décrochage scolaire, risques de délinquance, ... risques qui ne concernent pas l'ensemble des jeunes de ces quartiers. De même, l'attachement à leur quartier d'une partie des habitants, la diversité culturelle, la vitalité du tissu associatif, les solidarités de voisinage sont autant de ressources et de leviers potentiels de développement pour ces territoires.

Au plan urbain, une offre d'habitat requalifiée, la présence d'une diversité d'équipements collectifs, parfois de niveau agglomération, et la desserte en transports en commun (tramway) devraient à terme permettre de replacer ces quartiers dans le fonctionnement urbain d'ensemble et favoriser les échanges avec les autres quartiers de l'agglomération.

Outre le renouvellement des conditions d'habitat et du cadre de vie des habitants, les politiques de rénovation urbaine mises en œuvre dans le cadre de l'ANRU ont permis de mobiliser et de faire travailler ensemble tout un réseau d'acteurs qu'ils soient bailleurs, associations et collectivités locales leur permettant d'acquérir une « culture commune » qui les rend plus efficients dans leurs interventions auprès des habitants. Cette concentration des moyens et de l'action publique au travers des dispositifs tels la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, des Diagnostics en Marchant, de la coordination de proximité est à poursuivre et à faire perdurer au bénéfice des territoires pour une réappropriation par les habitants de leur cadre de vie et la réaffirmation de leur rôle de citoyen au sein de leur quartier.

11

2) Les périmètres d'intervention

Les Quartiers Politique de la Ville (QPV) retenus au titre de la géographie prioritaire

7 périmètres ont été retenus au titre de la nouvelle géographie prioritaire selon le critère unique du revenu médian par habitant, six concernent la ville du Havre et un la ville de Gonfreville-l'Orcher.

Il s'agit pour la **commune du Havre** des périmètres/quartiers suivants : Caucriauville/Soquence, Centre Ancien/quartiers Sud, Bois de Bléville, Bléville Nord, Bléville Sud, Mont-Gaillard.

Pour la commune de **Gonfreville–l'Orcher**, il s'agit du périmètre/quartier du Centre-Ville. Dans ces QPV résident 42 000 habitants dont 2 000 à Gonfreville-l'Orcher.

La faible étendue de certains secteurs en QPV dans les Iris sélectionnés a amené à considérer qu'il était important de présenter à la fois la situation de ces Iris, mais également le quartier, unité de vie de proximité des populations qui y résident.

Les quartiers de veille active

Les communes **d'Harfleur et de Montivilliers**, retenues dans le cadre des CUCS 2007/2013, n'ont pas été éligibles comme quartiers prioritaires dans le cadre de la nouvelle géographie ; certains périmètres sont néanmoins retenus au titre des « territoires de veille active » : pour Harfleur il s'agit des secteurs « Centre-ville », « Beaulieu » et « camping des Vallées » ; puis pour Montivilliers des secteurs « Coudraie » et « Belle-Etoile Nord ». Ils bénéficieront d'un dispositif d'accompagnement de la part de la CODAH et d'une mobilisation du droit commun de la part des signataires.

Les communes de Gonfreville l'Orcher et du Havre ont fait part à l'Etat d'un souhait de classer en territoire de veille active, certaines zones urbaines qu'il convient de surveiller avec attention. Les zones retenues sont :

- Pour Gonfreville l'Orcher : « Mayville Nord » et « Mayville Sud » ;
- Pour Le Havre : « Tourneville », «Champs-Barrets » et une partie du quartier des Neiges.

Les « quartiers vécus »

Afin de prendre en compte les usages des habitants, les lieux qu'ils fréquentent et s'inscrire pleinement dans les réalités territoriales et de vie quotidienne des habitants, la notion de « quartier vécu » est mise en exergue dans la loi Lamy. Elle met en évidence, qu'au-delà d'un critère unique (le revenu médian des populations) qui permet de définir de manière statistique et règlementaire les territoires où concentrer les interventions, ces territoires sont aussi des ensembles urbains et sociaux qui ont un fonctionnement propre, reliés aux usages de leurs habitants. Les politiques de droit commun et les crédits spécifiques de la politique de la ville doivent également bénéficier à ces ensembles urbains et donc aux équipements, aux infrastructures, associations qui les composent, même s'ils sont situés en dehors des délimitations QPV.

On peut considérer que des éléments structurants du quotidien des habitants tels que les infrastructures et équipements, les zones d'activités, les espaces de vie collective fassent partie du « quartier vécu ».

La liste de ces éléments structurants sera annexée au présent contrat.

L'annexe n° 1 au présent contrat de ville permet de disposer d'une présentation détaillée de cette nouvelle géographie prioritaire à l'échelle de l'agglomération havraise.

L'annexe n° 1 bis se compose de différentes cartes relatives à la nouvelle géographie prioritaire et est intitulée : «Atlas du SIGU sur la nouvelle géographie prioritaire de l'agglomération havraise».

La nouvelle géographie fait suite à une démarche initiée fin 2013 et jalonnée des rapports suivants :

- Dossier d'AVAL février 2014 Diagnostic social infra-urbain de la CODAH/Indicateurs sociaux dans les quartiers (source : INSEE)
 - → lien:http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=14&ref_id=20794);
- Diagnostic contrat de ville de l'agglomération havraise 2015-2020 octobre 2014 (source : AURH), présenté au comité de pilotage du GIP/COVAH le 20 octobre 2014.

La carte ci-après présente l'ensemble des périmètres retenus par l'Etat au titre de la nouvelle géographie prioritaire en vigueur pour la génération 2015-2020 des contrats de ville.

3) Articulation avec le projet de territoire (plans, schémas...)

Cohérence du contrat de ville avec les documents de planification

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit que « les objectifs des contrats de ville s'inscrivent dans les orientations définies à l'échelle intercommunale par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre avec les communes ou, à défaut, par la commune, pour le développement de leur territoire. »

La loi prévoit par ailleurs que « l'ensemble des plans, schémas et contrats territoriaux doivent prendre en considération les objectifs de la politique de la ville. »

La CODAH a formalisé une réflexion stratégique à travers les différents documents de planification mis en œuvre à l'échelle intercommunale, la situation des quartiers n'est plus envisagée indépendamment, elle est inscrite dans une dynamique territoriale intégrée. De plus, le renforcement de la solidarité financière et fiscale entre les communes participe à cette vision globale et stratégique du territoire.

La politique de la ville facilite une approche intégrée des politiques publiques. La géographie prioritaire doit faire l'objet d'un traitement transversal, afin d'assurer une cohérence avec les différentes politiques sectorielles et permettre d'activer les leviers du droit commun.

La coordination des démarches doit être l'occasion pour les collectivités de coopérer entre les services, d'agir ensemble avec de la transversalité dans les actions menées, de s'enrichir par les modes de faire.

Les différentes politiques locales doivent converger avec le Contrat de Ville tels que le Contrat d'Agglomération, le Plan de Déplacements Urbains, le Projet Social de Territoire, l'Agenda 21, d'autres sont en cours d'actualisation, comme le Programme Local de l'Habitat et le Contrat Local de Santé. Le tableau ci-après interroge et met en lumière la prise en compte des quartiers prioritaires dans chaque document stratégique ou politique publique mis en œuvre sur l'agglomération.

De ce fait, le Contrat de ville se veut incitatif, la révision ou l'élaboration de documents localement, devront prendre en compte les objectifs de la politique de la ville pour la période 2015-2020.

Enfin, dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville, le GIP, la CODAH, la Région et le Département ont engagé un travail de coordination pour favoriser le déploiement des fonds européens au bénéfice des quartiers prioritaires.

COHERENCE DU CONTRAT DE VILLE AVEC LA STRATEGIE INTERCOMMUNALE

Type de document	Nature/Description	Thématiques traitées en lien avec la Politique de la Ville	Impact sur le développement des quartiers
Contrat d'agglomération (2014-2020) 50 actions pour un montant de 357 M€ Territoire de la CODAH	Contrat signé entre la CODAH et la Région Haute-Normandie Réalisation d'équipements visant à améliorer la qualité de vie des habitants Il définit la stratégie du territoire, les grandes lignes de l'action communautaire Le contrat d'agglomération s'articule autour de 3 axes: 1) Développer la compétitivité d'une métropole à l'ambition industrielle renouvelée 2) Assurer le rayonnement pour une métropole attractive, porte du Grand Paris 3) Accroître la qualité de vie dans une métropole durable et résiliente	Développement de l'activité économique et de l'emploi Améliorer le niveau de qualification des habitants et favoriser la rencontre entre offre et demande d'emplois Cohésion sociale Poursuivre la reconstitution de l'offre culturelle et sportive Cadre de vie et renouvellement urbain Développer la ville sur elle-même pour une gestion durable des ressources Accompagner la transition	Favoriser l'insertion professionnelle Pôle d'Insertion Professionnelle Gonfreville l'Orcher et Harfleur (16-25 ans) Lutter contre le décrochage scolaire Actions : Intervalle (20 élèves issus QPV) Itinéraire 16-18 (30 jeunes déscolarisés issus QPV) Lutte contre l'illettrisme (50 jeunes de 16 à 25 ans) Soutien au Tetris, Volcan, Stade Youri Gagarine (nombre d'associations) Création de logements et d'activités ilôt Dumont d'Urville (Quartiers Sud) Equipement social et sportif de Danton (Centre Ancien) Réaménagement Forêt de Montgeon Arboretum Entrée de ville (Halle Dresser) Rénovation énergétique massive des logements
		écologique	

Type de document	Nature/Description	Thématiques traitées en lien avec la Politique de la Ville	Impact sur le développement des quartiers
Programme Local de l'Habitat (2010-2015)	Politique de l'habitat d'intérêt communautaire Il définit les objectifs de mixité sociale et assure une répartition diversifiée et équilibrée de l'offre de logements	Cadre de vie et renouvellement urbain Mise en place Conférence Intercommunale du Logement (Loi ALUR)	Diversification progressive de l'offre dans les quartiers d'habitat social Rééquilibrage du peuplement à l'échelle de la CODAH, mise en œuvre de la Convention de Mixité Sociale annexée au Contrat de Ville
En cours de révision (Les objectifs du contrat de ville seront pris en compte) Territoire de la CODAH	Il s'articule autour de 5 objectifs :	Poursuivre la mise à niveau et l'adaptation du cadre bâti	Opération ANRU Graville au titre du NPNRU2 (parc public) Dispositifs PIG, OPAH-RU, Réhabilitation Centre Ancien, Quartiers Sud (parc privé)
	 Production de logements neufs Réhabilitation du parc privé et lutte contre l'habitat indigne Production de logements locatifs sociaux Production de logements en accession à la propriété Besoin en hébergement temporaire et d'urgence 	Développer l'accès au logement	Augmenter la part de Prêt Social Location-Accession et Prêt à Taux Zéro Territorialisation du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) Hébergement de jeunes démunis (résidences sociales, maisons relais, CHRS)
Plan de Déplacements Urbains	Il fixe les orientations afin de mieux organiser les différents modes de déplacement Il permet un équilibre durable entre les besoins de mobilité et d'accessibilité, entre la protection de l'environnement et la santé	Développement des quartiers par une politique structurée de transports urbains	Poursuivre le développement de l'offre de la Lézard' Express Régionale (parc relais, amplitude) Poursuite de la mise en place du Schéma Directeur Modes Doux
Révisé en 2013, valable 5 à 10 ans Territoire de la CODAH et au-delà	Il s'articule autour de 6 objectifs : 1) Partage de la voirie entre les différents modes 2) Développement des transports collectifs	Renouveau de l'agglomération et désenclavement des quartiers prioritaires	Amélioration du réseau de bus, coordonnée avec l'offre du tramway Ligne de bus structurante Est/Ouest (Le Havre,

Type de document	Nature/Description	Thématiques traitées en lien avec la Politique de la Ville	Impact sur le développement des quartiers
	 3) Protection de l'environnement et de la santé 4) Utilisation réfléchie des espaces 5) Maîtrise des besoins de déplacement 6) Sécurisation des déplacements 		Harfleur, Gonfreville l'Orcher) Amélioration de la desserte de la Zone Industrialo- Portuaire Ligne TCSP pour desservir les quartiers Sud (connexion tramway-LER)
Agenda 21	Il concrétise la démarche de Développement Durable par un programme d'actions précis avec objectifs chiffrés Démarche volontariste et participative	1) Encourager les mobilités durables	Développer la cohésion sociale par les mobilités (intégration sociale et professionnelle)
Révisé en 2013	Voir loin, anticiper et programmer	Accroître la performance énergétique des habitations 2) Pas de convergence avec le contrat de ville	Complémentarité avec PLH, dispositifs PIG, OPAH-RU
Territoire de la ville du Havre		3) Aider l'enfant dans sa construction vers la citoyenneté S'épanouir au travers d'une	Atelier de découverte lecture, dispositif sport à l'école Dispositif "ici t'es sport" (10 à 18 ans), dispositif
	Il s'articule autour de 5 problématiques : 1) Le défi du changement climatique	activité Cultiver le goût du monde	"Contrat partenaire jeune" "Les livres nomades", Domici'Livres (seniors), Relais Lecture dans les centres sociaux
	2) La préservation de la biodiversité et des ressources	4) Cohésion sociale des territoires et des générations	Charte de vie nocturne, fête de quartier, éco-jardins participatifs, GUP, PRE, CSP Coup de pouce clé, café de l'emploi, coaching
	3) Le bien-être de chacun4) Une ville pour tous5) Produire, consommer et construire responsable	Diversité et égalité des chances 5) Promouvoir l'économie sociale et solidaire	personnel, PAPS Clause d'insertion sociale dans les marchés publics

Type de document	Nature/Description	Thématiques traitées en lien avec la Politique de la Ville	Impact sur le développement des quartiers
Contrat Local de Santé (2012-2015)	Politique volontariste de santé publique dans le but de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé	Le contrat Local de Santé est étroitement lié au dispositif Atelier Santé Ville, financé par le Contrat de Ville	Les actions au titre de l'éducation, de l'habitat ou du cadre de vie contribuent à la santé des populations concernées
	Il s'inscrit dans le volet santé des Contrats de Ville		Lutte contre l'habitat indigne, Comité Local Habitat Indigne, PIG, OPAH
Territoire de la CODAH	Il permet une articulation entre politique de la ville et politique de santé	Promouvoir des environnements	Lutte contre la précarité énergétique, soutien de l'ANAH, PIG, OPAH
	Engagement CODAH-ARS, mise en œuvre des objectifs du Projet Régional de Santé	favorables à la santé	Atelier Casa Bella
	Il s'articule autour de 5 thèmes :		Soutien et promotion des activités physiques et sportives
	1) Santé et environnement 2) Promotion de la santé et renforcement de la prévention	nent de la Promouvoir des comportements favorables à la santé et renforcer la prévention	PAPS Quartiers Sud, PAEJ 10-25 ans (AHAPS au Havre et AMISC à Montivilliers)
	3) Accès aux soins		Soutien à la parentalité (AGIES), Relations garçons- filles (AMISC)
	4) Périnatalité et petite enfance	·	Atelier Bien-être et Estime de soi
	5) Santé mentale		
	Volonté politique d'anticiper les grands changements à venir pour les 10 prochaines années	Cadre de vie & Aménagement	Contrats départementaux de cohésion sociale, Plan départemental de l'habitat
Projet Social de Territoire (2010-2020)	in propose an educe strategique et methodologique	Economie et emploi	Politique départementale en faveur des TPE-PME et des emplois de proximité
Département Seine- Maritime	Il définit une vision prospective commune d'un futur choisi pour le territoire seinomarin	·	Innovation sociale et solidaire
	Il s'articule autour de 4 questions transversales : 1) La cohésion sociale et la solidarité : quelle vivre-	Attractivité	Schéma des mobilités, Politique culturelle, Lecture publique

Type de document	Nature/Description	Thématiques traitées en lien avec la Politique de la Ville	Impact sur le développement des quartiers
	ensemble pour 2020 ?		
	 2) L'attractivité du territoire : quel rayonnement pour demain ? 3) Les ressources du territoire : quel cadre de vie, demain, pour les Seinomarins ? 4) Habitants, citoyens, associations : quelle place 		Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) Maintenir une offre de santé dans les territoires déficitaires Plateforme de conseil et d'écoute/santé et
	demain ?	Solidarités	prévention, des addictions des jeunes
			Soutien à la parentalité, Protection de l'enfance
			Politique transversale en faveur de la jeunesse
			Plan égalité Hommes/Femmes
Plan Départemental de Prévention de	Il fait suite à la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance (2013-2017)	1) Remobilisation pour prévenir le basculement dans la délinquance	Programme de Réussite Educative, Ville-Vie- Vacances, dipositif "Carrefour des parents", Plate- forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), réseau"Formation-Qualification-Emploi" (FOQUALE)
la Délinquance (2014- 2017)	C'est un document cadre qui fixe les priorités de l'Etat en matière de prévention de la délinquance dans le département.	Prévention de la récidive	Dispositif Travail d'Intérêt Général (TIG), "Réinsertion de proximité" pour jeunes sortant de prison
Département Seine- Maritime	Il fixe trois priorités :	2) Actions en faveur des victimes de violence	Plate-forme PAVIF (Pôle d'Accueil, Violences Intra- Familiales), dispositif "Téléphone Grand Danger"
	1) La prise en charge des jeunes les plus exposés à la délinquance (12-25 ans)	Actions en direction des auteurs de violence	Poste d'intervenants sociaux dans les commissariats, Maison de Justice et du Droit
	2) Améliorer la prévention des violences faites aux	3) Actions de prévention	Schéma local de tranquilité publique et vidéo-
	femmes, des violences	situationnelle conduite dans une	surveillance dans les ZSP, Centre Superviseur Urbain
	intrafamiliales et l'aide aux victimes	approche globale	(CSU), dispositif "Marche Exploratoire des femmes "
	3) Améliorer la tranquillité publique	Actions de renforcement de la présence humaine dans l'espace public	Dispositif Gestion Urbaine de Proximité (GUP), dispositif "Vigilance partagée", poste de médiateur social, dispositif "Adulte-relais"

4) Etat des lieux de la politique de la ville

Le territoire de l'agglomération a une longue expérience de la politique de la ville étant confronté, dès les années 70, à de multiples problèmes exacerbés dans des quartiers enclavés, isolés et composés pour l'essentiel de logements sociaux aux aménagements urbains vieillissants.

I - EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le déclin économique s'est poursuivi jusqu'au milieu des années 90 ; le chômage sur l'ensemble du territoire s'établissant alors aux alentours de 18 %.

Même s'il est revenu aujourd'hui à 12 %, il n'en demeure pas moins 3 points au-dessus de la moyenne nationale. Le poids des demandeurs d'emploi issus des quartiers « politique de la ville », est croissant.

C'est pourquoi les collectivités locales et l'Etat se sont très fortement mobilisés depuis le dispositif « Habitat et Vie Sociale » lancé dans les années 1980. Ils ont cherché à endiguer le phénomène tant par le recours aux politiques contractuelles assorties de moyens financiers spécifiques, que dans le cadre des moyens et mesures proposés par les politiques publiques de l'emploi.

Outre les actions générales de développement économique conduites localement, des solutions ont également été recherchées pour un développement exogène mais aussi endogène des territoires les plus touchés.

C'est ainsi que le travail d'accompagnement du dispositif constitué par la zone franche urbaine Mare-Rouge, Mont-Gaillard aura permis de multiplier par six le nombre d'emplois par l'implantation d'immobilier professionnel tant public que privé. Plusieurs centres commerciaux de proximité ont été restructurés dont un avec l'EPARECA dans une opération d'ampleur, à la Mare-Rouge. Des crédits FISAC ont été mobilisés pour des commerçants.

Avec la transformation de cette zone en l'un des 100 territoires « Entrepreneurs » aujourd'hui présents sur le sol français, ce travail d'accompagnement doit être repris et si possible amplifié.

Pour ce qui est du développement intrinsèque, il est à signaler également l'existence du **service** d'amorçage de projet qui, depuis sa création, a permis l'émergence d'environ 100 projets accompagnés, dont plusieurs ont été lauréats aux « Talents des cités ».

Les collectivités ont parallèlement massivement contribué à **mettre en œuvre les politiques de l'emploi**; la ville du Havre à titre d'exemple, a embauché quelques 250 emplois jeunes autour des années 2000, depuis relayé avec les adultes relais, les CAE/CUI...La ville de Gonfreville-l'Orcher a également embauché 6 CES de novembre 1992 à novembre 1995, jusqu'à 20 emplois jeunes entre 1994 et 2004, des adultes-relais. Il y a actuellement 4 emplois d'avenir et 17 CAE/CUI. Au total, en 2014, près de 600 emplois d'avenir ont été signés sur le territoire.

Une fois encore, les moyens financiers du contrat 2015-2020, devront prioritairement être consacrés au pilier « développement économique et emploi ».

Côté Emploi, les communes ont fait le choix depuis plus de dix ans (contrat de ville, CUCS), d'inciter à la création de **pôles d'accueil de proximité**, s'adressant en grande partie aux jeunes mais aussi aux adultes ne fréquentant pas ou peu les centres traditionnellement situés au cœur de l'agglomération. Des acteurs publics tels que Pôle Emploi ou la Mission Locale ont joué le jeu et devront poursuivre leurs efforts.

Ces plateformes implantées dans les quartiers, proposent un accompagnement renforcé, des formations à la carte pour un public éloigné de l'emploi.

Le territoire entretient avec **l'EPIDE de Val de Reuil**, une relation soutenue : c'est un contingent d'environ 50 jeunes des quartiers chaque année qui effectuent une période dans ce centre avec des résultats très positifs (8 sorties positives sur 10 pour les jeunes qui effectuent un cycle complet de dix mois en moyenne).

Le savoir faire en la matière et les pratiques communes et connues de toutes les parties prenantes, doivent permettre d'accueillir de nouvelles filières, avec de bonnes perspectives d'emplois pour la main d'œuvre locale.

Il existe aussi un savoir-faire certain, dans **l'établissement d'un contact direct entreprises/demandeurs d'emploi** avec les rencontres métiers, les job-dating et les cafés de l'emploi.

Les programmes de renouvellement urbain dans lesquels les communes sont engagées depuis 15 ans (PNRU, PUI, PNRQAD), mais aussi la politique plus récente des grands projets, ont notamment permis une **politique de généralisation de la clause d'insertion,** bien au-delà des programmes de rénovation nationaux.

Cette politique devra trouver un relais avec des besoins plus récurrents.

Enfin, le CUCS a participé à la création de structures d'insertion économique par une aide au démarrage (La Passerelle, pôle mobilité, SINEO ...).

En conclusion, cet arsenal de mesures, actions, dispositifs, initiatives, conjugués les uns aux autres ont permis de contenir le chômage encore trop important malgré tout

Il ne s'agit pas de créer une politique spécifique de développement économique et d'emploi sur les quartiers, mais bien d'intégrer les quartiers à la stratégie de la communauté d'agglomération et tirer parti de tous les talents, ressources, diversités pour créer et développer les activités de demain, tout en créant les conditions d'une mobilisation de tous.

C'est une logique de croissance véritablement inclusive qui doit présider à la politique de développement économique et d'emploi des différents intervenants, partenaires du volet économique sur le territoire, pour :

- Réaffirmer, au-delà des jeux d'acteurs et logiques propres à chacun, que la création d'emplois doit le plus possible profiter aux habitants de l'agglomération, avant de penser à recruter à l'extérieur, en rapprochant les besoins des entreprises et les moyens d'adapter les qualifications et compétences des demandeurs d'emploi;
- Viser à corriger les inégalités au sein du territoire notamment avec les territoires de la nouvelle géographie prioritaire: Mont Gaillard, Bois-de-Bléville, Bléville Nord, Bléville Sud, Centre ancien-Quartier sud, Caucriauville-Soquence, et sur la commune de Gonfreville L'Orcher, les quartiers Est;
- Augmenter l'impact sur l'emploi local de toutes les politiques de développement de la communauté de l'agglomération.

II COHESION SOCIALE

Le contexte historique et socio-économique de l'agglomération a incité les collectivités locales à prendre en compte les phénomènes de ségrégation sociale et spatiale vécus par les habitants menacés de décrochage de la société, population en repli, perte de confiance vis-à-vis des institutions, ne disposant pas suffisamment des codes sociaux nécessaires à une insertion durable et qui, à terme, constitue une menace pour l'équilibre et la cohésion du territoire havrais compte-tenu de son poids dans cet ensemble.

Les communes de l'agglomération havraise, conscientes du phénomène, se sont attachées à produire des **services à la population** et à favoriser **l'accès aux droits** au plus près de leur lieu d'habitation, soit en régie directe, soit par l'intermédiaire du tissu associatif.

C'est par exemple le cas de la **Maison de Justice et du Droit** installée sur Caucriauville, quartier du Havre, de 17 000 habitants.

Les communes sont fortement relayées sur le territoire avec les centres sociaux (parentalité, animation, conseils de maison...)

Il existe des **points d'accueil prévention santé** (PAPS) visant plus particulièrement à lever les freins à l'emploi en matière de santé. Plus globalement, la communauté d'agglomération porte les **Ateliers Santé Ville** sur l'ensemble des communes concernées par la politique de la ville.

Le tissu associatif est mobilisé dans plusieurs lieux afin de fournir à la population des services tels qu'écrivain public, accompagnement administratif, ateliers de savoirs sociolinguistiques, espaces numériques...

Les associations et les centres sociaux sont associées pour l'organisation de sorties familiales et d'actions d'insertion par le sport.

Si le vaste chantier de transformations urbaines engagé en quartier sensible porte ses fruits, l'accompagnement des personnes dans leur vie quotidienne requiert quant à lui, plus de temps.

C'est très vrai en ce qui concerne en particulier la réussite scolaire. Il s'agit sur cet aspect d'un travail de transformation des comportements qui ne peut s'engager qu'au moyen de ressorts tels que l'éducation, la prévention et l'anticipation face à des situations familiales complexes : décrochage scolaire, perte de l'autorité parentale, perte de confiance et le lien avec les institutions.

C'est la raison pour laquelle ont été mis en place les programmes de réussite éducative en lien étroit avec l'Education Nationale et le département de Seine-Maritime.

Ainsi, de nombreuses actions de **lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme** sont menées conjointement par les collectivités et les associations :

Les actions « coup de pouce clé » et « machine à lire » préviennent très en amont l'échec scolaire des plus jeunes tout en impliquant fortement les parents.

Le territoire dispose d'un **internat de la réussite** de 180 places qui donne des résultats comparables aux meilleurs établissements du secteur au baccalauréat et au brevet des collèges.

Le contrat de ville 2015-2020 devra être l'occasion de concentrer les moyens sur quelques objectifs forts afin de ne pas diluer les moyens dans ce pilier « cohésion sociale » dont les thématiques sont très larges.

Il s'agira ainsi, compte tenu des problématiques identifiées par les acteurs de terrain, de porter une attention particulière au soutien à la parentalité, la réussite scolaire et l'implication des habitants dans une démarche citoyenne.

Pour cela, le maintien du tissu associatif et la professionnalisation des acteurs constitueront une priorité.

III CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Le maintien et le développement d'une qualité de vie acceptable pour tous constituent une priorité pour le territoire de l'agglomération qui s'est notamment traduite par la mise en œuvre du renouvellement urbain des quartiers prioritaires des quatre communes concernées de la CODAH. Ce sont quelques 600 M€ qui ont été investis pour l'ensemble des partenaires publics entraînant par ailleurs l'investissement privé (logements, locaux économiques, hôtels, commerces...).

Un cadre de vie agréable et sécurisé constitue en effet une priorité pour les habitants puisqu'il touche leur quotidien et leur environnement.

Il reflète également les atouts et les dysfonctionnements du quartier ainsi que l'appropriation qu'en font les usagers.

Une fois les opérations de renouvellement urbain achevées et livrées, les élus des communes concernées ont souhaité intervenir sur le bon usage et l'appropriation des espaces, la pérennisation des investissements réalisés, la gestion sociale des sites les plus en difficultés et enfin la prévention des incivilités et des comportements délictueux.

La démarche de **gestion urbaine de proximité (GUP)** a été utilisée dans de nombreux projets depuis 2006, permettant aux habitants de s'exprimer concernant l'amélioration de leur cadre de vie (une cinquantaine d'ateliers) à laquelle il faut ajouter des actions spécifiques sur des thématiques précises.

Il s'agit à ce jour, de :

- Poursuivre l'accompagnement des projets de renouvellement urbain en cours et à venir,
- Améliorer le fonctionnement de certains secteurs difficiles,
- Maintenir une veille renforcée en certains endroits ayant fait l'objet d'une démarche d'engagement par la GUP et travailler les relais au sein du territoire (associations, pôles administratifs, centres sociaux).

A partir de 2010, la démarche de GUP s'est enrichie par un accompagnement renforcé des familles sur les points les plus sensibles (accompagnement social, auto-réhabilitation du logement, tenue de son logement).

Cette **coordination sociale renforcée** s'est faite sous la forme d'actions d'accompagnement du maintien dans le logement , complétant la GUP et s'articulant avec le souci d'un bon équilibre du peuplement.

En matière de tranquillité publique, l'ensemble de la chaine policière, judiciaire est mobilisé dans le cadre du CLSPD depuis une douzaine d'années.

Sont concernés également, l'Education Nationale, le département, la PJJ, la prévention spécialisée...

Une attention particulière est portée sur la population mineure : programme FIPD, VVV, accueil de TIG dans les collectivités et les associations.

La mise en réseau des acteurs autour de la lutte contre la récidive est l'occasion de tester des actions innovantes telles que les logements-relais pour les sortants de détention, accompagnement croisé des personnes placées sous-main de justice...

En matière de prévention situationnelle, **un dispositif de vidéosurveillance**, prolongé par les bailleurs sociaux dans les halls d'immeubles, est en place avec environ 200 caméras à ce jour, avec le concours en particulier du FIPD.

Certains espaces identifiés par les habitants comme vecteurs d'insécurité ont été **résidentialisés** ou ont fait l'objet d'aménagements particuliers validés par les services de police.

Enfin, la prévention des violences faites aux femmes, des violences intra-familiales et l'aide aux victimes sont une priorité. La MJD en lien avec les associations AVRE 76, CIDFF, Femmes solidaires, constitue une réponse qu'il conviendra de démultiplier sur l'ensemble des quartiers géoprioritaires du contrat 2015-2020.

Dans un contexte de réduction des moyens de l'Etat et des collectivités territoriales, le diagnostic de territoire a souligné l'importance de l'intervention sociale au plus près des familles. Le contrat de ville 2015-2020 consacrera en priorité ses moyens financiers et la mobilisation du droit commun au maintien des acteurs de terrain, travailleurs sociaux, prévention spécialisée, ainsi qu'un maintien des services publics de proximité.

Le pilier « cadre de vie » nécessite un fonctionnement en « mode projet » car les problématiques vécues par certaines familles doivent être traitées par différents acteurs du domaine social (logement, insertion professionnelle, réussite éducative, prévention) et sécuritaire qu'il convient de fédérer.

II- CADRE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL

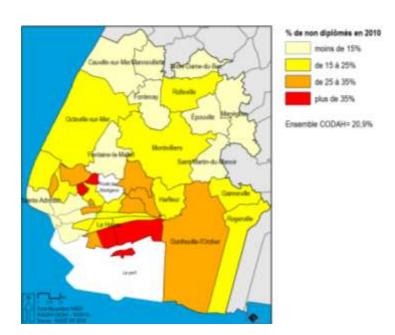
A- PILIER DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

A.1. Diagnostic participatif : les principales problématiques rencontrées par les habitants des quartiers en géographie prioritaire

L'ensemble des problématiques rencontrées par les quartiers de la géographie prioritaire exposées ci-dessous ont été synthétisées à partir des propos recueillis dans des commissions thématiques réunissant acteurs et institutions, ou à l'occasion d'entretiens individuels et de questionnaires d'intervenants de la Politique de la Ville.

Les difficultés inhérentes aux publics dans leur approche immédiate de l'emploi

• Plus d'habitants sans diplôme et avec de faibles niveaux de qualification dans les quartiers de la Politique de la Ville



Pourcentage de non-diplômés en 2010

• Des habitants peu mobiles, une non-maîtrise des codes de l'entreprise (savoir-être) et un manque d'autonomie dans les démarches

Les difficultés spécifiques de certaines catégories d'habitants

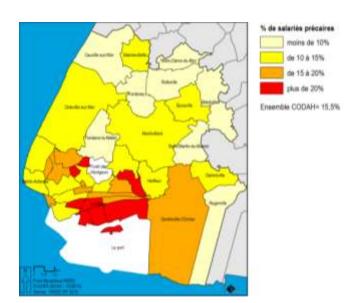
Certains publics nécessitent une attention particulière car leur situation personnelle rend plus délicate un retour ou un accès à un emploi :

- Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) ;
- les parents isolés: les parents seuls avec enfants sont parfois dans l'impossibilité de suivre une formation ou d'accepter un emploi du fait de la difficulté à faire garder leur enfant:
- Les Seniors: les plus de 50 ans sont des populations particulièrement touchées par le chômage. Leur taux a augmenté de 10 % entre 2013 et 2014 dans la Zone d'emploi du Havre;
- Les jeunes peu diplômés ;
- Les bénéficiaires de contrats aidés ;
- Les populations connaissant des problèmes de santé ;
- Les populations connaissant d'autres problèmes : Logement, surendettement,...
 Ces problèmes sont aussi un handicap majeur pour l'insertion dans l'emploi.

Des difficultés inhérentes aux entreprises et au marché local du travail

Des contrats précaires qui fragilisent certains ménages

Les situations de précarité se sont accentuées depuis 2008, avec notamment, la baisse des contrats intérimaires pour les demandeurs d'emploi non qualifiés.



Pourcentage de salariés précaires (hors cdi et fonction publique) dans les communes et quartiers de la Codah en 2010

 Une difficulté des entreprises à communiquer sur leurs besoins, une inadéquation entre offre et demande

Le constat récurrent d'offres d'emplois non pourvues est le signe d'un manque d'adéquation entre une offre et le public qui pourrait y répondre.

• Une trop faible implication des entreprises sur les questions d'insertion professionnelle

Les formules en alternance sont encore peu pratiquées dans l'agglomération, ainsi que les partenariats entre les acteurs économiques, les acteurs de la formation et les acteurs de l'emploi. Les « clauses d'insertion » concernent encore trop peu les femmes. Par ailleurs, l'agglomération havraise dispose encore trop peu de structures adaptées à des publics qui ne peuvent accéder directement à l'emploi, sans passer par des phases de remise en confiance ou de remobilisation.

Enjeux:

♦ Réduire le taux de chômage du territoire en intervenant prioritairement auprès des habitants des quartiers politique de la ville, en particulier les demandeurs d'emploi de longue durée, les femmes et les jeunes.

☼ Impliquer l'ensemble des acteurs économiques, en premier lieu les entreprises, afin d'assurer une meilleure prise en compte de leurs besoins de main d'œuvre ainsi que de leurs conditions d'installation et de développement dans les quartiers.

Les autres axes de progrès, soulignés dans une étude confiée par la Caisse des Dépôts et Consignations, à Monsieur François OHL (Consultant), sont les suivants :

- Une sous-représentation des habitants des quartiers dans la création d'entreprises.
- Le sentiment d'émiettement et de juxtaposition d'actions et d'outils « qui se chevauchent » pouvant être perçus comme concurrentiels, sans stratégie partagée, de partenariats et de coordination entre acteurs de l'emploi pour rendre plus lisible, visible et efficiente une offre globale intégrée.
- Le besoin de développer des réseaux de prescripteurs locaux notamment avec tous ceux qui contribuent à la levée des freins à l'emploi et la création de passerelles entre les acteurs du développement économique et de l'emploi et avec les habitants.
- Le besoin de lutter contre toute forme de discrimination dans l'accès à l'emploi (origine géographique, sexe, âge,...).
- La nécessité de sortir d'une image figée et stigmatisante des quartiers et de leurs habitants, par la valorisation des initiatives et des potentiels créatifs, la promotion et la diffusion des expériences réussies sur les quartiers.
- Le besoin d'interconnaissance entre les acteurs pour construire des partenariats durables entre institutions, acteurs associatifs et professionnels de l'emploi / de la formation / de l'insertion.

A.2. Les orientations stratégiques

Une logique de croissance inclusive

En-dehors de quelques actions dédiées, nécessaires, il ne s'agit pas de créer une politique spécifique de développement économique et d'emploi sur les quartiers, mais bien d'intégrer les quartiers à la stratégie du territoire et tirer parti de tous les talents, ressources, diversités pour créer et développer des activités, tout en réussissant à créer les conditions d'une mobilisation de tous.

C'est une logique de croissance véritablement inclusive qui doit présider à la politique de développement économique et d'emploi des différents intervenants et partenaires du volet économique sur le territoire, pour :

- Réaffirmer, au-delà des différents cadres d'intervention de ces acteurs et des logiques propres à chacun, que la création d'emplois doit le plus possible profiter aux habitants de l'agglomération (avant de penser à recruter à l'extérieur), en rapprochant les besoins des entreprises et les moyens d'adapter les qualifications et compétences des demandeurs d'emploi;
- Viser à corriger les inégalités au sein du territoire notamment avec les territoires de la nouvelle géographie prioritaire: Mont-Gaillard, Bois-de-Bléville, Bléville Nord, Bléville Sud, Centre ancien-Quartier sud, Caucriauville-Soquence, et sur la commune de Gonfreville L'Orcher, les quartiers Est;
- Et augmenter l'impact sur l'emploi local de toutes les politiques de développement du territoire.

Pour cela il s'agit de créer la mobilisation de toutes les parties prenantes du développement économique et de l'emploi, pour :

- Faciliter le développement de l'employabilité des habitants pour leur accès à l'emploi, notamment par le développement des capacités d'insertion professionnelle ;
- Développer l'accessibilité de l'emploi local aux populations des quartiers de la politique de la ville :
- Favoriser et promouvoir l'entreprenariat des habitants des quartiers de la politique de la ville, par la création mais aussi la reprise d'activités;
- Renforcer le tissu économique, commercial, artisanal,... existant dans les guartiers ;
- Permettre aux habitants des quartiers de la politique de la ville de bénéficier d'emplois de proximité en attirant de nouvelles activités, en continuant à bénéficier de l'attractivité des territoires ENTREPENEURS (ex-ZFU).

Les atouts et points d'appui du territoire

- Une stratégie forte sur le développement économique inclusif avec une valorisation de la diversité de l'économie (économie marchande, non marchande, ESS, économie créative et culturelle...)
 - Le soutien du développement de filières économiques / des sites d'excellence : les énergies, la logistique, la chimie, les activités portuaires, les industries mécaniques, filière tourisme et nautisme en développement...(Le complexe industrialo-portuaire offre environ 32.000 emplois salariés en 2011 dont 14.000 emplois maritimes et portuaires et 18.000 emplois industriels et de services aux industries)
 - La valorisation des démarches innovantes: l'économie circulaire, la haute technologie et les industries de pointe, l'aéronautique, la transition énergétique, les chaînes logistiques performantes, la filière industrielle éolien « offshore » avec la création d'une plateforme dédiée, éco-industries, filière de la relation client, métiers de la mer dans le cadre international,...
 - Le développement ces dernières années, de l'enseignement supérieur sur les thèmes de l'excellence maritime et les alliances entre les industries et les universités.
- Une offre d'accompagnement dans les champs de l'accès à l'emploi, de la formation et de l'insertion par l'économique : une multitude d'acteurs et de dispositifs :
 - Le Havre Développement,
 - Pôle Emploi qui a un objectif de plus grand déploiement sur les quartiers,
 - La Maison de l'Emploi : mise en place d'outils et d'évènements (Forum CONNECT avec ESS, projets éoliens offshore, 7 minutes emploi, cafés et Club ALTERNANCE Baie de Seine),
 - La Mission locale (8.319 jeunes accueillis et accompagnés en 2014),
 - Portail « Emploi de l'Estuaire », proposé par l'association des CCI de l'Estuaire ;

- La CCI du Havre, notamment par la gestion de lieux d'accueil de jeunes entreprises (Ex : Le Vaisseau),
- APEC.
- UTAS 5 Le Havre Pointe de Caux,
- · Cap Emploi,
- Les acteurs du Service Public de L'Emploi local, qui deviendrait dans la nouvelle réforme le service public de l'emploi local de proximité (SPEP): La DIRECCTE, Pôle Emploi, la Mission Locale, les communes, AFPA, AGEFIPH, ARML,...
- L'agence d'urbanisme de la région du Havre (exemple d'une étude menée avec l'INSEE et le Grand Port Maritime du Havre pour caractériser les emplois et inscrire l'observation dans une perspective dynamique),
- Les centres de formation,
- Les structures de l'insertion par l'activité économique,
- Ville du Havre Direction cohésion sociale: actions pilotées et/ou animées par la Cohésion Sociale (espace économie emploi, plateforme emploi des quartiers sud, de Caucriauville, clauses d'insertion pour entre 150 et 300 bénéficiaires selon les années, adultes-relais, soutien aux structures de l'IAE,...), financement de la Mission locale, de la Maison de l'Emploi, d'actions de « coaching » et d'évènements sur l'emploi...
- GEIQ propreté, BTP,
- Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE),
- Énergie et Caux association regroupant des SIAE,
- Associations intermédiaires, chantiers et entreprises d'insertion,
- Le Pôle Mobilité qui existe depuis 2014.
- Une offre d'accompagnement, de financement, d'hébergement et de services pour les créateurs et entrepreneurs avec un réseau de partenaires professionnels mobilisés et complémentaires :
 - « PlaNet ADAM » le Havre, reprenant en 2014, l'action lancée plusieurs années auparavant, portée par le SIPOVAH puis par Le Havre Développement,
 - le dispositif Inocéane (démarche partenariale technopolitaine visant à favoriser la création et le développement en région havraise d'entreprises innovantes).
 - ADIE sur notamment le micro-crédit,
 - Entreprendre le Havre Estuaire,
 - CCI Le Havre,
 - CMA de la Seine Maritime,
 - Le Havre Développement,
 - Etc...
- Une offre immobilière adaptée à une diversité d'entreprises et aux différents stades de leur développement, à des coûts abordables :
 - Production d'une offre foncière et immobilière notamment de locaux de production de sous-ensembles, des surfaces de bureaux et de services,
 - Réalisation du Drakkar à la fois pépinière et hôtel d'entreprise, ainsi qu'un incubateur dans le dispositif Inocéane,
 - Réflexion sur une cantine numérique en lien avec la candidature normande du label French Tech.
 - Le Vaisseau, pépinière d'entreprises de la CCI dans le quartier de l'Eure avec une nouvelle offre de bureaux nomades (location de bureaux associés à des services type centre d'affaires et « co-working »),
 - deux hôtels d'entreprises Dombasle 1 et 2 dans le quartier Saint Nicolas,
 - deux hôtels d'entreprises en ZFU sur les quartiers nord Gustave Serrurier et le Tarmac, etc...
- La présence forte des bailleurs sociaux pouvant être des acteurs sur trois plans (Alcéane, Habitat 76, CIFN Dialoge, Estuaire de la Seine, ICF Habitat Normandie, Immobilière Basse Seine, Plaine Normande, ADOMA, Propriété Familiale de Normandie, société Normande HLM, Seminor).

Ils peuvent proposer des locaux d'activité et de services dans le cadre d'une transformation d'usage, continuer à contribuer à l'insertion professionnelle avec les clauses d'insertion sur leurs chantiers et leur généralisation sur l'ensemble de leurs marchés publics, être prescripteurs auprès des locataires pour orienter les locataires vers les réseaux d'accompagnement.

A.3. Les objectifs opérationnels

>

PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ORIENTATION

No

Réduire les écarts entre les besoins des entreprises et les compétences des actifs

> OBJECTIF 1.1

ADAPTER LE MARCHE DE L'EMPLOI AUX BESOINS DES ENTREPRISES

> OBJECTIF 1.2

VALORISER ET PROMOUVOIR DES PROJETS D'INSERTION PROFESSIONNELLE AUPRES DES ENTREPRISES

ORIENTATION

N°2

Développer l'employabilité et l'emploi des personnes éloignées du marché du travail

> OBJECTIF 2.1

AGIR POUR LES 16-25 ans sortis du système scolaire sans qualification ou sans projet professionnel

> OBJECTIF 2.2

LEVER LES FREINS A L'EMPLOI

> OBJECTIF 2.3

DEVELOPPER LA PROXIMITE

> OBJECTIF 2.4

GENERALISER L'APPLICATION DES CLAUSES SOCIALES

> OBJECTIF 2.5

FAVORISER L'INSERTION ET L'EMPLOI DES PUBLICS AU TRAVERS DE PLUSIEURS DISPOSITIFS

ORIENTATION

N°3

Dynamiser le tissu économique et entrepreneurial des quartiers

> OBJECTIF 3.1 SOUTENIR LE TISSU ECONOMIQUE EXISTANT, LA CREATION, LA REPRISE D'ENTREPRISE ET LES COMMERCES DE PROXIMITE DANS LES QUARTIERS

> OBJECTIF 3.2
DEVELOPPER L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

> OBJECTIF 3.3 SOUTENIR LES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (SIAE)

Réduire les écarts entre les besoins des entreprises et les compétences des actifs

Objectif opérationnel 1.1:

Adapter le marché de l'emploi aux besoins des entreprises

Publics cibles

Demandeurs d'emploi

Entreprises

Etablissements scolaires

Habitants

Organismes de formation

Acteurs

CODAH

CFA

CGPME

Chambres consulaires

Communes

Le Havre Développement

Département

Conseil Régional

Mission Locale

Pôle Emploi

Entreprises

Etat

FONGECIF

OPCA

Champs d'action

> Anticipation des besoins des entreprises pour adapter l'offre de formation

La Préfecture, Pôle Emploi notamment disposent d'outils de repérage des besoins de recrutement/de formation des entreprises du territoire. A plus grande échelle, au besoin par filière, il convient d'anticiper les besoins liés aux mutations économiques du territoire. Le partage des informations et la coordination des différents acteurs doivent améliorer la réponse apportée aux entreprises et donc l'accès à l'emploi des habitants et demandeurs d'emploi des quartiers de la nouvelle géographie prioritaire.

> Un outil : La plateforme collaborative de l'entrepreneuriat et de l'emploi (sans avoir à créer de structure supplémentaire) :

- Partager les bonnes pratiques, créer une émulation par l'échange et la rencontre, mettre en place des méthodes de travail et d'accompagnements toujours plus adaptées à la diversité des parcours et des porteurs de projet.
- Soutenir les expérimentations innovantes dans les quartiers et leur maillage avec les filières existantes de la communauté d'agglomération et du bassin d'emploi.
- Développer des lieux de fabrication de projets, notamment en partant des initiatives endogènes des quartiers (type « co-working », FabLab, PCTE, etc...).
- Impliquer les acteurs économiques du territoire dans des actions partenariales au bénéfice des quartiers.
- Développer une offre globale intégrée dédiée à la création ou à la reprise d'entreprises, pour les porteurs de projets avec les réseaux existants et notamment en matière de micro-financement.
- Développer une offre globale intégrée dédiée à l'emploi pour les demandeurs d'emploi avec les réseaux existants.
- Structurer un réseau de prescripteurs dans les quartiers.

> Un maître-mot : L'encouragement à la mixité à tous les stades de la formation

L'ensemble des études menées sur les quartiers en ZUS montre que les femmes sont plus sujettes aux discriminations que les hommes. L'anticipation de ces difficultés passe par le développement de la mixité à tous les stades de la formation et la sensibilisation des femmes elles-mêmes pour leur faciliter l'accès à toutes les filières de formation, y compris celles traditionnellement qualifiées de masculines.

Réduire les écarts entre les besoins des entreprises et les compétences des actifs

Objectif opérationnel 1.2 :

Valoriser et promouvoir des projets d'insertion professionnelle auprès des entreprises

Publics cibles

Demandeurs d'emploi

Entreprises

Etablissements scolaires

Habitants

Organismes de formation

Acteurs

Associations

Chambres consulaires

CGPME

Clubs des entrepreneurs

Communes

Département

Conseil Régional

Entreprises

Etat

Champs d'action

> Parrainage, tutorat et coaching comme leviers pour réussir son projet d'insertion professionnelle

Les actions de parrainage, de tutorat ou de coaching sont bénéfiques pour les personnes en insertion, en parallèle de l'accompagnement fait par Pôle Emploi, la Mission Locale, les structures municipales de l'emploi,... La présence d'une personne qui les guide dans leurs démarches et dans leur perception du monde du travail est utile par exemple dans la préparation des entretiens d'embauche.

> Développement d'actions collectives favorisant la mise en relation entre les entreprises du territoire et les demandeurs d'emploi

Les actions collectives sont à développer et à promouvoir sur le territoire : forums, journées de recrutement, job dating, handicafés, préparation des candidats aux entretiens,... La mise en relation directe entre demandeurs et offreurs permet la confrontation des personnes en insertion avec l'univers professionnel.

> Valorisation des parcours d'insertion réussis

La promotion des parcours d'insertion réussis auprès des entrepreneurs du territoire permet de lever les aprioris et les idées reçues. Par ailleurs, le retour d'expérience des personnes ayant réussi leur parcours peut être bénéfique pour les personnes en cours de parcours, comme élément de mobilisation pour le retour à l'emploi. Des rencontres collectives dans des lieux spécifiques peuvent être mises en place par la mobilisation des partenaires.

> Intégration dans les entreprises

Les actions et dispositifs d'intégration des personnes en parcours au sein des entreprises (ex : passerelles entreprises) sont bénéfiques dans la consolidation du parcours et favorisent le retour à l'emploi.

> S'appuyer sur les entreprises partenaires

Différentes chartes nationales sont signées par les entreprises. Déclinées localement, elles doivent servir d'appui aux actions locales (charte entreprises et quartiers, charte de la diversité, club FACE ...).

Développer l'employabilité et l'emploi des personnes éloignées du marché du travail

Objectif opérationnel 2.1:

Agir pour les 16-25 ans sortis du système scolaire sans qualification ou sans projet professionnel

Publics cibles

Chercheurs d'emploi de 16-25 ans

Jeunes 16-25 ans

<u>Acteurs</u>

Centres de formation

Communes

Département

Conseil Régional

Etat

Mission Locale

Parents

SIAE

Dispositifs

Alternance

Avenir Jeunes du CRIF

Contrat d'avenir

Contrat de génération

Emplois francs

Garantie jeunes (250 places en Mission Locale pour 2015)

Service civique

FSE - IEJ - NEET

Champs d'action

> Repérage du public cible par une coordination entre les acteurs de la jeunesse, de l'insertion, de l'emploi et de l'Education nationale

Les 16-25 ans sortis du système scolaire sans qualification ou sans projet professionnel, doivent être repérés afin d'être accompagnés. Le raccrochage aux institutions est nécessaire pour la construction d'un parcours d'insertion et plus globalement d'un projet de vie. L'implication des parents doit être recherchée.

> Orientation et accompagnement des jeunes repérés par les structures de proximité

La Mission locale est l'entrée principale pour ce public, elle oriente ensuite vers des dispositifs, même si plusieurs structures de proximité accueillent et accompagnent ces jeunes. Pôle emploi, dans le cadre des priorités de l'Etat ainsi que des recommandations de l'Union Européenne pour la promotion de l'emploi des jeunes, met en place un accompagnement professionnel intensif.

Les structures de proximité doivent être informées des dispositifs existants pour proposer aux jeunes un premier accompagnement vers l'élaboration de leur projet professionnel. La mobilisation de pédagogies différentes (ex : E2C) est nécessaire afin de reconstruire l'estime de soi des jeunes sortis en situation d'échec.

> Prise en charge vers l'emploi

Le parcours proposé aux jeunes doit être personnalisé et correspondre aussi au besoin des entreprises. Il faut construire l'adaptabilité à l'emploi, tout en développant les compétences et les savoirs-être. Les acteurs réorientent systématiquement vers la Mission locale.

L'ADF, Pôle emploi et la DGEFP ont signé un protocole national portant sur "une approche globale de l'accompagnement des demandeurs d'emploi en difficulté sociale". Il s'agit de créer les conditions par exemple d'une meilleure complémentarité entre les services du Département et Pôle emploi pour un accompagnement face aux cumuls de freins sociaux, et professionnels (santé, illettrisme, non maitrise de la langue, mobilité, ...) entravant leurs accès à l'emploi.

> Recours au dispositif spécifique IEJ-NEET du FSE

Ce dispositif doit être prolongé si possible jusqu'en 2020.

Objectif opérationnel 2.2 :

Lever les freins à l'emploi

Publics cibles

Chercheurs d'emploi

Personnes éloignées de l'emploi

Acteurs

Associations de proximité (ODD,...)

Associations de santé

Bailleurs

CODAH

CAF

CPAM

CCAS

Communes

Département

Conseil Régional

Etat

Mission Locale

Organismes de formation spécialisés

Champs d'action

> Maîtrise de la langue et de l'expression comme préalable

L'ensemble du territoire est couvert par une offre diversifiée d'ateliers sociolinguistiques. Cette offre, tant sur le nombre de places qu'au regard des différents niveaux proposés, doit être développée pour répondre aux besoins des populations.

La pérennisation voire le développement des moyens humains, financiers et matériels est un enjeu fort pour le territoire.

> Développement de la pré-qualification

La pré-qualification est nécessaire pour viser l'employabilité et l'entrée en formation. L'offre doit être amplifiée et en assouplir les modalités de mise en œuvre.

> Aide à la maîtrise de l'outil informatique

La maîtrise de l'outil informatique est désormais indispensable dans la recherche d'emploi. L'offre d'ateliers de bureautique et d'utilisation d'internet doit augmenter.

> La mobilité des publics

La mobilité est un facteur primordial notamment dans la recherche d'emploi. Si le réseau de transports en commun est convenablement maillé et les itinéraires construits pour répondre aux besoins de déplacement des habitants, des modes de transport alternatifs sont à promouvoir : réseau de vélos et de voitures communes, transport à la demande, covoiturage, location de véhicules à tarif social, garage solidaire, permis de conduire social, meilleure information sur les droits en matière de tarification sociale....

> Modes de garde

La garde des enfants en bas âge est souvent un frein à l'accès à l'emploi et à la formation des femmes dans les quartiers prioritaires.

> Santé et bien-être

L'accès aux soins et au bien-être ainsi que l'estime de soi sont des prérequis à prendre en compte pour les personnes éloignées de l'emploi.

Objectif opérationnel 2.3 :

Développer la proximité

Publics cibles

Chercheurs d'emploi

Personnes éloignées de l'emploi

<u>Acteurs</u>

Associations

Communes

Département

Etat

Mission Locale

Champs d'action

> Maintien et en cas de nécessité, poursuite du développement des lieux d'accueil de proximité

L'accueil en proximité permet de détecter plus facilement les besoins des personnes les plus éloignées du marché du travail. Cela facilite le rapprochement de l'institution et des chercheurs d'emploi pour lesquels ensuite l'autonomie et la mobilité peuvent être recherchées. Il est nécessaire de pérenniser les moyens mis au service de la proximité des lieux d'accueil dans les quartiers qui le nécessitent.

> Renforcement des actions collectives

Le développement des actions d'information de proximité est un appui aux personnes éloignées de l'emploi : forums, journées job-dating, journées thématiques, Service Public de l'Orientation,...

> Délocalisation des actions en proximité

L'offre globale de service est fréquemment en centralité. Inciter les habitants à sortir des quartiers favorise leur autonomie. Pour autant, il est nécessaire de maintenir la création des nombreuses antennes développées ces dernières années (Pôle Emploi, ML, Référents de parcours RSA,...).

Des acteurs nouveaux et différents des acteurs habituels viennent alors dans le quartier, cela participe à sa valorisation, et permet de lutter contre la stigmatisation et les aprioris de part et d'autre.

> Structurer un réseau de prescripteurs dans les quartiers

Il s'agit de développer un réseau de prescripteurs notamment sociaux qui travaillent déjà avec les acteurs professionnels de l'emploi et de la création, pour sensibiliser les habitants aux différents parcours, repérer et pré-orienter les habitants et surtout « leur ouvrir le champ des possibles au-delà de leurs idées reçues » (emploi, formation et création d'activité) et mettre en œuvre des opérations notamment avec les jeunes.

Objectif opérationnel 2.4 :

Généraliser l'application des clauses sociales

Publics cibles

Adultes

Chercheurs d'emploi en parcours d'insertion

Jeunes

Acteurs

Donneurs d'ordre

Bailleurs sociaux

CODAH

CCI

CMA

Communes

Département

Entreprises

Etat

Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)

Mission Locale

Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

Dispositifs

Marchés publics

PRU

Champs d'action

La généralisation des clauses sociales y compris au sein de marchés publics récurrents, implique que tous les acteurs se mobilisent pour que cette obligation bénéficie à des personnes en situation de réinsertion, et répondant aux critères d'éligibilité.

Origine géographique des bénéficiaires de la clause d'insertion			
	2012	2013	2014
CODAH	240	119	130
Bénéficiaires gonfrevillais	11	11	14
Bénéficiaires havrais	214	98	102
Nombre de bénéficiaires global	298	138	157

> OBJECTIF =

Maintenir dans la durée, le nombre moyen de bénéficiaires, soit un objectif de 200, tout en continuant à œuvrer pour diversifier et donc féminiser davantage le profil des bénéficiaires. Doubler cet objectif passerait par le doublement des moyens humains, avec la condition en sus d'un démarchage couronné de succès de clauses privées.

> Mobilisation du Code des Marchés Publics

Il convient d'amplifier la politique du recours aux clauses sociales, en s'appuyant sur toutes les possibilités juridiques qu'offre notamment le Code des Marchés Publics :

- Art. 14 (l'insertion est une condition d'exécution du marché),
- Art. 15 (le marché est réservé aux structures qui accueillent des personnes handicapées),
- Art. 28 et 30 (l'achat de prestations d'insertion et de qualification professionnelle) et,
- Art. 53 (l'insertion est un critère d'attribution du marché).

> Sensibilisation les collectivités & entreprises et promotion des clauses

- -Mener des campagnes d'information auprès des entreprises et des maîtres d'ouvrage,
- -Utiliser la responsabilité sociale des entreprises comme levier,
- -Développer les actions de valorisation et de formalisation des engagements (chartes).

Objectif opérationnel 2.5 :

Favoriser l'insertion et l'emploi des publics au travers de plusieurs dispositifs

Publics cibles

Adultes

Chercheurs d'emploi et bénéficiaires des minimas sociaux

Jeunes

Acteurs

Associations

CCI

Communes

Département

Etat

Mission locale

PLIE

SIAE

Dispositifs

Emplois aidés

Champs d'action

Les dispositifs des emplois aidés sont initiés par les politiques nationales de l'emploi. Ils sont dirigés prioritairement vers les demandeurs d'emploi des quartiers en politique de la ville, en s'appuyant sur des mesures incitatives. A cela s'ajoutent différents dispositifs d'autres acteurs qui viennent appuyer ces politiques nationales.

> Promotion des emplois aidés auprès des secteurs marchand et non marchand

La promotion se fait par secteur d'activité, en s'appuyant sur des dispositifs existants pour l'un ou l'autre secteur ainsi que sur des acteurs ressources de cette promotion, cela permet d'adapter finement les actions de promotion et d'information au besoin des employeurs (mailing, informations collectives, plaquettes, conventions nationales, partenariats locaux, sites officiels, prospection,...).

> Soutien aux structures d'insertion par l'activité économique

→ Cf. Fiche 3.3 Emploi et développement économique

> Mobilisation du public cible

L'Identification du public et l'utilisation efficace des emplois aidés pour un parcours d'insertion réussi, nécessitent une préparation adaptée et individualisée à ces emplois : informations collectives, face à face, préparation au recrutement, développement des compétences, entretiens,...

L'opportunité et la faisabilité de la mise en place d'un nouveau Plan Local d'Insertion par l'Economique (PLIE), sera à étudier sur la période.

> Utilisation des dispositifs et outils par les prescripteurs

Un travail de partage d'information et de coordination des différentes mesures disponibles est nécessaire à l'optimisation de leur déploiement par les structures prescriptrices.

> Facilitation de la mise en œuvre des clauses

Un facilitateur de clauses existe pour développer, accompagner, suivre, évaluer et ajuster la mise en œuvre des clauses (Objectif précédant). Il doit assurer un accompagnement des bénéficiaires au sein des entreprises. Aux côtés des autres intervenants dans ce domaine, il pourrait également faire la promotion des dispositifs d'emplois aidés. En 2014, 4 CUI-CIE et 8 emplois d'avenir ont bénéficié des clauses.

Objectif opérationnel 3.1 :

Soutenir le tissu économique existant, la création, la reprise d'entreprise et les commerces de proximité dans les quartiers

Publics cibles

Collégiens / Lycéens

Habitants des quartiers prioritaires

Acteurs

Associations

CDC

CODAH

Communes

CGPME

Chambres consulaires

Département

Le Havre Développement

Dispositifs

PlaNet ADAM

ADIE

Prescripteurs

Fédération « Pionnières » avec la CCIH

Champs d'action

En 2014, le dispositif dédié en place, a débouché sur 17 créations issues des quartiers, correspondant à :

- 13% des personnes reçues,
- 33% des personnes accompagnées,
- 21 Créations d'emplois,
- 77 RDV partenaires,
- 65 actions de sensibilisations soit: environ 1.306 personnes sensibilisées,
- 399 femmes sensibilisées,
- 321 Jeunes sensibilisés.
- Par ailleurs, un autre dispositif a abouti, début décembre 2014, un incubateur « Seine Estuaire Pionnières » de start-up a ouvert ses portes à la CCI du Havre. Il est dédié à l'accompagnement des femmes dirigeantes d'entreprise.

Ces actions doivent être diversifiées et élargies à l'échelle intercommunale.

> OBJECTIF =

Doubler le nombre de créations/reprises issues des quartiers, d'ici à 2020, soit au minimum un objectif de 30 projets aboutis par an, à terme.



Dynamiser le tissu économique et entrepreneurial des quartiers

Objectif opérationnel 3.1 :

Soutenir le tissu économique existant, la création, la reprise d'entreprise et les commerces de proximité dans les quartiers

Publics cibles

Collégiens / Lycéens

Habitants des quartiers prioritaires

Acteurs

Associations

CDC

CODAH

Communes

CGPME

Chambres consulaires

CMA

Département

Le Havre Développement

Dispositifs

PlaNet ADAM

ADIE

Prescripteurs

Fédération Pionnières avec la CCIH

Champs d'action (suite)

> Sensibilisation des publics

Les actions de sensibilisation à la création et à la reprise d'entreprise doivent être maintenues et renforcées en direction des habitants des quartiers prioritaires notamment par une coordination optimisée des acteurs concernés. Les questions de sensibilisation des jeunes à l'esprit d'entreprise, doivent faire l'objet d'une attention particulière, à travers notamment le développement d'action en direction des collégiens (ex : mini-entreprises) et des lycéens (ex : classes pratiques). L'accès des jeunes à la création d'emplois doit être facilité par des moyens adaptés, notamment en donnant de la visibilité aux réussites.

> Accompagnement à la création/reprise d'entreprise

Les dispositifs d'accompagnement à la création et reprise d'entreprise doivent être simplifiés, pérennisés et leur impact étendu.

Trois axes sont à développer :

- L'accompagnement spécifique des publics rencontrant des freins périphériques par des acteurs intervenant sur la levée de ces freins,
- Un renforcement de l'offre d'accompagnement post-amorcage.
- Un accès facilité au micro-crédit.

> Maintien et développement des commerces de proximité

Dans le cadre d'une réflexion globale menée sur chacun des quartiers, l'ensemble des dispositifs ad hoc, sera mobilisé en faveur du maintien et du développement des commerces de proximité. Le dispositif « territoires entrepreneurs », qui prolonge les ZFU, continuera de bénéficier à certains quartiers de l'agglomération : les porteurs de projets dans cette zone devront pouvoir continuer à se reposer sur une structure d'accompagnement appropriée pour répondre à la demande, et, bien identifiée. Les outils de planification commerciale et le droit de préemption des villes pourront être utilisés pour renforcer et diversifier l'offre de commerces dans les quartiers.

> Une attention particulière doit être apportée au soutien au tissu économique, commercial et artisanal existant.

Dynamiser le tissu économique et entrepreneurial des quartiers

Objectif opérationnel 3.2 :

Développer l'économie sociale et solidaire

Publics cibles

Chercheurs d'emploi

Entreprises

Habitants

Jeunes

Porteurs de projets

Acteurs

Associations

CODAH

CDC

Communes

Département

Etat

Le Havre Développement

Réseaux nationaux de l'Insertion par l'Activité Economique

Coopérative d'activités et d'emploi

Dispositifs

Groupements d'Employeurs Associatifs (GEA)

Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

Champs d'action

L'innovation en matière de création d'emploi est un vecteur de développement important. L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est une alternative durable qui favorise le développement local de proximité et replace l'homme au cœur du projet d'entreprise (forte utilité sociale, gouvernance participative, etc...).

> Etude pour le soutien et le développement de l'ESS

Une étude recensant les leviers possibles pour le développement de cette nouvelle forme d'économie, devra être menée en début de contrat de ville.

> Développement et promotion de l'ESS

La mise en réseau des acteurs de l'ESS sur le territoire, le développement de projets dans de nombreux champs de l'activité économique permet l'émergence d'activités nouvelles créatrices d'emplois et le développement économique du territoire. La création/la diffusion d'appels à projet socialement innovants, entrant dans une démarche ESS, permettront de susciter et soutenir les initiatives.

> Dynamisation de projets communs et transversaux

Les outils d'accompagnement des projets ESS et de synergie sont à adapter et à renforcer.

L'animation locale d'un réseau d'acteurs doit aussi constituer un levier fort de son développement.

→ Cf. Fiche 1.1 Emploi et développement économique

> Accompagnement des projets

La mobilisation des dispositifs d'aide à l'émergence et au financement de projets en ESS, devra pouvoir se reposer sur une structure d'accompagnement appropriée pour répondre à la demande, et, bien identifiée.

→ Fiche 3.1.Emploi et développement économique

Dynamiser le tissu économique et entrepreneurial des quartiers

Objectif opérationnel 3.3:

Soutenir les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

Publics cibles

Chercheurs d'emploi

Habitants

SIAE

Acteurs

Associations

Communes

Département

Etat

Le Havre Développement

Champs d'action

Les SIAE amènent les personnes en parcours d'insertion vers l'emploi durable. En leur permettant d'accéder au monde du travail, elles développent leur employabilité. Véritables opérateurs de l'accompagnement vers l'emploi, leur sécurisation et leur adaptation au marché de l'emploi, participent à la réduction des écarts entre les besoins des entreprises et les chercheurs d'emploi.

> Soutien à la création de nouvelles structures/ au développement des structures

Une aide devra être apportée aux SIAE, pour diversifier leurs modèles économiques.

Les nouveaux projets/porteurs de projets qui développent une activité adaptée au contexte social et économique, sont à accompagner. Ils devront pouvoir se reposer sur une structure d'accompagnement appropriée pour répondre à la demande, et, bien identifiée.

> Mobilisation des aides

Le soutien financier est indispensable aux associations structurantes du territoire. Les aides existantes doivent être utilisées et pérennisées afin de consolider leur structure financière. Le conseil et la formation des professionnels des SIAE sont des outils à mobiliser pour le développement de projets et la pérennisation de leurs emplois.

> Développement des clauses d'insertion

Le développement des clauses d'insertion est un vecteur de soutien aux SIAE du territoire. Les clauses leur offrent des marchés et le développement des clauses participe donc à leur consolidation.

→ Fiche 2.4 Emploi et développement économique

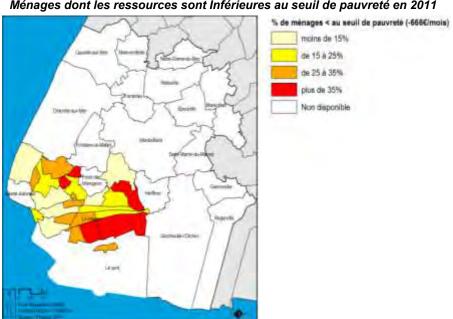
B.1. Diagnostic participatif : les principales problématiques rencontrées par les habitants des quartiers en géographie prioritaire

Une installation durable dans les fragilités économiques

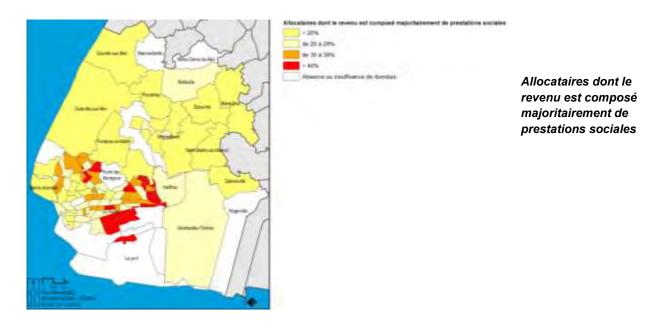
En 2012, la CODAH comptait 10 470 bénéficiaires du RSA socle, soit 20 % des allocataires. 9 allocataires sur 10 sont domiciliés au Havre. Les difficultés financières de nombreuses familles se traduisent par une incapacité croissante à payer certaines factures comme l'attestent l'augmentation des demandes d'aides financières auprès du Département et du CCAS ou la fréquentation des épiceries sociales par des ménages de plus en plus jeunes. La DDCS indique par ailleurs une augmentation conséquente des dossiers de surendettement.

Les quartiers les plus défavorisés sous l'angle des revenus se situent dans 3 grands secteurs de la ville du Havre ainsi que dans le centre de Gonfreville l'Orcher. 6 quartiers IRIS « pauvres » figurent dans les « quartiers Nord » (3 à la Mare Rouge, 2 à Mont-Gaillard et 1 au Bois de Bléville), 7 dans Caucriauville et 3 dans les « quartiers Sud » (Vallée Béreult et Arcole Brindeau). Le quartier « Points Cardinaux- Saint Just » et le « centre ville 1 » de Gonfreville l'Orcher complètent cette liste.

Dans les quartiers en grande difficulté sociale, la part des habitants bénéficiaires de la CMUC (Couverture Maladie Universelle Complémentaire), ou des ménages qui dépendent à plus de 50 % des prestations sociales, dépasse les 25 % et approche même les 40 % dans certains îlots (environ 10 % en moyenne dans la CODAH). Les bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) représentent 10 % à 15 % des habitants (moins de 5 % pour la CODAH). Sous cet angle de la dépendance aux prestations sociales, 4 quartiers ressortent particulièrement : la Mare Rouge-Chateaudun, Vallée Béreult Pressensé, Caucriauville-Louise Michel et Bois de Bléville-Porte de la Forêt.



Ménages dont les ressources sont Inférieures au seuil de pauvreté en 2011



Enfin, la mauvaise isolation thermique de certains logements notamment dans le centre ancien et les quartiers sud favorise les situations de précarité énergétique.

Des fragilités sociales qui se complexifient

Aux difficultés financières, l'absence d'emploi ou d'emploi stable, s'ajoutent des situations sociales individuelles complexes et un isolement social et spatial de certaines personnes.

Ces situations d'enfermement sont repérables dans l'ensemble des quartiers de la géographie prioritaire. Cela engendre, dans certains cas, un rejet des personnes qui ne sont pas natives de la ville ou du quartier (Gonfreville l'Orcher) ou un repli communautaire, très marqués chez les populations étrangères ou primo-arrivantes ne maîtrisant ni les codes culturels, ni la langue française mais aussi pour des personnes d'origine étrangère vivant en France depuis longtemps.

Cette situation s'accompagne de difficulté à sortir du quartier, à maitriser la mobilité au sein de la ville.

Le non recours aux droits, une situation répandue dans les quartiers de la géographie prioritaire

Très prégnant en Seine- Maritime, le non-recours aux droits est en augmentation dans les quartiers prioritaires notamment en ce qui concerne le RSA «chapeau» (RSA activité) et l'aide complémentaire pour une mutuelle. On assiste à un risque de décrochage social de populations qui ne connaissent pas leurs droits ou qui, face à la complexité des démarches se découragent. Ce non-recours s'explique par trois facteurs principaux : une difficulté d'accès à l'information (inadaptation des supports, réorganisations répétées des services, dématérialisation des procédures), un manque d'autonomie, notamment des jeunes, une lassitude des habitants par rapport aux nombreuses sollicitations administratives et un fort sentiment de ne pas être écoutés.

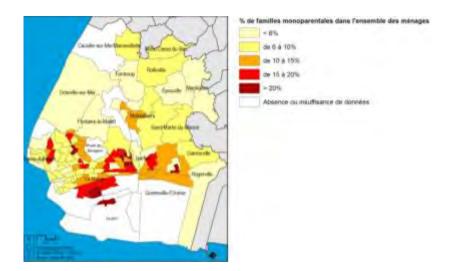
Ainsi, le CCAS indique que les aides financières accordées ne sont parfois pas réclamées par les bénéficiaires et que 25 % des rendez-vous fixés avec un conseiller ne sont pas honorés.

Des difficultés scolaires et éducatives qui perdurent

Une difficulté des parents à exercer leur responsabilité éducative

Le manque de maturité et d'autonomie, le désœuvrement lié à l'absence d'emploi, l'absence de ressources, fragilisent certains parents dans leur rôle éducatif. Au Havre en 2010, 25% des enfants de moins de 3 ans vivent dans une famille sans actif occupé.

Les familles monoparentales ont plus de difficultés que les autres ménages, car elles doivent faire face à une double difficulté : assumer seul(e) les charges du foyer et l'éducation de(s) enfant(s) au quotidien. Elles sont surreprésentées au Havre dans les quartiers d'habitat social du plateau nord ainsi que dans les quartiers Sud et le Centre Ancien.



Les familles monoparentales allocataires en 2013 dans l'agglomération havraise en %

Les principales manifestations de ces difficultés éducatives se repèrent dans l'absence de limites posées aux enfants, les problèmes de séparation mère-enfant, le manque d'ambition et de stimulation des enfants, la difficulté à prendre de la distance, à poser un statut d'autorité face à l'enfant et la difficulté à affronter l'institution scolaire.

Elles se traduisent par des problèmes de comportement (enfants « multirécidivistes » de l'exclusion scolaire), un non- respect de l'adulte et des règles posées et des difficultés scolaires dont l'absentéisme et le décrochage scolaire.

Des jeunes en difficulté dans leur parcours scolaire

Les indicateurs « retards scolaires d'un an à l'entrée en sixième », « pourcentage de passage en seconde générale et technologique » attestent des difficultés en matière de réussite scolaire dans certains quartiers.

Ces difficultés scolaires amènent certains jeunes à s'extraire progressivement des parcours de formation, voire à le quitter dès que l'âge légal de la fin de scolarité est atteint.

Ce sont 721 jeunes de l'agglomération havraise qui ont été repérés comme « décrocheurs » entre octobre 2012 et novembre 2013 par la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (dispositif mis en place nationalement depuis 2011). 54 % d'entre eux n'étaient pas suivis par la Mission Locale.

Des problématiques de santé particulièrement sensibles dans le territoire : état de santé et accès aux soins des populations, démographie médicale

La santé publique est une réelle préoccupation dans l'agglomération havraise.

On y observe une surmortalité importante par rapport à la France (1 décès sur 4 avant 65 ans dans l'agglomération pour 1 sur 5 en France) et particulièrement dans certaines communes : Le Havre (+11 %), d'Harfleur (+17 %) mais surtout de Gonfreville-l'Orcher (+34 %). Près de la moitié de ces décès prématurés pourrait être évitée.

La démographie médicale est un deuxième enjeu pour le territoire. Même si l'agglomération ne manque pas actuellement d'omnipraticiens, elle subit le vieillissement de ses professionnels de santé, rendant à moyen terme l'accès aux soins de plus en plus problématique. Les communes d'Harfleur et de Gonfreville-l'Orcher sont particulièrement concernées. La pénurie de certains spécialistes notamment de psychiatres, d'orthophonistes ou de pédiatres est particulièrement pointée au vu des difficultés psychologiques et psychiatriques de certains enfants et jeunes et du mal-être d'adultes précarisés.

Des populations précaires en moins bonne santé

Les diagnostics réalisés dans le cadre des Ateliers santé ville font état d'un moins bon suivi des habitants en situation de précarité : plus forte surcharge pondérale, consommation plus importante de tabac et d'alcool, moindre activité physique.

La prévention et le dépistage sont aussi moins fréquents (ex : les taux de frottis ou de mammographie) et se heurtent parfois à des problèmes de culture (rapport à la maladie, au corps). Le recours aux soins est plus faible pour ces populations, en raison notamment du peu d'attention porté par celles-ci à leur santé. Elle conduit à des comportements inadaptés, en particulier le recours tardif à un médecin. Les dépassements d'honoraires sont une barrière pour les gens les plus pauvres. Face à ces situations, il y a nécessité à délivrer un message adapté aux populations et à promouvoir des actions spécifiques.

Des pathologies importantes communes à l'ensemble des QPV

Les principales difficultés repérées par l' Ateliers Santé Ville concernent le mal-être des habitants, les addictions, les relations garçons-filles et la nécessité de développer l'information et la prévention.

Afin de répondre à ces enjeux, l'Atelier Santé Ville de l'agglomération havraise est organisé de la façon suivante :

A la demande des financeurs (ARS et DDCS), une nouvelle organisation des moyens humains dédiés à l'ASV ainsi qu'un ensemble d'outils communs sont proposés. Cette structuration en « pool » permettra de mieux répondre au nouveau découpage et de aux besoins.

Afin de garantir une cohérence, il est proposé d'identifier un référent par territoire chargé : d'animer les comités de suivi et les différents groupes de travail, de faire le lien entre les différents acteurs et de participer aux différentes réunions organisées sur le territoire.

Par ailleurs, en fonction du domaine de compétence, il sera proposé un réfèrent thématique chargé: d'intervenir ou d'apporter conseil pour la mise en œuvre d'une action (élaboration, mise en œuvre, animation, évaluation).

Concernant les diagnostics santé partagé, la réalisation est confiée au référent territorial. Cependant l'élaboration pourra se faire conjointement en fonction des compétences (notamment concernant la partie qualitative et quantitative)

Les missions seront accomplies sous la validation du superviseur. Des réunions bi mensuelles, de coordination, assureront la cohérence de l'ensemble et permettront de faire le lien avec la Direction santé.

Par ailleurs, des outils communs seront utilisés afin d'uniformiser les méthodes de travail : tableau trimestriel d'activités, fiche action, compte rendu de réunion et méthode d'évaluation.

Des situations de violences intrafamiliales et conjugales

Tous les deux jours et demi, une femme meurt sous les coups de son conjoint. La violence conjugale n'épargne aucun milieu social et pourtant elle reste taboue. En matière de violences commises au sein du couple, la législation française s'est enrichie au fil des années afin de garantir une meilleure prise en compte par la Justice de la gravité de ces faits. A ce titre, le Ministère de la Justice et des Libertés a impulsé une politique globale de lutte contre ces agissements visant à adapter la réponse pénale à la spécificité de cette délinquance, à renforcer la prévention de la récidive et à garantir une meilleure protection des victimes dans le cadre du plan de lutte contre les violences faites aux femmes.

Au niveau local, un réseau de partenaires s'est constitué avec les Villes, le Département de Seine Maritime et les associations de terrain, financées notamment dans le cadre du FIPD. Le Contrat de Ville pourra prendre en compte les actions de soutien aux victimes et de prise en charge des auteurs.

Dans la circulaire du 15 octobre 2014 concernant les modalités d'élaboration du contrat de ville, l'Etat indique pour le pilier « cohésion sociale : « les actions visent à réduire la pauvreté, à tisser le lien social et à renforcer la solidarité entre les générations. Elles s'attachent à répondre tout particulièrement aux besoins des familles monoparentales, des jeunes et des personnes âgées. Elles visent l'exercice de la citoyenneté et l'égalité réelle d'accès aux droits ».

Ainsi, compte tenu du diagnostic local et des attentes de l'Etat, les enjeux sont les suivants :

Enjeux:

- ☼ Développer l'autonomie dans la vie quotidienne et citoyenne des personnes les plus éloignées des institutions et des services publics
- ♥ Rétablir l'égalité des chances par l'éducation
- Améliorer et renforcer la relation parents-enfants
- ♥ Favoriser l'égalité hommes-femmes, lutter contre les violences intrafamiliales et conjugales

B. 2. Les orientations stratégiques

Viser la cohésion sociale à l'échelle d'un territoire comme l'agglomération havraise suppose de porter une attention privilégiée à ce qui permet la rencontre entre l'individu et l'offre de service, et la capacité des institutions à produire collectivement une offre adaptée et lisible. C'est aussi renforcer l'autonomie des personnes, leur permettre d'agir sur leur environnement et susciter la solidarité au travers de relations plus collectives et mieux régulées.

⇒ Orientation stratégique 1 : Améliorer l'accès aux droits et adapter l'offre de services aux publics précarisés

- Le maintien des services publics

Les opérations de rénovation urbaines ont été l'occasion de développer la présence des services publics au sein des quartiers. Dans le cadre des précédents contrats CUCS, une attention particulière avait été également portée à cette question.

Malgré la baisse des dotations de crédits (Etat, collectivités), la dynamique engagée dans les quartiers depuis plus de dix ans a permis notamment : la création d'une quatrième antenne de Pôle Emploi pour l'accueil des publics des quartiers nord-ouest au Havre, l'installation du dispositif de la garantie jeune de la mission locale dans le même quartier, la municipalisation des centres sociaux, le maintien des centres médicaux sociaux, la présence d'écrivains publics, de la Maison de Justice et du Droit, des espaces publics numériques, la création de maisons municipales de proximité en capacité d'accueillir des services institutionnels, des associations, des permanences d'élus.

De la part des bailleurs, une moyenne d'un gardien pour 60 à 80 logements est déjà effective et l'installation du siège du bailleur Alcéane à la Mare Rouge vient renforcer la présence des services publics sur ce quartier.

Enfin, l'Etat a mis en place un nouveau commissariat de police de quartier au Mont Gaillard et a implanté une maison de l'éducation, siège de la direction de l'académie en résidence.

Le maintien de la présence des acteurs de terrain doit faire l'objet d'une attention particulière dans les quartiers prioritaires de la part des collectivités et des partenaires extérieurs.

En effet, cette proximité est essentielle pour des publics moins mobiles, maitrisant mal la langue française et l'usage de l'outil informatique.

L'information et la sensibilisation des habitants

De même, la communication et l'information des habitants passe par la mobilisation des acteurs associatifs et institutionnels. L'échange et le partage entre les habitants et les acteurs, la (re)découverte des institutions et lieux d'exercice de la citoyenneté ainsi que des actions de formation sont des préalables à la sensibilisation des habitants aux questions de citoyenneté et de laïcité.

- La formation des professionnels et le partenariat

L'individu doit être pris en compte dans sa globalité et l'inclusion sociale passe par une intervention dans plusieurs aspects de la vie (éducation/formation, emploi, accès au logement, santé, accès aux droits...). La coordination des acteurs, le chaînage des actions, la synergie des interventions sont autant de facteurs garantissant l'inclusion sociale et la pertinence de l'action publique.

Afin de développer ce partage de connaissances, des formations communes, des rencontres thématiques seront développées. L'accès aux droits et aux parcours de santé sera facilité par le développement de ce type de formation en direction des professionnels de terrain et par le développement de réseaux.

⇒ Orientation stratégique 2 : Renforcer l'autonomie des habitants, lutter contre les discriminations, les stéréotypes, et les replis identitaires.

- L'accompagnement et la médiation

L'accompagnement individuel vers les institutions ou les associations spécialisées reste un outil incontournable dans l'accès aux droits pour les populations les plus vulnérables de même que des actions « support » telles que les Ateliers Socio Linguistiques, l'accompagnement de la part des écrivains publics et des adultes relais.

- Le développement d'espaces de débat ouvert

Au sein des quartiers, des lieux de débats permettent l'instauration de temps d'échanges entre habitants : associations, centres sociaux, salles d'animation municipale.

Si l'éducation à la citoyenneté est un processus, certains projets la dynamisent et la rendent concrète. Ainsi, les actions impliquant une dimension de participation citoyenne (bénévolat, actions d'intérêt général...) sont à soutenir et développer (BAFA, chantiers jeunes, services civiques, séjours chantier...).

D'autre part, il apparait nécessaire de conduire et d'animer une démarche pédagogique en ce qui concerne des jeunes en perte de repères et de projets d'avenir attirés par les mouvances extrémistes des fondamentalistes religieux.

A cet effet, le ministère de la ville, de la Jeunesse et des Sports a diffusé une circulaire le 15 janvier 2015 auprès des préfets relative à la "mobilisation des associations pour la citoyenneté". L'objectif est la création d'espaces de dialogue qui réunissent les professionnels de l'action publique territoriale, sous-préfets en charge de la politique de la ville, adultes-relais et acteurs associatifs de proximité — qu'ils soient engagés dans la politique de la ville, la médiation sociale, l'éducation populaire ou encore dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations. Ces espaces de débat doivent permettre de comprendre pourquoi de telles dérives sont possibles, prévenir les phénomènes de radicalisation, valoriser et faire remonter les bonnes pratiques, établir des comptes-rendus des propositions ou suggestions formulées, combattre sans relâche l'antisémitisme et l'obscurantisme mais également lutter contre les risques d'amalgame et de stigmatisation.

- Le soutien à la vie associative

Les associations sont des acteurs privilégiés de la citoyenneté, de par leur fonctionnement et leur gouvernance. Elles impliquent les habitants, elles forment à des méthodes et modes d'expression démocratiques et véhiculent des valeurs fortes (solidarité, entraide...).

Leur soutien (matériel, financier, humain) et la valorisation de leurs projets participent à encourager l'engagement citoyen, cet objectif doit être recherché tout au long du contrat de ville afin de maintenir une présence associative dans les quartiers. Il s'agit pour cela de travailler sur la gouvernance du contrat de ville afin de renforcer la collaboration entre collectivités et association dans la mise en œuvre de ces axes stratégiques.

⇒ Orientation stratégique 3 : Renforcer la prévention, la promotion et l'accès à la santé

Cette orientation stratégique doit être en lien avec le Contrat Local de Santé, en particulier les actions développées par les Ateliers Santé Ville.

Il s'agit de répondre aux enjeux de santé spécifiques aux quartiers de la politique de la ville Les champs d'intervention prioritaires sont les suivants :

- La prévention des grossesses précoces, des IST, des violences et agressions sexuelles, notamment en direction des jeunes,
- La nutrition et l'hygiène de vie,
- La santé mentale,
- Les addictions.

Pour cela, il est nécessaire d'adapter la promotion de la santé afin de toucher le plus grand nombre. En effet, le relais des campagnes nationales et des campagnes locales intercommunales n'est pas suffisant. Il s'agit de :

Favoriser les actions collectives de proximité : ateliers thématiques, conférences, débats, rencontres, ateliers parents/enfants,

Développer des consultations de prévention, de sensibilisation et de dépistage, maintenir les points d'accueil et de prévention santé dans les quartiers

Renforcer le lien avec la CPAM afin d'augmenter le taux d'inscription à la CMU, développer des partenariats avec les professionnels de santé permettant de simplifier l'accès aux professionnels de santé en particulier par les médecins spécialisés.

⇒ Orientation stratégique 4 : Améliorer la réussite scolaire et lutter contre le décrochage.

L'accompagnement global des familles, les parents au cœur du parcours éducatif

Les parents doivent être reconnus comme les premiers acteurs de l'éducation de leurs enfants. L'enjeu est de faciliter l'accès des parents à l'ensemble des dispositifs éducatifs afin qu'ils trouvent dans leur ville les moyens d'aide et d'accompagnement dans les choix liés à la vie de leur enfant. Les moyens pour les accompagner sont les suivants :

- Conseil, orientation (guide, forums, portes ouvertes...)
- Médiations familiale : accompagnement individuel et collectif par des associations, écrivains publics groupes de parole et débats (café des parents, réunion thématiques, théâtre forum...)
- Accès aux droits (financiers, aide sociale à l'enfance, ateliers sociolinguistiques...)
- Les Programme de Réussite Educative

Le PRE accompagne les enfants ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel pensé comme favorable à leur réussite.

Le dispositif est pensé de manière à prendre en compte la globalité de l'environnement de l'enfant et donc l'ensemble de ses difficultés. Son efficacité provient de sa complémentarité avec le droit commun en proposant des réponses sur mesure aux problématiques de l'enfant dans les domaines de la santé, scolaire, social et culturel. Il couvre la totalité des quartiers en politique de la ville et intervient dans tous les établissements classés en éducation prioritaire (REP et REP+). Le PRE est plébiscité pour la qualité de ses pratiques collaboratives avec les travailleurs sociaux, les enseignants, les associations. Ce dispositif permet d'inventer encore de nouvelles réponses, de manière réactive, en cherchant systématiquement l'adhésion des familles.

Le partenariat entre les institutions

L'interconnaissance des acteurs de l'éducation, parents et professionnels, est primordiale pour partager les référentiels éducatifs, définir un socle de valeurs et adopter un langage commun. Afin de développer ce partage de connaissances, des formations communes, des rencontres thématiques, ... peuvent être développées.

- Renforcer la cohérence des parcours éducatifs et des perspectives de formation et d'insertion professionnelle

L'identification et l'accompagnement des jeunes fragilisés

La lutte contre le décrochage des plus de 18 ans en lien avec la plateforme académique dont l'animation est confiée à la mission locale est déjà effective afin de favoriser la prise en charge de jeunes sortis du système scolaire sans qualification.

De plus, un programme d'action de prévention du décrochage a été initié en septembre 2008 à la Ville du Havre avec la mise en place d'un dispositif partenarial de prévention de l'absentéisme scolaire, puis s'est renforcé en mars 2010 avec l'accompagnement des élèves exclus temporairement.

En effet, les situations de jeunes risquant de basculer doivent faire l'objet d'un **travail de repérage et d'une intervention coordonnés et accrus**, en mobilisant les acteurs et outils adéquats.

D'autre part, face à la densité des possibilités offertes par le système éducatif et afin d'éviter le décrochage de certains jeunes, le parcours éducatif se doit non seulement d'être clair, afin d'accompagner le jeune dans les différentes phases de son cursus : passage d'un cycle à l'autre, orientation/réorientation, sortie du système scolaire.

Ainsi, dans ce domaine, le renforcement des outils d'orientation scolaire sur le territoire, la réactivité par rapport aux signalements d'absentéisme scolaire, l'individualisation des parcours et la souplesse d'adaptation au public sont les orientations stratégiques importantes.

L'exploitation des potentiels et estime de soi

Pour accompagner les jeunes dans leurs projets personnels, il est nécessaire de renforcer les actions et dispositifs leur permettant de s'accomplir dans et en dehors de l'école, en mettant en avant leurs potentiels. Il est primordial d'accompagner les jeunes dans la définition et la formalisation d'un projet de vie, tant sur les aspects scolaires, professionnels que personnels. Il s'agit de :

- Développer l'ambition scolaire (internats réussite et excellence, dispositif coup de pouce clé...),
- Valoriser les parcours d'excellence et filières grandes écoles : développer des actions d'information et de sensibilisation des jeunes autour des parcours de réussite d'autres jeunes, autour de témoignages, retours d'expériences, tutorat...,
- Favoriser l'accès aux activités de loisir et à la culture,
- Favoriser l'insertion. Dans ce cadre, le Fond d'Aide aux Jeunes du Département de Seine maritime qui soutient les 18-25 ans dans leurs démarches d'insertion est un outil très sollicité sur le territoire de l'agglomération dans le cadre de l'aide au permis de conduire, à la formation, au projet logement, à la santé.

⇒Orientation stratégique 5 : Favoriser l'égalité femmes-hommes, lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales

- Promouvoir l'égalité femmes-hommes

L'égalité femmes-hommes forme, avec la jeunesse et la lutte contre les discriminations, l'une des trois priorités transversales obligatoires à prendre en compte dans la conception des contrats de ville. L'emploi des femmes est moins fréquent et plus précaire dans les territoires prioritaires de la politique de la ville. En 2012, 41,8 % des femmes de 25 à 64 ans sont inactives en Zus contre 25 % hors Zus. Lorsqu'elles travaillent, leur niveau de responsabilité est plus faible que celui de la moyenne des femmes et elles sont plus souvent en contrat à durée déterminée.

De plus, les jeunes femmes de 25 à 34 ans vivant en ZUS sont plus souvent en charge de famille et sont davantage exposées à la monoparentalité.

A ce titre, les orientations stratégiques pour le contrat de ville proposées par la déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité sont les suivantes :

- Améliorer l'insertion professionnelle des femmes

- Suivi des contrats aidés avec une vigilance sur la répartition sexuée entre secteur marchand et non marchand. Il convient que les femmes ne soient pas orientées massivement via les contrats aidés sur des secteurs d'activité plus précaires en termes de débouchés et de perspectives professionnelles (services à la personne, secteur non marchand....). Les outils type contrats mixitéégalité (aides directes aux employeurs) peuvent accompagner la formation de femmes sur des métiers traditionnellement masculins.
- Soutien à la création d'activité pour les femmes.

Une attention particulière sera portée sur le public féminin des quartiers politique de la ville dans le cadre du prochain Plan d'action pour l'entrepreneuriat féminin. Il doit être relayé localement par les partenaires de l'orientation et de l'emploi : marrainage adapté, accompagnement des femmes ayant opté pour le statut d'auto-entrepreneur.

- Accès à des modes de gardes adaptés et souples, dans les quartiers, pour les femmes en formation ou en recherche d'emploi.
- La lutte contre les comportements sexistes et la prévention de la délinquance au sein de l'école et des activités périscolaires et sportives

La Convention régionale pour la mixité et l'égalité filles-garçons dans le système éducatif 2013-2018, signée le 25 septembre 2013 prévoit un programme de formation des professionnels de l'éducation à l'égalité. Décliné en région par les partenaires éducatifs, il pourrait cibler en priorité dans le temps, les établissements des quartiers Politique de la ville.

La lutte contre les stéréotypes sexués doit être mise en place dès la petite enfance auprès des parents et professionnels.

La question des relations filles/garçons et de la mixité est récurrente dans les quartiers. Les établissements scolaires, les structures et associations de proximité tentent de travailler autour de cette problématique grâce à des outils divers : forum, jeux par exemple.

La mixité dans les activités/séjours proposées par les structures et associations de proximité est une base. La mixité des encadrants de ces activités est aussi un préalable important.

Les structures et associations de proximité doivent faire la promotion de leurs activités auprès du public féminin. Si la mixité doit être privilégiée, des propositions d'activités sportives sont à développer particulièrement pour ce public.

- Orientation et ambition professionnelle

La deuxième priorité est d'intervenir sur l'ambition des filles à accéder aux métiers qu'elles pensent inaccessibles ou uniquement masculins.

Des outils tels que les fiches métier masculin/féminin ou des approches collectives sur la sensibilisation à l'entreprenariat féminin par exemple peuvent être utilisés.

- L'aide aux victimes, la lutte contre les violences faites aux femmes

Dans le cadre du 4e plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2014-2016, différents dispositifs ont été développés pour améliorer la prise en charge des victimes, psychologues en commissariat, brigades de protection de la famille, référents pour les femmes victimes de violences au sein du couple, magistrat du parquet référent en matière de violences conjugales, bureaux d'aide aux victimes, permanences d'associations.

Deux axes spécifiques pour les quartiers politique de la ville sur cet enjeu important :

- Développer **l'information** sur les dispositifs existants pour l'accompagnement des femmes victimes de violences dans les services de droit commun (maisons médicales, maison justice et du droit, agences pôle emploi, maisons de quartier...) auxquels les femmes des quartiers ont plus facilement accès
- Inscrire dans les zones prioritaires, la lutte contre les violences faites aux femmes, afin d'assurer un accompagnement adapté des femmes victimes, des enfants exposés et des auteurs de violences. Le dispositif téléphone portable d'urgence couvrira ces quartiers. Il y a un enjeu important en termes de sécurité ainsi qu'en termes de prévention de la récidive sur ce thème.

Sur le territoire de l'agglomération, Une Maison de la Justice et du Droit a ouvert en 2000, un soutien aux associations est mis en place pour apporter à un public très fragilisé l'aide et l'accompagnement nécessaire (en 2013 au Havre, 13 816 personnes accueillies à la MJD, 331 par la juriste Référente Violence Conjugale du CIDFF, 1460 par AVRE 76).

Le Département de Seine Maritime a également développé un site internet « stop violences familiales » ainsi qu'un certain nombre de mesures : 400 téléphones d'alerte distribués, six postes d'intervenant social référent police-gendarmerie dont un dans l'agglomération havraise.

Il s'agit d'améliorer l'adéquation des actions en direction des victimes et des auteurs aux besoins identifiés localement, de permettre un accueil, une protection et une prise en charge des victimes la plus sécurisante possible et de limiter les risques de réitération ou de récidive des auteurs.

Sur la durée du Contrat, il sera étudié la possibilité d'inscrire la MJD dans le réseau local et départemental en lien avec les orientations du groupe de travail piloté par l'UTAS et de la déléguée régionale au droit des femmes.

B 3 Objectifs opérationnels



PILIER COHESION SOCIALE

ORIENTATION

No

Améliorer l'accès aux droits et adapter l'offre de services aux publics précarisés

>OBJECTIF 1

MAINTENIR UNE PRESENCE DES SERVICES PUBLICS ET ASSOCIATIFS DANS LES QUARTIERS

>OBJECTIF 2

DEVELOPPER DES MODES D'INTERVENTION AU PLUS PRES DES HABITANTS

ORIENTATION

N°2

Renforcer l'autonomie des habitants, lutter contre les discriminations, les stéréotypes, et les replis identitaires

>OBJECTIF 1

DEVELOPPER DES ESPACES DE DEBAT

>OBJECTIF 2

SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE

>OBJECTIF 3

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES A L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETE

ORIENTATION

N°3

Renforcer la prévention, la promotion et l'accès à la santé

>OBJECTIF 1

REPONDRE AUX ENJEUX DE SANTE SPECIFIQUES AUX QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

>OBJECTIF 2

DEVELOPPER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION ADAPTEES

OPIENTATION

N°4

Améliorer la réussite scolaire et lutter contre le décrochage

>OBJECTIF 1

L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES FAMILLES, METTRE LES PARENTS AU CŒUR DU PARCOURS EDUCATIF

>OBJECTIF 2

RENFORCER LA COHERENCE DES PARCOURS EDUCATIFS ET DES PERSPECTIVES DE FORMATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE

ORIENTATION

N°5

Favoriser l'égalité femmes-hommes, lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales

>OBJECTIF 1

PROMOUVOIR L'EGALITE FEMMES-HOMMES

>OBJECTIF 2

DEVELOPPER DES ACTIONS FAVORISANT LA MIXITE

>OBJECTIF 3

L'AIDE AUX VICTIMES, LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Améliorer l'accès aux droits et adapter l'offre de services aux publics précarisés

Objectifs opérationnels :

- 1/ Maintenir une présence des services publics et associatifs dans les quartiers
- 2/ Développer des modes d'intervention au plus près des habitants

Publics cibles

Habitants des quartiers prioritaires

Acteurs

Associations de quartiers, services publics

Dispositifs

Ecrivains publics, adultes relais, espaces publics numériques, ateliers de savoirs sociolinguistiques

Champs d'actions :

Développer des modes d'intervention de proximité (aller au-devant des habitants), faire évoluer les cultures professionnelles

Les habitants des quartiers sont parfois en retrait de la fréquentation des équipements ou des administrations, d'autres formes d'intervention sont à expérimenter pour entrer en contact avec les familles et prendre en compte leur rythme de vie

- Actions « hors les murs »
- Médiation par le biais du sport, de la musique, etc..

Coordonner et mutualiser les interventions à des échelles pertinentes

Les cloisonnements des politiques sociales que ce soit au niveau des publics ou des territoires ne sont pas toujours propices au suivi des personnes, ni à la synergie des interventions. Partager l'information, parler un langage commun sont des éléments importants pour avancer vers un accompagnement concerté.

- Lieu ressource
- Formation des personnels
- Equipes pluridisciplinaires et accompagnements croisés
- Développement des réseaux
- Formation des acteurs

Proposer des accompagnements individualisés avec une prise en charge globale de la personne

il est nécessaire de mettre en place des accompagnements individualisés dans la durée qui prennent en charge les personnes dans leur globalité et prévoient un accompagnement personnalisé afin de rendre effectif l'accès aux droits.

Les jeunes seront un des publics prioritaires

Une attention particulière sera portée pour l'accès au parcours de soin

- Accompagnements croisés
- Initiation à l'utilisation d'internet, accompagnement dans les démarches administratives électroniques
- Ecrivain public, médiation interculturelle
- Actions pour lutter contre l'illettrisme, maîtrise orale et écrite de la langue française et la connaissance des services publics

Renforcer l'autonomie des habitants, lutter contre les discriminations, les stéréotypes et les replis identitaires.

Objectifs opérationnels :

- 1/ Développer des espaces de débat
- 2/ Soutenir la vie associative
- 3/ Renforcer l'accompagnement des jeunes à l'apprentissage de la citoyenneté

Publics cibles

Habitants des quartiers prioritaires

Public jeunesse

Acteurs

Associations de quartiers et collectivités

Dispositifs

Ville Vie Vacances

Mission vie associative

Service civique

CRIB

Champs d'actions :

Promouvoir la vie de quartier

Le cumul de difficultés provoque un retrait, voire un désinvestissement des espaces collectifs, espaces publics, équipements ou des instances participatives. Retrouver une place dans le quotidien de quartier permet de redonner un sens au collectif, à la participation citoyenne et de lutter contre les discriminations et les communautarismes : Soutien aux initiatives d'habitants et d'associations porteuses de convivialité : fête de quartier, fête des voisins, locaux associatifs,

- Soutien aux initiatives jeunes
- Promotion de l'Echanges de savoirs
- Soutenir le développement de projets individuels ou collectifs des jeunes du quartier
- Sensibiliser à l'engagement associatif

L'implication dans les instances participatives : conseil de quartier, conseils citoyens

Les villes de l'agglomération, ont développé à des degrés divers des modes de consultation des habitants. Le futur contrat de Ville avec la mise en place des conseils de citoyen est un moyen de développer plus amplement cette réflexion et cette implication des habitants dans la vie de la Cité.

Les communes de l'agglomération qui ont des quartiers en QPV mettent en place concrètement ces modalités pour permettre aux habitants de ces territoires d'assister et de suivre la mise en œuvre du Contrat de Ville et d'être le relais auprès des institutions concernant les problématiques des guartiers.

Soutenir la vie associative :

Formation des dirigeants, aide administrative par le CRIB et la mission vie associative.

Renforcer l'accompagnement des jeunes à l'apprentissage de la citoyenneté

Mobilisation des services civiques, formation des acteurs de terrain à la laïcité, la citoyenneté, les valeurs de la république, financement d'actions du dispositif Ville, Vie Vacances...

Objectifs opérationnels :

- 1/ Répondre aux enjeux de santé spécifiques aux guartiers de la politique de la ville
- 2/ Développer des actions de sensibilisation et de communication adaptées

Publics cibles

Habitants des quartiers prioritaires

Acteurs

Collectivités

Associations de prévention

ARS

Dispositifs

Ateliers santé ville

Champs d'actions :

Les champs thématiques prioritaires à investir :

- la contraception, la périnatalité
 (Intégrant la prévention des IST, des violences et agressions sexuelles, notamment en direction des jeunes, la prévention des grossesses précoces et la prévention des discriminations)
- La santé mentale
- La nutrition et l'hygiène de vie
- L'hygiène bucco-dentaire
- Les addictions

> Les outils de prévention et de promotion de la santé à développer :

Sensibiliser la population et modifier l'image générale de certains comportements à risque : Relais des campagnes nationales, campagnes locales intercommunales,

- Les actions collectives de proximité
 Engager un dialogue : ateliers thématiques, conférences, débats, rencontres, ateliers parents/enfants, ...à destination de la population
 Former les acteurs : formations à destination des professionnels recevant et accueillant du public, espaces d'échanges de pratiques, formation à la méthodologie de projets en santé publique, ...
- Les actions individualisées
 Développer des consultations de prévention, de sensibilisation et de dépistage.

Améliorer la réussite scolaire et lutter contre le décrochage

Objectifs opérationnels :

- 1/ L'accompagnement global des familles, mettre les parents au cœur du parcours éducatif
- 2/ Renforcer la cohérence des parcours éducatifs et des perspectives de formation et d'insertion professionnelle

Publics cibles

Jeunes scolarisés

Jeunes décrocheurs

Acteurs

Education nationale

CAF

Département de Seine Maritime

Communes

Dispositifs

REAAP

Centres médicosociaux

Carrefour des parents

Champs d'actions

Accompagner et soutenir les parents dans leur place d'adulte

De nombreux acteurs de terrain (enseignants, travailleurs sociaux) expriment le désarroi de certains parents face à leur tâche éducative : absence de limites posées aux enfants, problèmes de séparation mère-enfant, non-respect de l'adulte et des règles.

Soutenir les parents dans cette relation adulte – parent/enfant c'est d'abord pouvoir leur redonner confiance dans leur quotidien en leurs faisant découvrir et prendre conscience de leurs ressources, en les rendant acteurs de l'éducation de leur enfant. C'est aussi les sortir de leur isolement parental par la rencontre avec d'autres parents.

De nombreuses institutions et communes développent des actions spécifiques en ce domaine, il s'agira de les valoriser et d'en permettre leur accès aux habitants des quartiers.

Les actions développées dès la prime enfance sont à conforter ou à développer.

Instaurer une relation de confiance avec l'institution scolaire et repositionner les parents au cœur du parcours éducatif.

- Approches multiples à développer : école ouverte, accompagnement des familles, café des parents, mallette des parents, médiation familiale, conseils/l'orientation, accès aux droits, permanence associative dans les établissements, formation des enseignants....
- Actions conviviales (BCD, animations autour du jeu, accompagnement lors de sorties, spectacles...)

Objectifs opérationnels :

1/ L'accompagnement global des familles, mettre les parents au cœur du parcours éducatif 2/ Renforcer la cohérence des parcours éducatifs et des perspectives de formation et d'insertion professionnelle

Publics cibles

Jeunes scolarisés

Jeunes décrocheurs

Acteurs

Education Nationale

Mission Locale

Communes

Associations

Dispositifs

Programmes de réussite éducative

Plateforme académique

Actions de lutte contre le décrochage scolaire

Développer les actions en faveur de l'égalité des chances dans l'accès aux apprentissages et la réussite éducative

Les communes de l'agglomération développent en partenariat ou en complément avec l'Education Nationale des actions pour réduire les inégalités d'accès aux apprentissages, notamment les Programmes de Réussite Educative (Gonfreville L'Orcher, Le Havre, Harfleur), les actions d'accompagnement à l'éveil, à la scolarité (Coup de pouce Clé, parler Bambin, ...) ou celles permettant d'améliorer les conditions de travail et de réussite (Internat d'excellence). Ces dispositifs, la coordination partenariale ainsi que les suivis individualisés sont des éléments importants à pérenniser et à développer sur les secteurs qui affichent des résultats préoccupants.

 Recensement et mise en commun des bonnes pratiques ; mise en réseau, lancement d'expérimentation

Lutter contre l'absentéisme et le décrochage

L'absentéisme est une des premières manifestations d'un retrait de l'enfant, du jeune visà-vis de sa scolarité. Il peut être synonyme à terme de décrochage scolaire. D'où l'intérêt d'une vigilance et d'une prévention qui doit s'exercer en amont, d'expérimentations pédagogiques, de coordination des parcours éducatifs. Les expérimentations autour des plates-formes de décrochage ont permis une meilleure mise en réseau des missions locales et de l'Education Nationale en vue d'un meilleure repérage et suivi des élèves décrocheurs. Le rôle de l'orientation vers les filières est une étape décisive, une attention particulière doit y être apportée.

- Poursuite du repérage et de l'accompagnement des jeunes décrocheurs via la plateforme de décrochage partenariale
- Relance du réseau des acteurs autour de la guestion du décrochage
- Lieu ressource et de partage des expériences
- · Réalisation et lancements d'outils

Accompagner vers les activités de loisirs, les pratiques artistiques et sportives

L'accès aux loisirs, aux pratiques artistiques, culturelles et sportives, sont des compléments indispensables aux apprentissages et à une ouverture au monde. Les structures municipales de quartiers, les associations sont des relais importants pour permettre un meilleur accès à ces découvertes, ces pratiques pour les populations qui en sont le plus éloignées.

Les jeunes filles sont une cible à privilégier pour ces pratiques, notamment sportives

- > Développement d'actions de médiation culturelle, sportive
- Soutien des structures et associations de quartier dans leur rôle de relais
- Valorisation des pratiques artistiques développées dans les quartiers

Objectifs opérationnels :

- 1/ Promouvoir l'égalité femmes-hommes
- 2/ Développer des actions favorisant la mixité
- 3/ L'aide aux victimes, la lutte contre les violences faites aux femmes

Publics cibles

Familles

Acteurs

Collectivités

Associations de prévention

Dispositifs

Maison de Justice et du Droit

Dispositif CNDS

Dispositif refusons les violences familiales du Département de Seine Maritime

Mission égalité femmes-hommes Etat

Champs d'actions

Améliorer l'insertion professionnelle des femmes

- Soutien à la création d'activité pour les femmes.
- Accès à des modes de gardes adaptés et souples
- Etc (Cf. pilier emploi et développement économique)

Améliorer le climat scolaire et les relations filles/garçons

Les violences déployées dans les quartiers se répercutent bien souvent au sein des établissements amenant une dégradation du climat scolaire.

Conjointement, la question des relations filles/garçons est très présente dans les établissements des quartiers de la géographie prioritaire. Ces deux phénomènes posent de façon accrue deux problèmes : celui de l'acceptation de la mixité, celui du vivre ensemble.

- Intervention dans les classes (aide aux victimes; gestion des conflits, médiation) ou dans les structures de proximité
- Groupes de parole mixtes
- Rappel à la loi
- L'accès au sport des filles et des femmes

Développer la prévention auprès des habitants et développer les lieux d'accueil

Les violences intrafamiliales et notamment celles à l'encontre des femmes, en lien souvent avec des problématiques d'addictions, sont décrites par les acteurs de terrain. Elles posent la question d'une part de l'existence de lieux neutres où la parole de la victime, souvent culpabilisée, pourra être écoutée et celle de la rapidité d'une réponse pour protéger la personne (logement,...). L'information en amont pour porter à connaissance l'existence de lieux d'écoute (physique ou téléphonique), de solutions d'accueil d'urgence devrait être développée dans les structures de proximité afin de toucher les victimes au plus près de leur lieu d'habitation.

Développer des lieux d'accueil, accompagner les victimes mais également les auteurs Dans un deuxième temps le suivi et l'accompagnement de la victime et de l'auteur des violences ou de la famille par des spécialistes est nécessaire : prise en charge psychologique, médicale, médiation familiale et conjugale

- Développement des lieux d'accueil de proximité
- Développement des permanences de l'accueil aux victimes en fonction de l'acuité des phénomènes
- Développement des moyens de la Maison de Justice et du Droit
- Formation des personnels des structures de proximité

C.1. Diagnostic participatif : les principales problématiques rencontrées par les habitants des quartiers en géographie prioritaire

Une amélioration du cadre de vie et des quartiers repositionnés dans la ville grâce à l'ANRU

L'importance des interventions sur l'habitat et sur les aménagements urbains ont profondément bouleversé le fonctionnement des quartiers.

Ils ont contribué à la sécurisation et à une certaine paix sociale dans ces territoires. Ces quartiers qui étaient auparavant fortement stigmatisés se sont en quelque sorte "normalisés" et les contrastes avec le reste de la ville se sont atténués.

La mise en place de la gestion urbaine de proximité (GUP) a permis d'accompagner les projets urbains et de mener un travail important auprès des habitants de ces quartiers dans le cadre d'ateliers de proximité et de citoyenneté. La Coordination Sociale de Proximité, mise en place en 2010 au Havre a permis de proposer une action plus ciblée et individualisée dans les sites cumulant difficultés urbaines et sociales (concentration de familles en grandes difficultés, problèmes de tranquillité publique et de maintien du cadre de vie).

L'enjeu de mixité sociale reste cependant difficile à atteindre : l'objectif de diversification de l'habitat n'a pas réellement abouti et les relogements ont été réalisés, en majorité, dans le quartier ou à proximité immédiate, que ce soit au Havre ou à Gonfreville-l'Orcher (50 % des relogements réalisés sur site dans les plateaux Nord, 61 % dans les quartiers Sud et 60 % à Gonfreville-l'Orcher). Les ménages déplacés ont en effet, pour la plupart, souhaité rester sur le quartier afin de conserver leur réseau familial et/ou relationnel.

Des situations d'adaptation du parc et d'accès au logement qui demeurent

Des besoins d'adaptation du parc privé ancien et du parc social

Au-delà des difficultés sociales, les conditions d'habitat ou les difficultés d'accès ou de maintien dans le logement peuvent accentuer les fragilités déjà présentes, notamment celles liées à la santé et à la précarité économique. L'existence d'un parc ancien mal isolé, énergivore accentue les difficultés financières de certaines familles ou les incitent à se priver de chauffage (Centre Ancien, quartiers sud du Havre, centres villes d'Harfleur et de Montivilliers).

Par ailleurs, le PLH faisait état en 2010 d'un parc de logements privés potentiellement indignes de près de 6 000 logements soit 8 % du parc de logements de l'agglomération. Des dispositifs visant la résorption de cette insalubrité sont en cours mais les capacités de traitement de ces dispositifs restent très en deçà des besoins : tous dispositifs confondus, 200 à 250 logements en moyenne sont réhabilités chaque année.

Plusieurs enjeux s'imposent au parc locatif social aujourd'hui : sa mise en accessibilité conformément à la loi, son amélioration au plan énergétique, son attractivité et son occupation dans un contexte de marché détendu.

L'amélioration de la capacité d'hébergement temporaire et d'urgence

La capacité d'hébergement d'urgence dans l'agglomération est actuellement de 1 750 places tous secteurs confondus. Cette offre a évolué qualitativement ces dernières années, mais reste sous-dimensionnée que ce soit pour le nombre de places en CHRS, les contrats de sous-location ou les baux-glissants. Le développement de ce dernier dispositif participerait à la fluidité des structures d'hébergement existantes dans lesquelles les personnes ont tendance à s'installer dans la durée faute de solutions de sortie adaptées.

Un besoin croissant d'accompagnement social pour accéder ou se maintenir dans le logement, notamment pour les jeunes

Au titre du PDALPD, l'Accompagnement Social lié au Logement est mobilisable pour favoriser l'insertion des ménages en difficultés dans leur logement comme pour éviter les situations d'endettement et les expulsions. Cependant, l'ASLL ne peut pas être une réponse à toutes les problématiques sociales qui se posent vis-à-vis de l'accès ou du maintien dans le logement. Cette mesure s'avère inadaptée lorsque les problèmes dépassent le cadre du logement (troubles psychiques, addictions, gestion du logement...).

La ville du Havre développe depuis quelques années des dispositifs partenariaux visant l'accompagnement individuel de proximité des familles dans le cadre d'opérations de relogement, de réhabilitation, également en amont des opérations urbaines. L'objectif est notamment de faciliter l'accès et le maintien dans le logement des habitants les plus en difficultés en recherchant des solutions adaptées en matière d'accompagnement social et en les responsabilisant dans l'amélioration et l'entretien de leur logement. Les bailleurs plébiscitent ce type de pratiques qu'ils souhaitent voir se développer plus amplement.

L'action du CLHAJ est également à noter à ce niveau concernant d'ailleurs d'autres communes.

Par ailleurs, les acteurs sont de plus en plus confrontés à des demandes de jeunes sans ressources ou sans ressources stables, parfois très déstructurés, en rupture familiale, présentant des fragilités psychologiques et des difficultés d'insertion sociale et professionnelle ou qui ne peuvent prétendre à aucun dispositif. Une prise en charge en amont est alors nécessaire pour permettre l'accès au logement.

Enjeux:

- ♦Poursuivre la mise à niveau et l'adaptation du cadre bâti
- ☼ Maintenir la qualité du cadre urbain par une bonne gestion des espaces et l'implication des habitants
- Renforcer la mixité sociale par la diversification de l'offre de logement
- 🔖 Garantir la tranquillité publique et lutter contre l'insécurité vécue par les habitants

C.2. Orientations stratégiques

Les dispositifs de rénovation urbaine qui se sont succédés depuis 15 ans (PNRQAD, GPV, conventions ANRU) ont eu un effet dynamique. Au-delà des changements de physionomie des quartiers, ce sont des parcours de vie qui ont pu évoluer.

Par ailleurs, ces opérations ont permis de renforcer la mise en réseau de l'ensemble des acteurs du territoire.

La forte mobilisation de la puissance publique a permis d'envoyer un signal positif, redonnant ainsi confiance à l'initiative privée en matière notamment d'investissement commercial, artisanal et industriel.

Ces points forts de la période précédente de la politique de la ville n'auraient pu émerger sans avoir mené en articulation étroite avec l'urbain une vrai politique d'accompagnement social et de concertation des usagers à travers la GUP.

Malgré ces éléments positifs, la situation socioéconomique et urbaine de ces quartiers demeure très fragile. Aussi, les partenaires locaux s'accordent sur la nécessité de tout mettre en œuvre pour faciliter le parcours résidentiel des personnes. Ces quartiers populaires, à majorité de logements sociaux, devant constituer une étape dans un parcours de vie et non pas un lieu où on est assigné à résidence.

⇒ Orientation stratégique 1 : Adapter et améliorer la qualité du parc de logements public comme privé dans les quartiers.

A partir de la connaissance du plan stratégique de patrimoine (PSP) des organismes HLM de l'agglomération, il s'agit de :

- Veiller à l'aboutissement d'une convention PNRU 2 qui sera mise en œuvre au Havre pour le site Graville La Vallée (projet d'intérêt régional). Cette opération urbaine de grande ampleur retenue par l'ANRU consistera, dans une approche intégrée, à élaborer et mettre en œuvre une vision du développement du quartier à 15 ans. Cette opération de renouvellement urbain conséquente sera définie dans le protocole de préfiguration qui sera annexé au présent contrat.
- D'autre part, plusieurs opérations de restructuration urbaine sont prévues par les bailleurs : réhabilitation, résidentialisation. Les projets les plus importants sont :

Habitat 76 : site Barbusse à Gonfreville-l'Orcher, groupe Winston Churchill au Havre.

Ces opérations ne seront pas financées par le PNRU, cependant elles sont majeures pour le développement des quartiers et pourront à ce titre bénéficier de financements de droit commun majorés.

Pour sa part, la CODAH mène une réflexion sur la possibilité de créer un fonds « CODAH-RU » pour accompagner ces opérations.

- Les collectivités locales, aux côtés de l'Etat, seront particulièrement vigilantes à l'occasion des opérations de reconstruction du logement social sur leur adaptation à l'évolution démographique du territoire. Il s'agit d'adapter la taille des logements afin de faciliter les décohabitations et prendre en compte toutes les typologies de familles (personnes âgées, parents isolé, jeunes...).
- Enfin, la lutte contre la précarité énergétique est un enjeu majeur dans le parc social de fait encore présent dans certains quartiers, la vétusté voire l'insalubrité des logements entrainant des coûts d'énergie insupportables par rapport au budget des ménages.

⇒ Orientation stratégique 2 : Poursuivre et amplifier le lien de proximité et de confiance entre habitants et institutions

Il s'agit d'apporter une attention particulière à :

- la gestion sociale des sites les plus en difficultés qui appellent des interventions globales et cohérentes tant d'un point de vue urbain, que d'un point de vue social et d'équilibre de peuplement,
- le bon usage et l'appropriation des espaces : espaces extérieurs à la fois publics et privés et l'espace logement,
- la pérennisation des investissements réalisés sur les quartiers, en appui des programmes de renouvellement urbain,

• la prévention des décrochages, qu'ils soient scolaires, familiaux, comportementaux, ...et qui nécessitent des interventions ciblées et individualisées auprès des publics repérés comme étant les plus fragiles.

Et d'intégrer dans chacun de ces axes la nécessité de créer les conditions favorables pour le développement de la citoyenneté comme composante essentielle de la pérennisation de l'intervention publique.

Intervenir et organiser l'intervention publique pour ces différents axes prioritaires nécessite :

- la capacité à intervenir en mode projets : décrypter les problèmes, ajuster l'offre à la demande, proposer des solutions adaptées et innovantes afin de renforcer et de compléter l'intervention publique, saisir des politiques contractuelles,
- la mobilisation et la coordination d'un grand nombre de services de la Ville et partenaires extérieurs (les collectivités, l'Etat, les bailleurs sociaux, les associations, les entreprises, ...) pour conjuguer les compétences de chacun, définir un sens commun à nos interventions, conditions indispensables à la résolution des problèmes multiples rencontrés par les habitants.
- la capacité à s'adapter aux exigences imposées par les situations vécues par la population et aux atouts et contraintes urbaines et économiques des territoires.

Ainsi il est nécessaire de :

- Poursuivre une démarche de gestion urbaine et sociale de proximité telle qu'initiée dans les nombreuses opérations précédentes.

Il s'agira d'appliquer les outils de la GUP : diagnostic en marchant, ateliers urbains et sociaux, concertation avec le bailleur, suivi des travaux, copilotage de l'opération avec le bailleur et le correspondant local de l'Etat. Cette démarche est à chaque fois l'occasion de s'interroger sur la délimitation des espaces fonciers pouvant aboutir à une plus grande clarification entre espace public et espace privé.

Certaines communes, dans les dispositifs précédents, ont expérimenté un accompagnement ciblé et renforcé en direction des familles les plus en difficulté. Cette approche territorialisée et collective est confortée par des dispositifs permettant de prévenir et accompagner les comportements individuels à risque. Cette démarche de coordination sociale de proximité (CSP) sera renouvelée autant qu'il sera possible mais concentrée sur quelques familles cumulant les difficultés.

- L'implication et la participation des habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie. Si les outils cités ci-dessus constituent une approche intéressante en termes d'implication des habitants, ils doivent dans un deuxième temps servir un dessein plus grand qu'est la participation citoyenne, l'habitant étant un acteur de son avenir.

Dans cette perspective, seront mobilisés les acteurs du territoire : associations de quartier, centres sociaux, postes d'adultes relais pour l'implication des habitants dans la coconstruction des axes stratégiques tout au long du contrat.

⇒ Orientation stratégique 3 : Rechercher un meilleur équilibre de peuplement dans le patrimoine et faciliter le parcours résidentiel des usagers.

Pour répondre à cette orientation stratégique, plusieurs outils vont être mis en place par la CODAH sur la durée du Contrat de Ville :

- La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 dite « ALUR » prévoit que les EPCI mettent en place une instance de concertation entre les principaux

acteurs du logement locatif social à l'échelle intercommunale : la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

Celle-ci est obligatoire dès lors que l'EPCI comporte un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville, car elle est le cadre de l'élaboration d'une convention intercommunale de mixité sociale, annexe du Contrat de ville, prévue par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite loi LAMY.

Cette instance renforce la gouvernance de l'EPCI en le rendant premier pilote local de la politique du logement locatif social sur son territoire. Elle est une instance de concertation chargée de partager le diagnostic de territoire, d'apporter une meilleure connaissance des pratiques des acteurs, et d'adopter des orientations sur :

- les modalités de coopération entre les bailleurs et les réservataires ;
- l'organisation des attributions de logements ;
- les mutations ;
- les modalités de relogement des personnes prioritaires (accord collectif intercommunal) ou relevant de projet de renouvellement urbain (convention de mixité sociale).

Ces deux outils permettront de renforcer le partage d'expériences avec les communes et les bailleurs sociaux autour des enjeux de mixité sociale pour améliorer l'accès au logement de leurs ménages, à l'échelle intercommunale.

- D'autre part, le plan partenarial de gestion de la demande de logements sociaux doit être effectif au 1er janvier 2016 et élaboré en lien avec les bailleurs, les communes et les réservataires.

Le plan partenarial propose des éléments précis impactant les démarches du demandeur et rendant plus lisible son traitement : l'information dispensée au demandeur, l'organisation des lieux d'accueil, les modalités d'enregistrement, le délai d'attente, les mutations, la gestion des demandeurs prioritaires, l'accompagnement social.

L'élaboration du plan partenarial permettra à la CODAH et ses communes-membres de détenir une connaissance plus fine de la demande en instance sur le territoire, d'en avoir une meilleure visibilité pour mieux la satisfaire. L'harmonisation des pratiques entre bailleurs, communes et autres réservataires dans le cadre du dispositif de gestion partagée offrira une connaissance qualitative des attentes des demandeurs (type de logement, localisation, loyer...). En cela, le plan partenarial constituera une aide à l'élaboration de la politique locale de l'habitat et permettra une meilleure connaissance de l'occupation du parc.

- Enfin, deux thématiques spécifiques demandant un accompagnement renforcé seront à prendre en compte dans le cadre du contrat de ville concernant l'accès au logement :

Le développement d'une offre adaptée en direction de publics spécifiques, en particulier les jeunes, et l'adaptation des réponses aux besoins figurent dans les orientations et le programme d'actions du PLH 2010-2015 de la CODAH. Cet enjeu a notamment donné lieu à la réunion d'un groupe de travail du PIL « Parcours coordonné pour le logement des jeunes » de 2009 à 2014. La situation des jeunes de moins de 25 ans doit être considérée pleinement, du point de vue de la solvabilisation mais aussi du logement autonome afin d'éviter des échecs pour une première décohabitation. Pour ce public, il convient de renforcer l'accompagnement social à l'accès au premier logement.

Par ailleurs, les structures d'hébergement accueillant des jeunes font état de la recrudescence de jeunes accueillis, en rupture familiale, désocialisés et fragiles, dont l'objectif premier est une solution en logement adapté à leur besoins et non le logement autonome. Pour les autres, en situation de "futur locataire", les délais moindres d'accès au parc privé font qu'ils privilégient cette solution, quitte à intégrer un logement « inconfortable ou inadapté » (données confirmées par l'étude de la DREAL sur la connaissance des ménages à faibles ressources, avec 63% de ménages de moins de 25 ans qui accèdent au parc locatif privé en 2013).

⇒ Orientation stratégique 4 : Renforcer la coordination, le partenariat des acteurs afin d'améliorer la production de sécurité

Les opérations de restructuration urbaine évoquées dans le cadre de l'orientation stratégique 1 seront accompagnées d'actions relevant de la prévention situationnelle. C'est le cas de la vidéosurveillance de l'espace public comme de l'espace privé et d'aménagements spécifiques permettant de rendre certains lieux mieux sécurisés. En liaison avec l'ensemble des acteurs de la chaine pénale, les actions seront maintenues en direction des primo-délinquants, des récidivistes : permanences de la mission locale au centre pénitentiaire, aide au logement aux sortants de prison, logements relais pour les sortants de détention, café de l'emploi au centre pénitentiaire, accompagnement croisé des personnes placées sous-main de justice, etc. Ces actions complémentaires à l'amélioration du cadre de vie s'inscrivent pour certaines dans le Fonds d'Intervention Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

D'autre part, compte tenu des axes prioritaires définis dans le cadre du Plan Stratégique Départemental de la prévention de la délinquance (la délinquance des mineurs, la récidive, les différentes formes de décrochage) axes confirmés dans les contrats locaux de sécurité du territoire (CLS, CLSPD), les orientations stratégiques retenues sont les suivantes :

- Lutter contre la délinquance des mineurs et prévenir la récidive. Le désœuvrement et la rue constituent un terreau propice aux comportements délinquants. A partir de cette problématique, un maillage d'acteurs s'est constitué au fil des années.

En effet, le décrochage scolaire n'est pas l'unique raison d'un passage à l'acte et face à la problématique de la délinquance des mineurs, il apparaît que certaines situations nécessitent la coordination de l'ensemble des partenaires concernés (Police, Justice, Education nationale, Département, PJJ, prévention spécialisée) pour mettre en place des actions concertées et cohérentes pour ces jeunes et leur famille afin d'anticiper une aggravation.

La **prévention spécialisée** est également un outil qui, à travers ses modalités d'intervention, contribue à la prévention de la délinquance.

Malgré ces dynamiques et actions partenariales de prévention, certains publics s'inscrivent dans un parcours de délinquance qu'il est nécessaire de casser et d'accompagner vers une réinsertion sociale.

- Lutter contre le sentiment d'insécurité vécue par les habitants. Les véhicules incendiés, les tags, les encombrants sur la voie publique, les poubelles renversées, les portes des halls d'immeuble dégradées, les squats des halls et des caves participent fortement et à juste titre à entretenir le sentiment d'insécurité. La résolution de ces problèmes a été une priorité de départ dans la démarche de gestion urbaine. Les méthodes misent en place par des actions coordonnées ont considérablement amélioré la réactivité, supprimant dans une partie des quartiers ces stigmates d'insécurité. Au-delà de ces phénomènes, les organismes HLM aidés par les collectivités et les acteurs de terrain poursuivront l'accompagnement croisé de certaines familles dont les comportements peuvent très rapidement aggraver la vacance de cages d'escalier entières, les solutions pouvant aller jusqu'au relogement des familles.

C.3. Les objectifs opérationnels



PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

ORIENTATION

Nº]

Adapter et améliorer la qualité du parc de logements public comme privé dans les quartiers

> OBJECTIF 1

ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION PNRU 2

> OBJECTIF 2

ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS DE RENOVATION URBAINE

> OBJECTIE 3

LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE ET ADAPTER LES LOGEMENTS A LA DEMOGRAPHIE

ORIENTATION

 $N^{\circ}2$

Poursuivre et amplifier le lien de proximité et de confiance entre habitants et institutions

> OBJECTIF 1

POURSUITE DE LA DEMARCHE DE GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE

> OBJECTIF 2

METTRE EN PLACE LES CONSEILS DE CITOYENS ET SOUTENIR LES ACTEURS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

ORIENTATIO

N°3

Rechercher un meilleur équilibre de peuplement dans le patrimoine et faciliter le parcours résidentiel des usagers

> OBJECTIF 1

METTRE EN PLACE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT ET LA CONVENTION DE MIXITE SOCIALE SUR LA DUREE DU CONTRAT

> OBJECTIF 2

METTRE EN PLACE LE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENTS SOCIAUX

> OBJECTIF 3

SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT A L'ACCES AU LOGEMENT DES JEUNES

> OBJECTIF 4

AUGMENTER DE % LE NOMBRE DE PLACES D'HEBERGEMENT D'URGENCE, PRODUIRE 10 BAUX GLISSANT SUPPLEMENTAIRES PAR AN.

ORIENTATION

N°4

Renforcer la coordination, le partenariat des acteurs afin d'ameliorer la production de securité.

> OBJECTIF 1

RENFORCER LES ACTIONS VISANT A MAINTENIR UN CADRE DE VIE SECURISE EN LIEN AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX

> OBJECTIF 2

LUTTER CONTRE LA DELINQUANCE DES MINEURS

> OBJECTIF 3

RENFORCER L'AIDE AUX VICTIMES ET LA PRISE EN CHARGE DES AUTEURS

Objectifs Opérationnels:

- 1 / Accompagner la mise en œuvre de la convention PNRU 2
- 2/ Accompagner la mise en œuvre des opérations de rénovation urbaine
- 3/ Lutter contre la précarité énergétique et adapter les logements à la démographie

Publics cibles

Habitants des quartiers de la politique de la ville

Acteurs

Bailleurs sociaux

Collectivités

DDTM

Principaux dispositifs

PNRU 2

Contrat d'agglomération

Fonds européens

Aides des collectivités concernant la rénovation énergétique

Champs d'actions :

Poursuite de la rénovation urbaine

Les opérations bénéficiant ou non des crédits ANRU devront être mise en œuvre en lien avec les objectifs du contrat de ville concernant l'accompagnement social des habitants qui sera basé sur les trois piliers du Contrat : développement économique et emploi, cohésion sociale et amélioration du cadre de vie. Il s'agit ainsi de mobiliser les dispositifs d'accompagnement des habitants sur toute la phase de l'opération : Gestion urbaine et sociale de proximité, accompagnement au relogement, mise en place de la clause d'insertion, etc.... Les opérations répondront également aux objectifs du contrat de ville concernant la concertation citoyenne : mise en place de conseils de citoyens, maison du projet dans le cadre de l'opération retenue au titre du PNRU.

Résorption de l'insalubrité dans le parc ancien

L'agglomération compte, dans son parc immobilier, un patrimoine ancien important, dans certains cas proche de l'insalubrité : parc privé des quartiers du centre ancien et des quartiers sud du Havre, des centres-villes d'Harfleur et de Montivilliers. La résorption de cette insalubrité est en cours mais les capacités de traitement des dispositifs restent très en deçà des besoins, les dispositifs d'accompagnements proposés par les collectivités devront être amplifiées.

⇒ Dans le cadre de leur contribution apportée au contrat de ville, les organismes HLM de la CODAH envisagent la réhabilitation énergétique de 2500 logements d'ici 2021 au sein des périmètres des quartiers prioritaires et territoires de veille active.

Rénovation et adaptation du parc social

Les opérations dans le cadre de L'ANRU ont permis d'améliorer l'efficacité énergétique et l'amélioration des logements, mais une part très importante de ce parc nécessite encore des interventions lourdes.

D'autre part, le parc social doit répondre à d'autres enjeux :

- celui du vieillissement des populations sur place, l'adaptabilité et la mise en accessibilité du logement et de son environnement immédiat
- celui de l'adaptation du parc / nouvelles demandes plus sociales et de son attractivité et occupation dans un contexte de marché détendu.

Dans le cadre de leur contribution apportée au contrat de ville, les organismes HLM de la CODAH envisagent la restructuration de 1500 logements sur les quartiers prioritaires et territoires de veille active.

Les locataires bénéficieront de travaux d'amélioration du confort des logements, de restructuration, de résidentialisation.

Poursuivre et amplifier le lien de proximité et de confiance entre habitants et institutions

Objectifs opérationnels :

- 1/ Poursuite de la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité
- 2/ Mettre en place les conseils de citoyens et soutenir les acteurs de la participation citoyenne

Publics cibles

Habitants

Acteurs

Associations
Bailleurs
CAF
Communes
Département
Conseil régional
Etat

Dispositifs

Abattement de la TFPB Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) Fonds de Participation des Habitants (FPH)

Champs d'actions

Gestion urbaine et sociale de proximité

Poursuivre l'accompagnement des projets de renouvellement urbain en cours et à venir

Poursuivre l'accompagnement de l'amélioration du fonctionnement de certains secteurs, suite aux projets de renouvellement urbain et en lien avec un contexte urbain et social difficile

Maintenir une veille plus ou moins renforcée sur certains secteurs ayant fait l'objet d'une démarche d'engagement par la GUP et travailler les relais au sein du territoire (centres sociaux notamment).

Travailler avec les bailleurs, en lien avec les communes, à un programme d'actions dans le cadre de l'abattement de TFPB.

Définir une stratégie de gestion urbaine et sociale de proximité sur les territoires prioritaires,

> Accompagnement social lié au relogement

Poursuivre la mise en place d'accompagnements renforcés, en lien avec les partenaires et en lien avec une stratégie de peuplement à définir au niveau du territoire.

Soutien à la participation citoyenne

> Promotion de la vie de quartier et de l'interquartier. Le renforcement du lien social dans un quartier est indispensable à la cohésion sociale et passe par la convivialité, la citoyenneté, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations et contre le communautarisme.

Ainsi, différents types d'actions sont à maintenir et renforcer :

- les animations dans les quartiers (fête de quartier, fête des voisins, animations de Noël, repas partagés,...) et entre les quartiers (jeux interquartiers, rencontres sportives, balades urbaines, ...);
- le soutien aux initiatives d'habitants et d'associations ;
- la présence et le soutien de structures de proximité (services publics, associations, commerces) ;
- la création d'espaces de convivialité (locaux associatifs, aires de jeux, espaces verts,...);

> L'appropriation du quartier

De la même façon, le bien-vivre ensemble passe par une identité collective et citoyenne qui se construit notamment par :

- l'accueil des nouveaux arrivants et nouveaux professionnels ;
- des projets sur la mémoire des quartiers et de leurs habitants ;
- la participation aux instances de démocratie participative et aux réseaux ;

Objectifs opérationnels :

- 1/ Mettre en place la conférence intercommunale du logement et la convention de mixité sociale sur la durée du contrat
- 2/ Mettre en place le plan partenarial de gestion de la demande de logements sociaux
- 3/ Soutenir l'accompagnement à l'accès au logement des jeunes
- 4/ Augmenter de % le nombre de places d'hébergement d'urgence, produire 10 baux glissant supplémentaires par an.

Publics cibles

Habitants

Acteurs

Collectivités

Associations d'insertion

Dispositifs

Conférence Intercommunale du Logement

Convention de mixité sociale

Plan partenarial de gestion de la demande de logements sociaux.

Champs d'actions

> Une gestion dynamique et équilibrée de l'occupation du parc locatif social

La réflexion sera engagée, dès 2015, pour la mise en place d'une Convention intercommunale, visant à articuler la politique en matière d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville, telle que visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Cette réflexion sera menée dans un cadre partenarial visant à juguler la paupérisation des quartiers en Politique de la Ville, sans fragiliser les autres quartiers, notamment les quartiers de veille, au sein des travaux de la future Conférence Intercommunale du Logement, telle qu'inscrite dans la loi ALUR.

L'amélioration de la capacité d'hébergement temporaire et d'urgence liée à une meilleure fluidité des parcours. Dans l'agglomération havraise, l'offre en CHRS, fortement sollicitée, notamment par un nombre croissant de jeunes en proie à de grandes difficultés sociales et psychologiques, reste sous dimensionnée. Il en est de même pour la sous-location ou les baux glissants qui proposent des formules transitoires pour des publics proches de l'autonomie.

Types d'actions :

- Développement de formules transitoires (bail glissant, sous location)
- Développement de places en CHRS

L'accès au logement des jeunes en difficultés

Réaliser un état des lieux complet de la demande et des initiatives en cours développées sur la question du logement des jeunes

Soutenir l'accompagnement des jeunes et orientation vers des structures spécialisées en fonction des difficultés

L'accompagnement social pour accéder ou se maintenir dans le logement

Opérations de responsabilisation /droits et devoirs du locataire

Opération d'embellissement du logement type casa bella du CCAS du Havre

Développer le soutien au dispositif de baux glissants et étendre le nombre d'opérateurs agréés et financés pour ce type de mesures

Objectifs opérationnels :

- 1/ Renforcer les actions visant à maintenir un cadre de vie sécurisé en lien avec les bailleurs sociaux
- 2 / Lutter contre la délinquance des mineurs
- 3 / Renforcer l'aide aux victimes et la prise en charge des auteurs

Publics cibles

Auteurs de violences

Victimes de violences

Parents

Familles

Primo-délinquant

Acteurs

Associations de prévention spécialisée Associations Bailleurs Communes Etat (Préfecture, Police Nationale, Education Nationale, PJJ)

Dispositifs

Fonds
Interministériel de
Prévention de la
Délinquance (FIPD)
Contrat
Intercommunal/Loc
al de Sécurité et de
Prévention de la
Délinquance
(CISPD / CLSPD)
Gestion Urbaine et
Sociale de
Proximité (GUSP)
Ville-Vie-Vacances
(VVV)

Champs d'actions

- > Le développement d'outils de sécurisation des espaces publics comme privés
- > Le renforcement des actions de prévention situationnelle

>> L'accompagnement des délinquants et la lutte contre la récidive

Poursuivre l'accompagnement éducatif et social des délinquants en renforçant l'accompagnement des jeunes sous main de justice vers leur réinsertion professionnelle.

> L'accompagnement des victimes

Il convient de renforcer les structures et dispositifs existants (services d'aide aux victimes, associations, services publics, ...) pour la prise en charge des victimes depuis la reconnaissance du préjudice jusqu'à sa résolution :

- écoute et orientation,
- accompagnement psychologique,
- accompagnement administratif,
- accompagnement juridique.

Cela passe par :

- le travail en réseau des acteurs et le renforcement des moyens humains et logistiques : policiers, assistantes sociales, psychologues, travailleurs sociaux, spécialistes du droit, et par le développement de permanences, de permanences téléphoniques 7 jours sur 7, de places d'hébergement, d'urgence, la mise à disposition de téléphones d'urgence,...
- la sensibilisation et la formation des professionnels au repérage, à l'accueil et à la première prise en charge des victimes (ex : boites à outils à destination des agents d'accueil, Police Municipale, ...).
- Développer l'inscription de la MJD dans le réseau local et départemental en lien avec les orientations du groupe de travail piloté par l'UTAS et de la déléguée régionale au droit des femmes

> La sensibilisation et la formation du public

La prévention des situations à risque passe par :

- le développement de la vigilance, le repérage des situations à risque, le changement des pratiques,
- le témoignage de victimes qui ont réussi à dépasser leurs difficultés,
- des groupes de paroles, des interventions de professionnels...
- > La promotion des actions de sensibilisation
- La sensibilisation est une étape de la prévention qui permet d'éviter les comportements à risque. Les questions liées aux conduites à risque (addictions, prévention routière, nouvelles technologies) et à la citoyenneté (infractions, incivilités) doivent faire l'objet d'une attention particulière.

III – MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Introduction:

La réforme de la gouvernance est au cœur du nouveau contrat de ville. Elle doit permettre de servir à la fois les objectifs d'une transparence démocratique, d'une efficacité de l'action publique, ainsi que d'une rationalisation de la dépense ; tout cela à une échelle intercommunale plus pertinente.

Consacré par l'article 1 de la loi de programmation du 21 février 2014, le principe de co-construction consacre les habitants des quartiers prioritaires comme des partenaires essentiels de la politique de la ville.

Afin de renforcer l'efficience de la politique de la ville, la gouvernance institutionnelle a été intégrée et simplifiée. La recherche d'une meilleure synergie entre les villes sera poursuivie. Le Groupement d'Intérêt Public, devenu d'agglomération, établit le diagnostic territorial et définit les orientations avec les 4 communes concernées. Il anime de manière générale le contrat de ville.

La CODAH assume pleinement l'exercice de sa compétence Politique de la Ville, à travers notamment :

- la substitution de membre avec la commune du Havre, au sein du GIP « Contrat de Ville » de l'agglomération havraise,
- la mise en place d'un fonds de solidarité communautaire en direction des communes dont certains quartiers ont été placés en territoires de veille active ;
- en prolongement des niveaux national et régional, l'examen de la faisabilité et mise en place éventuelle d'un fonds CODAH-RU ;
- la mise en place, au sein du GIP, d'une action de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS), à l'échelle intercommunale ;
- la prise en charge intégrale de l'obligation d'évaluation du contrat de ville de l'agglomération havraise et de sensibilisation des acteurs.

Un Observatoire National de la Politique de la Ville indépendant est créé pour mesurer l'atteinte des objectifs fixés par rapport aux moyens mobilisés. Il fournit une méthodologie nationale et donnera son concours à l'(aux) structure(s) locale(s) d'évaluation.

Le fonctionnement de toutes ces instances est précisé dans le présent chapitre, conformément aux dispositions de la loi.

1. GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE

Comme le précise l'article 6.1, chapitre II, titre III de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, « la politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'Etat et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés. (...) Ils entrent en vigueur le 1er janvier de l'année suivante pour une durée de six ans. Ils sont actualisés tous les trois ans si la rapidité des évolutions observées le justifie. »

L'Etat est un acteur essentiel aux côtés de la CODAH et des quatre communes, dans le cadre de cette démarche contractuelle : d'une part parce que l'État est responsable de la définition du cadre national, et notamment de la nouvelle géographie prioritaire, d'autre part parce qu'il est garant des enjeux de cohésion et de cohérence des actions menées dans le cadre de la solidarité nationale.

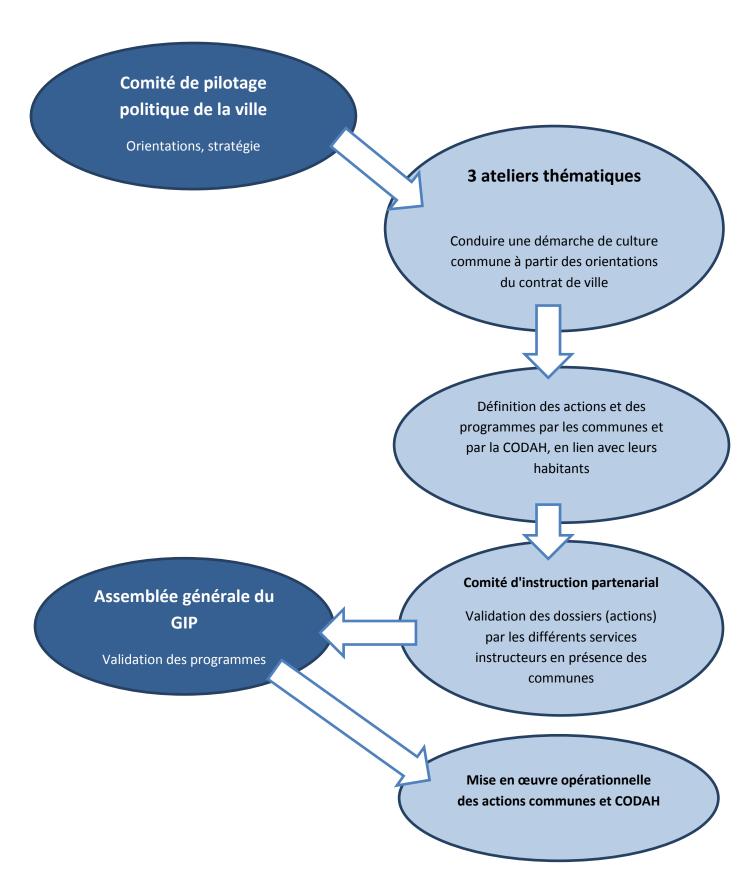
Ses champs d'intervention sont variés et sont centraux pour l'amélioration de la situation sociale des quartiers :

- Développement économique,
- Sécurité et tranquillité publique,
- Prévention de la délinguance,
- Justice,
- Santé,
- Education,
- Emploi,
- Logement,
- Etc...

Le GIP comptant l'Etat parmi ses membres de droit se verra déléguer par ce dernier la gestion des fonds spécifiques de la politique de la ville (budget 147). Il en assurera la redistribution aux porteurs de projets institutionnels et associatifs.

Les actions proposées en contrat de ville seront validées en assemblée générale du GIP. Celle-ci sera réunie 2 à 4 fois par an.

Avant que ne se réunisse l'instance délibérante du GIP, un comité de pilotage stratégique, auquel participeront le président de la communauté d'agglomération ou son représentant, le commissaire du gouvernement, le(s) autre(s) membre(s), et, les maires des 4 communes concernées, fixera 2 à 4 fois par an, les orientations et les objectifs, afin d'adapter en permanence les actions aux enjeux des territoires.



Recherche de financements :

Le GIP politique de la ville pourra réunir une ou plusieurs fois dans l'année les comités des financeurs, afin de mobiliser leur droit commun.

Pour rappel, les règles générales entourant l'attribution des crédits CGET, sont :

- Le recours aux crédits spécifiques de l'Etat (Crédits dits « CGET » Commissariat Général à l'Egalité des Territoires), ne doit être activé, qu'après avoir vérifié que les financements de droit commun avaient été optimisés, afin de maximiser l'effet de levier induit en direction de la nouvelle géographie prioritaire;
- 2. Ces fonds spécifiques sont destinés exclusivement au financement des actions bénéficiant aux nouveaux Quartiers « Politique de la Ville » (la population résidant dans la bande de 300 mètres située au pourtour des quartiers prioritaires, l'éventuelle population issue de la notion de quartier vécu, celles des territoires de veille active ou celles du territoire Entrepreneurs ex ZFU-, non situées en QPV, ne peuvent être retenus comme étant la cible prioritaire du dispositif);
- Sur une action donnée, afin de limiter le saupoudrage de l'action de l'Etat, il est recommandé que l'attribution des fonds spécifiques du CGET porte au minimum sur un montant de 5 K€ par action;
- 4. Au minimum et sauf cas exceptionnel, 20% du coût d'une action doit provenir de fonds autres que ceux de l'Etat (FSE, Région et/ou Département et/ou CODAH et/ou commune,...);
- 5. Peuvent être financés par un recours aux crédits CGET, au maximum, 60% du coût des moyens humains d'ingénierie (cas d'un GIP), au titre de la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) du contrat de ville d'agglomération (50% si la MOUS est exercée de manière directe par l'agglomération).
- 6. Une action faisant appel à des fonds CGET, doit absolument bénéficier dans des proportions bien supérieures au poids de la contribution du CGET, aux habitants de la nouvelle géographie prioritaire, et, pouvoir être rattachée à au moins un des objectifs stratégiques formulés en partie II du présent contrat de ville.
- 7. Ces crédits seront prioritairement, et dans le respect du principe 6 précedent, destinés à des actions :
 - existantes et qui ont fait leurs preuves en termes de coût / résultats obtenus.
 - et/ou reconnues sur un plan communal et étendues à une échelle intercommunale,
 - et/ou véritablement conduites dans une approche partenariale dite « en réseau »,
 - voire et ce, uniquement pour une assiette subventionnable circonscrite au surcoût correspondant, destinés à une action correspondant à une extension d'une action « de droit commun » ; dès lors que cette extension consiste à adapter l'action de droit commun aux besoins géoprioritaires ou l'intensifier en direction des publics correspondant.

2. DEMOCRATIE PARTICIPATIVE, CONSEIL CITOYEN

Le Conseil Citoyen, un outil pour la co-construction de la nouvelle Politique de la Ville

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 définit le cadre de la nouvelle Politique de la Ville et l'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques.

Elle fait de l'implication des habitants et des usagers la pierre angulaire de cette nouvelle politique publique. Elle donne le cadre pour la création d'un nouvel outil au service de la participation des habitants : le « Conseil citoyen » ainsi que les principes généraux qui guident l'action des conseils citoyens : égalité, fraternité, laïcité et neutralité.

L'article 7 de la loi précise le cadre de référence et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration du contrat de ville en décline les principales missions, son organisation et son fonctionnement.

Au titre des missions, il s'agit de favoriser l'expression des habitants et des usagers aux côtés des acteurs institutionnels, de développer un espace favorisant la co-construction du Contrat de ville dans toutes ses étapes contractuelles et enfin de stimuler et d'appuyer les initiatives citoyennes.

Chaque territoire en « quartier de la politique de la ville » doit constituer un conseil citoyen. Il sera composé de citoyens de ce territoire et devra respecter le principe de parité Homme/Femme. Ces personnes composeront le collège « habitants ». Il comptera aussi un collège « association et acteurs locaux ».

Le conseil doit s'inscrire dans les dynamiques participatives existantes et leur proposer un cadre de valorisation. Ainsi, pour le territoire du Contrat de Ville de l'agglomération havraise, il est proposé de s'adapter aux réalités territoriales et aux instances et outils de démocratie locale mis en place par les communes du Havre et de Gonfreville-l'Orcher, qui sont inscrites dans l'esprit de la loi du point de vue de la participation citoyenne.

> LE CONSEIL CITOYEN DE LA COMMUNE DU HAVRE

La ville du Havre a lancé avant la signature du contrat de ville une étude concernant ses outils de la participation citoyenne. Une mission courte d'accompagnement à la mise en place des conseils citoyens est actuellement en cours permettant d'affiner la stratégie développée par la ville au regard des démarches participatives déjà engagées sur les différents territoires.

Des « ateliers citoyens » ont été mis en place dans les différents quartiers de géographie prioritaire de la Ville.

Ils regroupent entre 20 et 30 personnes :

- hommes et femmes du quartier issues des conseils de maison des centres sociaux, des bénévoles, des personnes ressources du quartier...
- Associations du quartier

Les ateliers citoyens ont pour objet de :

- Présenter la politique de la ville, avec notamment la projection du film du CGET « 2 minutes pour comprendre la politique de la ville »
- Présenter la nouvelle géographie prioritaire
- Présenter le contrat de ville de l'agglomération havraise : enjeux, objectifs, la programmation d'actions, la place d'habitants et le conseil citoyen
- Partager le diagnostic de territoire avec les habitants et les acteurs associatifs de quartier
- Susciter le débat « mon quartier aujourd'hui, forces et faiblesses et comment s'impliquer dans la vie du quartier »

A la suite de cette première étape, la ville du Havre développera les ateliers citoyens conformément aux orientations de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. La définition d'une stratégie pour mettre en œuvre des conseils citoyens en s'appuyant sur les pratiques de démarches participatives déjà existantes ou en devenir en favorisant une citoyenneté active et dynamique (journées citoyennes) sur ces quartiers avec des modalités et des niveaux d'implications diverses.

LE CONSEIL CITOYEN DE LA COMMUNE DE GONFREVILLE-L'ORCHER

La Ville de Gonfreville-l'Orcher a moins de 10 000 habitants et son quartier en géographie prioritaire, une partie du centre-ville, représente de fait une superficie et un nombre d'habitants permettant, pour les élus au quotidien, un travail de proximité et de lien aisé et régulier avec la population. Ainsi, les conseillers municipaux, au plus près des habitants et de leurs préoccupations, sont en prise directe avec la réalité du territoire et avec ceux qui y vivent.

Par ailleurs depuis plusieurs années, les élus de la Ville de Gonfreville-l'Orcher associent systématiquement la population aux décisions qui les concernent au quotidien, soit par le biais de réunions publiques, soit par le biais de temps de rencontres au cœur des quartiers, soit en mettant en place des démarches participatives plus approfondies.

Ainsi en 1998, lors d'une opération ANRU 1 sur le quartier de Teltow et plus récemment avec le travail mené sur le quartier Henri Barbusse, Anatole France et Victor Hugo, la Ville de Gonfreville-l'Orcher s'est appuyée sur la maîtrise d'usage de tous les habitants sans distinction pour faire naître et se développer les projets.

La volonté, toujours la même, n'est pas de réduire l'échange et la prise d'une décision aux seuls habitants inscrits dans un groupe ou bien membre d'une association, mais de faire en sorte qu'à tous moments, un habitant puisse, librement, venir apporter sa pierre à l'édifice en réflexion et en construction.

La Ville s'est enfin dotée d'un outil de proximité mobile, le café rencontre, qui permet des rencontres avec la population au cœur des quartiers. Cet outil est maintenant repéré de tous et symbolise un temps de discussions, de rencontres et d'échanges sur un sujet, en présence d'élus et de techniciens de la ville.

L'ensemble de ces pratiques constitue le conseil citoyen ; un conseil ouvert à tous et proche des habitants ... c'est la conception de la participation citoyenne de la ville de Gonfreville-l'Orcher. Sur la base de l'ensemble de ces outils déjà existants, la ville a d'ores et déjà communiqué à la Préfecture plusieurs noms d'habitants et d'une association qui constitueront son conseil de citoyens.

3. FONCTIONNEMENT DE LA MOUS

Le fonctionnement global de l'équipe de Maitrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) sera formalisé par un cahier des procédures, qui définit l'organisation et les modalités de coopération entre les communes, l'intercommunalité et le GIP Contrat de ville de l'agglomération havraise (COVAH).

Le GIP est chargé de la mise en œuvre de l'action MOUS, en faisant vivre le contrat de ville tout au long des six années (aide à l'émergence de projets intégrés ou répondant au mieux à l'évolution des besoins, exécution du contrat, suivi, évaluation, adaptation et formation-sensibilisation des acteurs).

Elle est composée, au niveau du GIP, de :

- Un directeur ;
- Un responsable administratif et financier ;
- Un assistant ;
- Deux chargés de missions thématiques.

La MOUS, fonction d'ingénierie par excellence, est principalement chargée de :

 Elaborer, mettre en place, faire le suivi et l'évaluation du contrat de ville en lien avec tous les partenaires,

- Animer le partenariat local et fédérer les acteurs en réunissant les conditions nécessaires à l'émergence de projets communs en rapport avec les orientations du contrat de ville, et, favoriser la mobilisation des financements prioritairement de droit commun.
- Mettre en œuvre l'appel à projets annuel, à la fois au niveau communal et au niveau intercommunal.
- Apporter un soutien aux porteurs de projets municipaux, institutionnels et associatifs par un accompagnement méthodologique et technique.
- Etre force de proposition dans le montage de projet répondant aux orientations du contrat de ville.
- Evaluer les actions du contrat de ville, en étroite collaboration avec les communes,
- Favoriser par les communes, au niveau prioritairement des quartiers politique de la ville, la participation des habitants.

Le GIP, dans ses missions, est accompagné de référents au sein des 4 communes concernées par la mise en œuvre du contrat de ville, dans le cadre d'assistances communales à la MOUS.

Les outils de l'animation territoriale, à actionner, sont les suivants :

- La participation des habitants ;
- La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité est évidemment l'outil par excellence de l'articulation humain-urbain, notamment sur la pérennisation des investissements et l'accompagnement des travaux ;
- Le Comité de direction, réunissant en plus de l'équipe du GIP, les principaux référents des communes :
- Des ateliers thématiques (ou par pilier), au besoin en y associant des professionnels de la problématique, préfigurant ainsi ce que pourraient être à terme les plateformes de mise en réseau des acteurs, en vue de l'émergence de projets communs ou innovants, en rapport avec les orientations du contrat de ville;
- Les comités des financeurs, thématiques ou par pilier, afin de favoriser la mobilisation du droit commun, autour notamment des nouveaux projets d'action ;
- Le comité d'instruction partenarial, réuni par pilier, afin de préparer techniquement l'adoption des actions de l'année.

A l'instar de ce qui va être initié sur le pilier prioritaire « Développement économique et Emploi », le GIP va s'efforcer de décliner cet outil au niveau des autres piliers de la politique de la ville. Concernant ce pilier, voici les grands principes proposés :

PLATEFORME DE MISE EN RESEAU DES ACTEURS DU

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

Mettre en place une gouvernance économique partagée de l'emploi et de l'entrepreneuriat, dans une logique de mutualisation, de plus grande lisibilité, de visibilité améliorée et de résultats tangibles pour les élus et les habitants ; en faisant ressortir par exemple aux côtés du GIP, un des intervenants locaux sur le développement économique d'une part, et sur l'Emploi d'autre part, en appui technique à l'animation de ce réseau thématique d'acteurs.

Il est proposé la mise en place d'une gouvernance partagée portée par la CODAH et ses instances (GIP, Le Havre développement, Direction économique) pour fédérer l'ensemble des financeurs potentiels et des acteurs opérationnels de ce pilier, dans une perspective pluriannuelle (Contrat de ville 2015 – 2020) :

- Travailler sur le développement d'une stratégie économique partagée et de sa mise en valeur ;
- Impulser au départ une dynamique commune en prenant appui sur les parties prenantes concernées et de favoriser la « mise en mouvement » des territoires autour du développement économique, de l'emploi et de la mise en réseau des acteurs (lancement d'études, Journée de rencontre professionnelle,...);
- Cerner le besoin en emplois, à court et à plus long terme, du territoire (GPEC, cahier des charges de filière,...);
- Aider à construire et mettre en œuvre des actions intégrées, coordonnées et répondant au mieux aux besoins en ressources humaines des entreprises (Contrats aidés, Ingénierie en formation continue, Apprentissage,...);
- Assurer la communication entre les publics, créer des évènementiels, valoriser les initiatives et l'offre du territoire, notamment par une communication par la preuve : impacts, résultats, succès,...

A titre indicatif, le calendrier-type d'une année de travaux d'animation du contrat de ville, pourrait s'illustrer de la manière suivante, sur le rythme le plus approprié, à savoir le rythme scolaire :

PERIODE	TRAVAUX A MENER	ANNEE (*)	GIP	COMMUNES	CODAH
Année N-1					
2 ^{ème} semestre	Travail d'émergence de nouveaux projets	N	Х	Х	Х
Eté	Préparation Ateliers thématiques N, avec au besoin une assistance	N	Х		
	externalisée + demandes de subvention du GIP				
Début octobre	Recensement des enveloppes qui risquent d'être non consommées ou	N-1	Х	х	
	à rembourser				
Courant octobre	Conventionnement et complétude des dossiers de subvention / Bénéficiaires	N-1	Х	х	
Fin octobre	COPIL si besoin	N-1	Х		
Mi-novembre	Dernière AG attributrice (restreinte, si l'OdJ est succinct)	N-1	Х	Х	
Fin novembre	Notification des conventions	N-1	Х		
Début décembre	Lancement de l'appel à projets N (base CERFA)	N	Х	х	
Mi-décembre	Mandatement des dernières subventions	N-1	Х		
Fin Décembre	Lancement évaluation au besoin externalisé des actions N-1 et de l'éventuelle évaluation générale du contrat	N-1	х	х	Х
Année N			•		
Début janvier	Versement de la (des) subventions N et du Fonds de Solidarité Communautaire (FSC), de la CODAH au GIP	N			Х
Mi-janvier	COPIL = Porté à la connaissance des enveloppes CGET et FSC de l'année N + déclinaisons territoriales + orientations N	N	х		
Fin janvier	DLR de l'éventuelle évaluation des actions N-1	N-1	Х	Х	Х
Début février	Date-limite de réponse des propositions de programmes territoriaux	N	х	Х	Х
	(4 communes + intercommunal)				
Courant février	Réunion si besoin des comités techniques des financeurs	N	Х		
Fin février	Comités thématiques d'instruction, partenariaux (CTIP)	N	Х		
Tout début mars	Retour arbitrages aux territoires (CODIR) et instructeurs (diffusion du CR des CTIP)	N	Х	х	
Mi-mars	Date-limite de remise des programmes territoriaux définitifs			Х	Х
Courant mars	Conventionnement et complétude des dossiers de subvention / Bénéficiaires		Х	х	Х
Fin mars	1 ^{ère} AG attributrice / Année N: . Adoption du programme intercommunal . Adoption du programme / Fonds de Solidarité Communautaire . Adoption du programme CODAH-RU . Adoption des programmes communaux géoprioritaires	N	х		
Début avril	Signature / convention mutualisation crédits CGET + 1 ^{ers} appels de fonds à la DDCS-Etat		х		
Mi-avril	DLR du rendu éventuelle évaluation générale / Année N-1	N-1	Х		
Courant avril	Versement de la(des) subventions N, des autres membres au GIP	N	Х		
Fin avril	Dernier délai pour la notification des conventions	N	Х		
Début mai	Premiers mandats / subventions N	N	Х		
Juin	Demande de remboursement aux porteurs d'action(s)	N-1	Х		
Eté	Préparation de remboursement du reliquat N-1 non consommé, à l'Etat, ou négociation d'un report sur N	N-1	Х		

^{(*) :} Année civile à laquelle se rapporte le travail à mener.

4. EVALUATION, OBSERVATION, FORMATION

Eléments de cadrage

Pour être pertinente, l'évaluation doit être **coproduite**, dans un **processus partagé** entre les habitants, les partenaires et les porteurs de projet.

La mise en place d'un dispositif d'évaluation implique :

- La participation des partenaires, pour une appréciation collective des objectifs de l'évaluation
- ♣ L'engagement des partenaires à fournir et partager les données
- 4 La mobilisation des résultats des évaluations pour améliorer les politiques publiques

Dès l'élaboration du contrat de ville, **la mise en œuvre d'une évaluation, sur toute la durée du contrat** a été souhaitée par le comité de pilotage. Le dispositif d'évaluation vise à apporter des éléments de réponse aux questions concernant les actions financées, la gouvernance du contrat, l'innovation. Les finalités de l'évaluation sont plurielles :

- apprécier l'efficacité de la politique en comparant ses résultats obtenus aux objectifs fixés et aux moyens mis en œuvre. Il s'agit de montrer l'adéquation entre les aspects opérationnels et les intentions de départ.
- identifier les **impacts du contrat de ville** en interrogeant les pratiques sociale et institutionnelle, la stratégie, les actions financées en vue d'éventuels réajustements nécessaires au bon fonctionnement du dispositif.

L'évaluation est une composante essentielle de la gouvernance, support stratégique qui permet de repérer les leviers de changement, d'adapter les politiques publiques et d'améliorer l'utilité sociale des projets. Au-delà de son incidence sur le contrat local, l'évaluation est également l'occasion pour les acteurs locaux de contribuer à l'évaluation nationale de la politique de la Ville. La démarche d'évaluation devra intégrer les attentes de l'observatoire national de la politique de la ville (ONPV), sur le type de données à communiquer au niveau national.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit, dans son article 6, que les contrats de ville fixent non seulement les indicateurs et éléments d'appréciation qualitative permettant de mesurer les résultats obtenus, mais également la structure chargée de mesurer et d'évaluer ces résultats.

Le pilotage de l'évaluation est primordial, pour associer les partenaires à la démarche d'évaluation, et animer les rencontres entre acteurs de la Politique de la Ville.

L'équipe projet du GIP COVAH est chargée du pilotage opérationnel de l'évaluation, elle constitue le dispositif, mobilise les données des partenaires et communique les résultats.

Le comité de pilotage est l'instance qui assure le portage politique et stratégique de l'évaluation, il définit et décide des champs à évaluer dans une perspective d'amélioration continue.

L'évaluation prendra appui sur les travaux d'observation menés à l'échelle des quartiers qui rendent compte de la situation sociale, économique et urbaine des habitants.

1) OBSERVATOIRE

L'observation vise à :

- Recueillir, organiser et mettre à jour les données socio-économiques et urbaines
- ♣ Connaître l'évolution de la situation, du contexte dans les quartiers

Le partage et la communication des évaluations sont essentiels pour le contrat de ville. Ils assurent la vie de l'observation et évitent les déficits de communication entre les parties prenantes du contrat.

Mise en place d'un observatoire des quartiers

Il s'agit de connaître la situation à un moment donné, et d'apporter un éclairage de la situation de chaque quartier par rapport aux dynamiques de l'agglomération et au contexte national.

L'observatoire, constitué d'un tableau de bord, permettra de suivre l'évolution des quartiers avec des indicateurs de contexte, à compléter annuellement en fonction de la disponibilité des données des partenaires.

Cette sélection d'indicateurs ne permet pas de mesurer l'efficacité des dispositifs mis en œuvre dans le cadre du contrat de ville mais de donner un éclairage sur les données sociales et économiques qui environnent ces actions.

Cet observatoire, au-delà des données collectées et misent à jour sur la durée du contrat, pourrait être enrichi sur un plan qualitatif par la constitution et l'observation d'une cohorte d'habitants des quartiers politique de la ville et territoires de veille active.

Le but de cette démarche est d'appréhender l'évolution de la vie sociale et urbaine du point de vue des habitants, par l'identification des flux et mouvements de personnes. Ce dispositif peut prendre plusieurs formes, enquête téléphonique ou *in situ*, mise en place d'ateliers thématiques avec les habitants notamment dans le cadre des conseils citoyens.

Exemple d'indicateurs de l'observatoire pour suivre l'évolution des quartiers

PILIER	INDICATEURS DE CONTEXTE		
DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI	Taux de chômage (population, femmes, jeunes) Part de la population active (tranche d'âge) Taux d'activité (femmes, jeunes) Revenu fiscal médian par UC		
COHESION SOCIALE	Part des allocataires CAF/RSA Part des allocataires dépendant à plus de 50% de prestations sociales Taux de bénéficiaires CMU Part des familles monoparentales Taux de scolarisation des 18-24 ans/des 2-5 ans Part des personnes en situation d'illettrisme Taux de réussite au Diplôme National du Brevet		
CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN	Nombre d'actes de délinquance (atteinte aux biens et personnes) Nombre de logements sociaux construits, démolis, réhabilités Part du parc locatif social Part de logements vacants Taux de rotation dans le logement		

2) EVALUATION

a) La méthode d'évaluation

Comme il est précisé dans les éléments de cadrage, la démarche d'évaluation dans son principe a pour but de mesurer l'efficacité des actions du programme et également l'efficience de la gouvernance et du pilotage du contrat de ville.

Ainsi, l'évaluation se fera à différents niveaux :

Au niveau du programme d'actions : appréhender l'efficacité des actions, identifier les résultats produits par le programme d'actions et vérifier l'atteinte des objectifs locaux.

Pour l'évaluation des actions (déterminée en étroite collaboration avec les communes concernées), une **grille d'analyse** avec des indicateurs de suivi des actions (réalisations et résultats) a été réalisée. Un *bilan annuel de réalisation* sera effectué (moyens financiers, techniques et humains mobilisés) afin de vérifier si l'action a été réalisée ou non et pour quel montant. Des indicateurs de résultats ont été définis dans la grille d'analyse pour vérifier l'atteinte des objectifs, des résultats attendus.

♣ Au niveau des axes stratégiques: les enjeux et les axes stratégiques inscrits dans le contrat feront l'objet d'une évaluation afin de mesurer l'impact global des actions menées sur les difficultés particulières identifiées dans les quartiers concernés. Elle aura pour objet d'identifier et d'apprécier les changements structurels induits sur un quartier par la mise en œuvre du contrat.

Cette évaluation d'impact, réalisée à mi-parcours ou au terme des 5 ans, constituera le second niveau d'évaluation. Des indicateurs d'impact sont définis pour mesurer les évolutions à long terme (exemple : entre l'année n et l'année n+3).

→ Au niveau de la gouvernance : la gouvernance, l'organisation, les partenariats, la mobilisation des financements de droit commun et spécifiques seront évalués (confrontation de point de vue des partenaires). Cette partie est difficilement évaluable en interne, elle nécessite de prendre du recul, de la hauteur, il semble opportun de prévoir d'en externaliser la réalisation. Cette partie fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et en fin de contrat.

b) La démarche opérationnelle

L'objectif est de présenter la démarche ainsi que la conception des outils d'évaluation.

Le questionnement évaluatif

En partant des axes stratégiques du contrat, il est possible de dégager quelques questions évaluatives qui renvoient à différents registres de l'évaluation (cohérence, pertinence, efficacité, efficience, faisabilité), et dépendent de la cible de l'évaluation (un quartier, une thématique, une problématique transversale).

Question transversale:

Le programme d'actions du contrat de ville a-t-il permis de rattraper les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et l'agglomération ?

Question thématique :

La mise en place de nombreuses actions éducatives a-t-elle permis d'améliorer la réussite scolaire des enfants issus des quartiers prioritaires ?

Question stratégique :

La mise en œuvre du contrat de ville a-t-elle révélé une complémentarité, une synergie entre les acteurs du territoire ?

Le référentiel d'évaluation

Le référentiel vise à élaborer un **cadre commun** qui restitue les besoins diagnostiqués, les orientations stratégiques, les objectifs opérationnels, les résultats, les effets et les impacts attendus. Il constitue **l'outil opérationnel** de l'évaluation, il permet de partager et rendre compte dans le but de renforcer la démocratie locale. Celui-ci n'est pas figé dans le temps, et sera donc enrichi en fonction de l'évolution de la connaissance.

L'évaluation du contrat de ville doit faire le lien entre les objectifs nationaux et ceux formulés à l'échelon local. Initier la construction du référentiel en partant des orientations nationales permet de poser des bases pérennes pour la suite de la démarche.

Le référentiel d'évaluation se décompose en plusieurs parties :

- Mise en relation des éléments de diagnostic significatifs, des enjeux et objectifs opérationnels
- ♣ Définition des résultats attendus pour chaque action
- 4 Construction de l'arbre des objectifs du contrat, il représente l'outil de synthèse du référentiel
- Identification des indicateurs de suivi, d'impact et de contexte
- ♣ Présentation du système d'acteurs à mobiliser

L'identification des indicateurs est une étape clé, ils ne doivent pas être renseignés en trop grand nombre et ne peuvent pas faire l'objet d'une analyse séparée pour la compréhension du phénomène dans sa globalité. Ils doivent être cohérents avec la structure des objectifs : les indicateurs de réalisation renseignent sur les actions, les indicateurs de résultats sur les objectifs opérationnels et les indicateurs d'impacts sur les objectifs stratégiques.

Le référentiel est en cours d'élaboration, il doit être présenté et débattu en comité de pilotage pour effectuer des réajustements et cibler les champs de l'évaluation.

3) FORMATION

Afin de faire évoluer le programme du contrat de ville sur sa durée, il est apparu pertinent aux décideurs, outre l'observatoire et la démarche d'évaluation, de rassembler les acteurs porteurs d'actions sur le territoire, à l'instar des commissions thématiques et commission plénière qui ont prévalu à la définition du diagnostic, des enjeux et objectifs stratégiques du présent contrat, au cours de l'année 2014.

Ces regroupements d'acteurs, intitulés « **ateliers thématiques** » se dérouleront au cours du dernier trimestre de l'année n-1, de manière à anticiper la programmation à venir et faciliter la compréhension et le respect de l'appel à projet soumis aux communes, dans ses objectifs poursuivis et définis par la communauté d'agglomération.

Ces ateliers se dérouleront par pilier (3 au total), une ou deux fois en fonction du contenu et de l'atteinte de consensus entre l'ensemble des parties prenantes.

Il s'agit, pour cette démarche, de partir du bas vers le haut. Ces ateliers pourraient s'adresser autant aux **professionnels des différentes institutions** (chargé de projet des communes, de la région, du département, délégué du préfet...), qu'au **tissu associatif** œuvrant au quotidien dans les quartiers de la politique de la ville, et aux **représentants d'habitants issus des conseils citoyens ou comités de quartier** quand il s'agit des communes ou territoire de veille active.

Ces ateliers visent à favoriser les échanges, rapprocher les acteurs et créer une culture commune en réseaux.

Il est également envisagé de faire appel à un prestataire extérieur, pour sensibiliser et former à la politique de la ville, les partenaires associatifs en particulier.

Enfin, et ce en début de contrat, la CODAH souhaite organiser une journée de réflexion sur le pilier emploi et développement économique, co-organisée par la CODAH, la DDCS, l'IRDSU et en présence du CGET.

IV - ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Introduction / « Droit commun »:

Malgré l'action conjuguée des pouvoirs publics et de leurs partenaires, les inégalités entre les quartiers de la politique de la ville et le reste du territoire se maintiennent voire se creusent.

Face à cette situation, les moyens spécifiques mobilisés dans le cadre de la politique de la ville ne sauraient suffire. Seuls l'engagement et la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques - dites « de droit commun » - sont de nature à infléchir voire inverser cette spirale de dégradation dans laquelle ces quartiers sont entraînés.

Un des 5 piliers affirmés en Comité Interministériel à la Ville, du 19 février 2013, est de territorialiser les politiques de droit commun, et tout particulièrement celles de l'Etat.

Les articles de la loi Ville du 21 février 2014, précisent :

- → La politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres.
- → Sur la base d'un projet de territoire, les signataires du contrat de ville s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés.
- → Les EPCI et les communes signataires de contrats de ville présentent annuellement un état, annexé au budget, retraçant les recettes et dépenses correspondant aux engagements pris. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens relevant de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.
- → L'EPCI définit les objectifs de péréquation et de renforcement des solidarités financière et fiscale entre communes sur la durée du contrat de ville. Il s'engage à élaborer, dans la première année du contrat, un pacte financier et fiscal de solidarité visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre ces dernières. A défaut, il est tenu d'instituer une dotation de solidarité communautaire, dont le montant est réparti en fonction de critères de péréquation concourant à la réduction des disparités de ressources et de charges entre communes.
- → Les contrats de ville intègrent des actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement et s'articulent avec les contrats de plan conclus entre l'Etat et la région.

Douze ministères ont signé avec le ministère de la Ville des « conventions d'objectifs », précisant leurs engagements en faveur des quartiers.

Une circulaire du 26 mars 2014, intitulée « animation et mise en œuvre par l'administration territoriale de l'Etat, des conventions d'objectifs pour les quartiers de la politique de la ville », précise la marche à suivre au niveau local pour mobiliser et coordonner les politiques publiques de droit commun, et ainsi les diriger vers les contrats de ville. La déclinaison locale des conventions d'objectifs est incontournable sur l'ensemble des territoires, mais avec une application différenciée selon les réalités et les besoins identifiés.

Dans la convention signée entre l'État et l'Association des régions de France (ARF) le 13 février 2013, les régions se sont engagées à participer aux futurs contrats de ville, à cibler leurs moyens (y compris

les fonds européens qui leur seront transférés, à hauteur de 10 % au minimum) et à territorialiser leurs interventions.

Dans la convention passée avec l'Assemblée des départements de France (ADF) le 11 octobre 2013, les départements se sont engagés à mobiliser leurs moyens (y compris, l'enveloppe FSE qui leur sera déléguée, à hauteur de 10 % au minimum), ainsi que leurs compétences sectorielles dans le cadre des contrats de ville et à désigner, pour ce faire, des référents identifiés au sein de leurs services.

Le GIP est l'outil de pilotage et de coordination pour la mise en œuvre du contrat de ville ; la conduite opérationnelle des programmes d'actions communaux et intercommunaux relevant de la responsabilité des services des communes et de l'agglomération.

Avant la réunion de ses instances formelles, se tiendra un comité d'instruction partenarial, constitué des communes ainsi que des services instructeurs. Il est destiné en premier lieu à faciliter la mobilisation du droit commun, relativement aux actions spécifiques.

Par ailleurs, plusieurs conférences partenariales thématiques seront engagées chaque année au cours du 1er trimestre dont le but sera de mobiliser les moyens des politiques générales, respectives, de droit commun de chacun des acteurs concernés, et en premier lieu ceux des signataires du contrat.

A- ENGAGEMENTS GENERAUX DES SIGNATAIRES

L'ensemble des signataires du contrat de ville s'engage à :

> Mobiliser les moyens humains, matériels et financiers pour la mise en œuvre du plan d'actions et l'animation du contrat de ville

Chaque signataire s'engage à mobiliser les moyens à sa disposition pour un fléchage précis de son intervention au bénéfice des quartiers prioritaires.

Chaque signataire s'engage également à désigner nommément une personne référente. Cette personne aura en charge :

- La représentation de sa structure aux diverses instances de vie du contrat : animation, suivi, évaluation, pilotage.
- L'interface technique pour la mise en œuvre du contrat ;
- la transmission et le partage de données sur le suivi des actions en direction des quartiers prioritaires, leur mise en œuvre opérationnelle et leur efficience ;

> Laïcité, citoyenneté et vivre ensemble

La laïcité, la citoyenneté et le vivre ensemble sont des priorités transversales de ce contrat et ont trait à l'ensemble des thématiques déployées pour les six ans à venir. C'est ainsi que l'ensemble des engagements pris par les signataires concourent à répondre à ces enjeux et à la reconquête des valeurs républicaines dans ces quartiers.

> Soutenir la vie associative

Le soutien aux associations et à leurs projets constitue un enjeu fondamental de la Politique de la Ville. L'ensemble des financeurs s'engage à œuvrer autant que possible pour la simplification des démarches administratives et la mise en commun des formulaires de demande de subvention. En cas d'intervention sur le modèle de l'appel à projets, les financeurs s'engagent à la simplification de appels à projet, en leur conférant le plus possible un principe d'ouverture en termes de contenu. La sécurisation des financements doit également être visée, notamment par le biais de conventions pluriannuelles d'objectifs.

Les partenaires sont incités à lancer des appels à projet en commun, à l'instar de ce que l'on peut voir sur certains territoires, comme par exemple concernant l'Etat, le Département et la CAF.

> Co piloter les actions dans le cadre des appels à projet Politique de la Ville

Les partenaires financeurs (Etat, Département, CAF, communes,...) s'engagent à mettre en place une organisation collégiale pour la mise en œuvre du contrat de ville, en mutualisant les instances d'attribution des enveloppes Politique de la Ville des partenaires financeurs et en arbitrant sur les projets retenus et les subventions allouées en une seule instance où siègent l'ensemble des partenaires financeurs : le comité d'instruction partenarial.

B- ENGAGEMENTS GENERAUX « INTER-PILIERS »

Engagements de la CODAH

- Déployer les équipes projets dédiées (MOUS).
- Soutenir en priorité financièrement les associations en lien avec ses compétences propres, au premier rang desquelles on trouve le développement économique, la politique du logement, celles du transport et de la santé.
- Droit commun : avoir une attention particulière dans la mise en œuvre de ses compétences générales, en direction de la nouvelle géographie prioritaire.
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires et animer le groupe partenarial observatoire.
- Mettre en place un fonds de solidarité communautaire afin d'amortir de manière dégressive la baisse des crédits spécifiques de l'Etat sur certains territoires de l'agglomération (qui ont perdu leur qualité géoprioritaire).

Engagements de l'Etat

Mise en place de la nouvelle politique de la ville :

- Renforcer l'accompagnement de l'ensemble des collectivités locales par la mise en place d'un référent local pour chaque territoire : délégué du préfet et sous préfet, et d'un centre de ressources interrégional.
- Participer à la rédaction des nouveaux contrats de ville et la mise en place de la nouvelle politique de la ville.
- Favoriser la participation citoyenne des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (conseils citoyens, maison de projet...).
- Soutenir les territoires des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans l'accès aux nouvelles expérimentations nationales ou européennes.
- Cofinancer la mise en place d'actions en faveur de la nouvelle politique de la ville définies dans le contrat de ville.

Axe transversal jeunesse:

- Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes à travers des mesures spécifiques tant en matière d'éducation, de formation que d'emploi.
- Renforcer la participation citoyenne des jeunes (services civiques).
- Améliorer le lien entre les forces de police et les jeunes.

Axe transversal égalité homme-femme :

- Développer une approche intégrée de l'égalité homme-femme pour favoriser la mixité dans les guartiers.
- Mettre en place les mesures du plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes
- Soutenir le développement de l'activité économique des femmes dans les quartiers.
- S'assurer de l'accès des femmes des QPV aux actions d'information sur les droits des femmes.
- Développer la participation des femmes à la vie du quartier et à la co-construction des projets.
- Favoriser la mise en place d'indicateurs sexués sur l'ensemble des thématiques : emploi, sport, formation.

Axe transversal lutte contre les discriminations :

- Systématiser les partenariats entre l'institution judiciaire et le défenseur des droits sur les QPV.
- Favoriser et participer aux actions de lutte contre les discriminations tant en matière d'emploi, d'accès aux services publics, dans le sport...

Engagements du Département de Seine-Maritime

Les quatre priorités départementales que sont, l'emploi, les solidarités, l'aménagement du territoire et l'égalité d'accès à l'éducation, à la culture, au sport et aux loisirs, permettront de décliner des actions fortes de réponse aux enjeux déterminés dans les contrats.

Sur ces axes, le Département pourra formaliser son intervention de façon complémentaire :

- par le versement de subventions à des porteurs de projets proposant des actions entrant dans le cadre de dispositifs départementaux existants,
- par la mobilisation de moyens matériels et humains sur les quartiers,
- par l'octroi d'aides individuelles aux habitants des quartiers en difficulté.

Toutefois, les interventions du Département seront susceptibles d'évoluer en fonction des éventuelles modifications de son périmètre de compétences.

Engagements de la ville de Montivilliers

La ville s'engage à favoriser la participation d'un technicien de la ville aux réunions de travail thématiques pour l'élaboration d'actions à dimension intercommunale et à valoriser les moyens logistiques, matériels et humains qui participeront à la réalisation de ces actions sur son territoire.

Il assurera le relais pour la mise en œuvre d'actions intercommunales sur le territoire.

Il assurera enfin une fonction de relais pour la transmission des informations, statistiques, indicateurs du territoire communal.

Engagements de la ville de Harfleur

La ville s'engage à favoriser la participation de techniciens aux réunions de travail thématiques et aux instances de coordination du contrat pour l'élaboration d'actions à dimension intercommunale et à valoriser les moyens logistiques, matériels et humains qui participeront à la réalisation de ces actions sur son territoire.

Ils assureront le relais pour la mise en œuvre d'actions intercommunales sur le territoire.

Ils assureront enfin une fonction de relais pour la transmission des informations, statistiques, indicateurs du territoire communal.

Engagements de la ville du Havre

- 2. Favoriser la participation citoyenne des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville par la mise en place d'instances de concertation, en s'appuyant sur les dynamiques participatives déjà existantes au sein des centres sociaux municipaux et au travers des diverses formes d'implication des habitants dans la vie locale comme inscrit au projet social de la ville du Havre.
 - Les conseils citoyens : la méthode engagée par la ville du Havre pour instaurer un espace « conseils citoyens », tel que défini par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, se décline autour de deux actions :
- La préfiguration des conseils citoyens par la mise en place de 5 ateliers citoyens sur les quartiers de Bléville, Caucriauville/Soquence, Quartiers Sud/Centre Ancien, Bois de Bléville et Mont-Gaillard/Mare Rouge, soit sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces ateliers visent à informer et sensibiliser les habitants et responsables associatifs sur la politique de la ville, l'enjeu pour le quartier et la place des habitants.
- La définition d'une stratégie pour mettre en œuvre des conseils citoyens en s'appuyant sur les pratiques de démarches participatives déjà existantes ou en devenir en favorisant une citoyenneté active et dynamique (journées citoyennes) sur ces quartiers avec des modalités et des niveaux d'implication diverses.
- Les centres sociaux: La participation des habitants et usagers est un principe de base inscrit dans les différentes circulaires CNAF relatives à l'animation de la vie sociale dont relèvent les centres sociaux. Quatre centres sociaux municipaux sont situés sur des quartiers prioritaires de la ville: Bois de Bléville, Mare Rouge Bléville, Caucriauville. Ils sont des leviers et ressources pour la mise en place du contrat de ville sur ces quartiers en complément des autres initiatives municipales, associatives ou institutionnelles présentes sur les territoires.
- L'articulation entre des services de proximité ancrés physiquement dans des équipements de quartier et le développement de dispositifs plus mobiles de la ville permettant l'amplification de l'intervention publique sur des sujets prioritaires avec une capacité d'adaptation issue d'une analyse territoriale, des publics et des attentes et tenant compte des réponses propres et existantes de chacun des partenaires pour plus de complémentarité.
- 3. Soutenir les territoires par l'optimisation des leviers d'action publique municipale, inter communale, en l'articulant avec les ressources mobilisables et en démultipliant les occasions de développement du lien social entre les habitants.
- 4. Impliquer les habitants dans la vie locale en :
 - Organisant l'écoute et le dialogue citoyen : tables rondes, conseils de quartiers, démarche de concertation sur les projets, ateliers citoyens,...
 - Favorisant la participation et la coproduction avec les habitants : fêtes de quartier et tous les événements festifs et locaux (Noel, Journée de la femme, journaux participatifs ou comités d'usagers dans les centres sociaux, la gestion urbaine de proximité, les actions autour de la parentalité, ...).
 - Impulsant de nouvelles formes d'engagement : les journées citoyennes, les ateliers « club » fonctionnant en autonomie, le bénévolat de projet, le tutorat, ...

5. Axes Transversaux

- L'accessibilité en veillant à l'adaptation des services et dispositifs à tous les publics quels que soient l'âge, le handicap, la situation sociale, professionnelle et familiale.
- La mixité homme-femme en renforçant l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les actions mises en œuvre pour tout ce qui est de l'ordre de la « citoyenneté » et quel que soit le domaine d'intervention ciblé : activité économique et emploi, cohésion sociale ainsi que cadre de vie et renouvellement urbain.
- La jeunesse en favorisant l'implication des jeunes dans la vie locale, en accompagnant les initiatives de jeunes, en développant des dispositifs d'accompagnement et de soutien facilitant leur autonomie et leur responsabilité dans une démarche de citoyenneté active.

Engagements de la commune de Gonfreville-L'Orcher

- Cofinancer et mettre en œuvre des dispositifs et projets Politique de la Ville ;
- Œuvrer aux côtés de l'agglomération, des autres villes et des signataires pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du contrat de ville ;
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires et participer au groupe partenarial observatoire.

Engagements des bailleurs sociaux

Les organismes HLM disposent de connaissances et compétences importantes en matière de gestion de leur patrimoine et de dynamiques de peuplement du parc social. Leur ancrage territorial leur apporte une réelle connaissance des partenaires associatifs et institutionnels, des caractéristiques des quartiers, des habitants ainsi que des dynamiques urbaines.

De plus, les organismes HLM jouent un rôle majeur dans le fonctionnement des quartiers en développant des actions dans divers domaines tels que la tranquillité résidentielle, le développement économique, l'emploi avec les clauses d'insertion sociale et les emplois de proximité, ou encore l'animation sociale à travers l'accueil et le soutien aux associations locales.

Un cinquième du parc HLM haut-normand est situé dans les quartiers prioritaires tels qu'ils étaient définis jusqu'en 2014 (ZUS). Cela illustre bien l'importance des organismes HLM dans la géographie prioritaire.

Les organismes HLM continueront à être des acteurs à part entière de la politique de la ville et à mettre leur expertise au service des projets spécifiques des territoires. C'est donc dans une logique partenariale forte de partage de leurs expertises et connaissances que les organismes HLM souhaitent contribuer à l'élaboration stratégique du Contrat de Ville de la CODAH.

C.1 Pilier Emploi et Développement Economique :

Engagements de la CODAH

- Soutien, en lien avec l'exercice de sa compétence de développement économique, aux initiatives destinées à promouvoir et à favoriser la création et à la reprise d'entreprises dans les quartiers ;
- Participer à des actions destinées à lever les freins à la mobilité.

Engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de l'agglomération havraise.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).
- A ce titre, la Caisse des Dépôts et Consignations aura financé à hauteur de 11.000 €, un diagnostic des acteurs du « Développement économique et de l'Emploi » et des actions à conduire en direction des publics prioritaire.
- Son assistance sera également recherchée pour la tenue avant la fin de l'année 2015 d'Ateliers sur ce thème, et, sur la manière de ré-initier une dynamique « réseaux » sur les questions inter-agissantes, du développement économique et de l'emploi. Un chef de file devra avoir émergé d'ici là ou au plus tard à cette occasion.
- A ce titre, la CDC en 2015, va participer financièrement (à due concurrence de 15 K€), à la réorientation de l'action de Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (M.O.U.S.) confiée par la CODAH au GIP CoVAH, en priorité sur le pilier « Développement économique & Emploi » du présent contrat de ville : En effet, la rénovation urbaine des quartiers a bénéficié ces dernières années, d'efforts importants.

Engagements de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Estuaire de la Seine

- Identification de deux référents sur les thématiques « développement économique/création reprise d'entreprise » et « développement économique/emploi ».

- Mobiliser les moyens prévus pour informer, accompagner les porteurs de projets dans le cadre des réunions, conférences, accompagnement individuel et diffusion d'une plaquette; faciliter le financement des projets. Sensibiliser les jeunes de 13 à 26 ans dans le cadre de réunions d'informations au sein des établissements scolaires, missions locales et la mise en œuvre d'un concours dédié associant des dirigeants d'entreprises.
- Mobiliser les moyens pour informer et accompagner les jeunes sur leur orientation professionnelle, au travers d'entretiens individuels et d'ateliers thématiques ; information sur les métiers, les formations, l'apprentissage, la recherche de stage et d'entreprise,...
- Assurer la promotion de l'alternance : Sensibiliser et mobiliser les entreprises sur la problématique des stages et de l'alternance et informer les jeunes et les prescripteurs.
- Dans le cadre du département emploi-formation, co-organisation de jobs-datings thématiques (handicap, apprentissage, industrie).
- Promouvoir les dispositifs Emplois auprès des entreprises.

Engagements de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-Maritime

Pour les entreprises implantées dans les territoires concernés :

- Plan de visite avec mise en œuvre de la méthodologie du réseau des Chambres de Métiers, le « diagnostic d'approche globale », adapté aux entreprises artisanales et permettant de cibler les points forts et points faibles de l'entreprise, de prévenir ses difficultés et d'accompagner ses projets. Ce plan de visite pourra se faire dans un premier temps sur un principe d'échantillonnage, voire de façon systématique sur certains secteurs ou métiers.
- Accueil et accompagnement par un référent spécialisé, promotion des dispositifs emploi et apprentissage auprès des entreprises.
- Développement de programmes « artisanat 2.0 » favorisant le déploiement des outils numériques pour développer clientèle et zone de chalandise.

Pour l'accompagnement des publics vers l'emploi

- Déployer de façon pilote le plan « réussite apprentissage » intégré au plan de relance apprentissage.
- Renforcer la communication sur les parcours en apprentissage, sur les offres d'apprentissage disponibles et travailler sur les freins psychologiques ou réels à l'accès à l'apprentissage.
- Renforcer la connaissance et l'attractivité de l'entreprise artisanale par le développement de l'opération « reporters de l'artisanat ».
- Mettre en place, à l'image de l'accompagnement des NEET vers l'apprentissage, un dispositif de passerelle vers l'apprentissage, intégrant des bancs d'essai en CFA et des périodes en entreprise
- Concevoir, puis le cas échéant avec le soutien des partenaires mettre en œuvre, un dispositif spécifique et expérimental de mobilisation des jeunes sous forme d'une « training session » ou d'une « masterclass apprentissage ». Cette formation, reprenant les acquis des internats d'excellence, s'organiserait sur le principe de l'immersion totale et de la déconnexion avec l'environnement social et familial (logement fourni) pour créer des leviers de mobilisation. Principes : coaching, développement personnel, bancs d'essai et/ou journées d'immersion...
- Favoriser l'accès aux formations permettant l'employabilité dans l'entreprise artisanale mais aussi à la création/reprise d'entreprise artisanale (obligation de qualification dans l'artisanat)

Pour l'accompagnement des publics vers la création/reprise

- Favoriser l'accès aux parcours d'accompagnement de droit commun des publics cible. Assurer un relais sur la prise en charge des projets détectés en amont comme étant en difficulté d'aboutissement (compétences, qualification, prévisionnel d'activité, ...).
- Mobiliser les partenaires pour la mise en place de « Cafés de la Création » au sein des quartiers concernés

Concevoir, puis le cas échéant avec le soutien des partenaires mettre en œuvre, un dispositif spécifique et expérimental de type « LAB pour l'entrepreneuriat », adapté aux publics des générations Y ou Z, friands d'une approche moins linéaire et plus matricielle mobilisant différents outils, différents supports, différents partenaires. Ce dispositif inclurait une nouvelle approche de l'accompagnement favorisant la collaboration, la co-construction et les échanges d'expériences avec une prolongation dématérialisée. Il viserait également à créer des ponts entre ESS et artisanat.

Engagements de l'Etat

Emploi:

- Favoriser l'accès aux dispositifs et aux structures du service public de l'emploi des habitants des QPV.
- Améliorer le retour à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des territoires de veille active (TVA) par la mobilisation spécifique de l'ensemble des dispositifs portés par l'État et pôle emploi : emplois aidés, dispositifs d'accompagnement vers l'emploi (garantie ieune). EPIDE...
- Renforcer l'accès à la formation et à un premier niveau de qualification des habitants des QPV.
- Décliner localement des chartes « entreprises et quartiers » afin de définir les engagements des entreprises aux côtés des habitants des QPV tant sur des actions pour l'éducation et l'orientation scolaire que sur l'emploi, l'insertion, la formation, le développement économique et le soutien aux initiatives locales.
- Développer les actions de parrainage en faveur des habitants de QPV.

Développement économique :

- Promouvoir spécifiquement la création d'entreprises par les habitants des QPV à travers le dispositif NACRE (nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprises).
- Favoriser l'activité des commerces de proximité des QPV et des entreprises installées en zones franches urbaines (ZFU) territoire entrepreneurs par la mise en place ou le maintien d'exonérations fiscales.
- Accompagner le développement économique des QPV par le financement d'études ou de projets grâce au concours de la caisse des dépôts et de consignations (CDC), des dotations spécifiques de l'État (dotation de développement urbain) ou de l'ANRU (agence nationale de renouvellement urbain) ou de l'EPARECA (Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux) dans le cadre des projets de renouvellement urbain régionaux ou nationaux.
- Développer l'économie sociale et solidaire dans les QPV.

Le détail des engagements de l'Etat à ce niveau est décrit en annexe 4.

Engagements du Conseil Régional de Haute-Normandie

Dans l'attente de la fusion prochaine des deux régions normandes et de l'harmonisation des politiques avec la Région Basse-Normandie, la Région Haute-Normandie poursuivra la mobilisation de ses politiques sectorielles en vigueur, notamment celles relatives à la formation professionnelle et au développement économique. En outre, en tant qu'autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER-FSE pour la période 2014-2020, la collectivité régionale pourra engager des fonds européens pour le financement d'actions éligibles.

Engagements de la ville de Montivilliers

- Généralisation de l'application des clauses d'insertion dans les marchés publics.
- Maintien des engagements pris pour le recrutement de publics sous contrats d'emplois d'avenir, d'emplois aidés et en apprentissage et de ceux pris dans le cadre du Service Civique et de l'accueil de stagiaires.

- Participer au développement de l'économie sociale et solidaire, au développement des structures d'insertion par l'activité économique, et à toutes formes d'actions d'insertion professionnelle pouvant bénéficier directement aux publics en situation de vulnérabilité,
- Maintenir un service de proximité dédié à l'emploi, la formation et la linguistique en direction des adultes et des jeunes.
- Promouvoir la mise en place des accompagnements renforcés collectifs et individuels des chercheurs d'emploi et/ou des salariés par la mise en place d'ateliers autour du projet professionnel, connaissances des métiers en tension, techniques actives de recherche d'emploi.
- Participer à la création d'un réseau des partenaires de l'emploi et de l'insertion dans le cadre d'une coordination locale.
- Promouvoir la mise en place des permanences d'acteurs sociaux, juridiques et d'aide à la création d'entreprise.
- Promouvoir la mise en place des formations linguistiques et professionnelles en lien avec les besoins des habitants et des entreprises, ainsi que des ateliers sociolinguistiques.

Engagements de la ville de Harfleur

- Généralisation de l'application des clauses d'insertion dans les marchés publics.
- Maintien des engagements pris pour le recrutement de publics sous contrats d'emplois d'avenir, d'emplois aidés, dans le cadre du service civique, de saisonniers et de l'accueil de stagiaires.
- Maintenir un service de proximité dédié à l'insertion, l'emploi et la formation en direction des adultes et des jeunes.
- Soutenir l'offre de formation en direction des publics en difficultés
- Promouvoir la mise en place d'accompagnements renforcés collectifs et individuels des chercheurs d'emploi et/ou des salariés par la mise en place d'ateliers autour du projet professionnel, connaissances des métiers en tension, techniques actives de recherche d'emploi en lien avec les acteurs du territoire.

Engagements de la ville du Havre

1.1. Favoriser l'accès à l'emploi

- 1.1.1.Coordonner les mobilisations sur le territoire
- Par le LH Emploi visant à soutenir les initiatives locales pour l'insertion et l'emploi.
- Par le développement des cafés de l'emploi et de rencontres pour l'emploi
- Par le déploiement de plateformes emploi
- Par l'émergence et le développement de nouvelles solutions favorables à la création et au maintien de l'emploi.

1.2. Réduire les inégalités face à l'emploi

- Par le soutien et l'accompagnement d'actions d'insertion sociale et professionnelle avec les acteurs œuvrant dans ce domaine : formation individuelle et collective, coaching préprofessionnel, accompagnement parcours d'insertion, au travers d'actions d'insertion sociale comme Casa Bella...
- Par la participation au développement d'un pôle mobilité.
- Par l'engagement d'une démarche de coordination et de renforcement des actions de lutte contre l'illettrisme.

1.3. Accompagner l'émergence de nouvelles solutions favorables à la création d'emploi

- Par le développement de la Clause d'Insertion
- Par l'accompagnement et le soutien au développement des structures d'Insertion par l'Activité Economique et dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Engagements de la commune de Gonfreville-L'Orcher

- Généralisation de l'application des clauses d'insertion dans les marchés publics.
- Maintien des engagements pris pour le recrutement de publics sous contrats d'emplois d'avenir, d'emplois aidés et en apprentissage et de ceux pris dans le cadre du Service Civique et de l'accueil de stagiaires.
- Participer au développement de l'économie sociale et solidaire, au développement des structures d'insertion par l'activité économique, et à toutes formes d'actions d'insertion professionnelle pouvant bénéficier directement aux publics en situation de vulnérabilité,
- Maintenir un service de proximité dédié à l'emploi, la formation et la linguistique en direction des adultes et des jeunes.
- Promouvoir la mise en place des accompagnements renforcés collectifs et individuels des chercheurs d'emploi et/ou des salariés.
- Participer à la création d'un réseau des partenaires de l'emploi et de l'insertion dans le cadre d'une coordination locale.
- Promouvoir la mise en place des permanences d'acteurs sociaux, juridiques et d'aide à la création d'entreprise.
- Promouvoir la mise en place des formations linguistiques et professionnelles en lien avec les besoins des habitants et des entreprises, ainsi que des ateliers sociolinguistiques.

Engagements de Pôle Emploi

La proportion dans la commune du Havre de demandeurs d'emploi, résidant dans un QPV, est de 61,3%. Cette proportion est à rapprocher de la part d'habitants QPV dans la population totale du Havre (173.142 habitants): 23,3%.

Pôle Emploi développe au sein des 3 agences concernées dans l'agglomération par les territoires QPV, une offre mobilisée et adaptée aux besoins des demandeurs d'emploi et des entreprises des différents quartiers.

L'agence Le Havre-Centre n'est pas concernée par des demandeurs d'emploi géoprioritaires.

Il s'agit des agences :

- . Agence Le Havre « ville haute » : Mont-Gaillard, Bois de Bléville, Bléville Nord et Bléville Sud ;
- . Agence Le Havre Ferrer : Centre ancien-quartiers sud et Caucriauville-Soquence :
- . Agence d'Harfleur : Quartiers Est de Gonfreville l'Orcher.

Concernant l'accompagnement personnalisé du demandeur en fonction des besoins, et au regard des éléments de diagnostic, Pôle emploi décide de mobiliser prioritairement en direction des demandeurs d'emploi résidents dans ces territoires QPV, son offre d'accompagnement la plus intensive : Renforcé, Global, Intensif Jeunes.

L'offre de service Orientation portée par l'ensemble du réseau pôle emploi permet de traiter la totalité du champ de l'orientation tout au long de la vie en proposant des accompagnements et des prestations dont l'intensité et le contenu s'adaptent aux besoins des différents demandeurs d'emploi, en particulier pour les personnes ayant un très faible niveau de qualification.

Relativement à la mobilisation d'une offre de formations adaptées, et au regard des éléments de diagnostic évoqués plus haut, Pôle emploi envisage d'acheter des formations collectives spécifiques, en direction des publics qui seront identifiés (Femmes, Jeunes, ...). Ces formations viseront principalement la construction de projets professionnels, la préparation à l'alternance et la préparation au retour à l'emploi.

En tant que prescripteur, Pôle emploi s'attachera à mobiliser prioritairement les mesures pour l'emploi au bénéfice des résidents des QPV et dans le respect des objectifs fixés par les services de l'Etat en région.

Relativement aux partenariats et aux initiatives locales auxquels Pôle Emploi participe déjà, les groupes de travail organisés par l'Etat, l'agglomération du Havre et les collectivités locales, constitueront un lieu privilégié pour Pôle emploi pour identifier des pistes d'initiatives propres ou partenariales en complément de celles déjà initiées.

En annexe n°9, les engagements de Pôle Emploi sont détaillés.

Engagements du Département de Seine-Maritime

Favoriser l'économie et l'insertion

La politique départementale en faveur de l'économie et de l'emploi durable se décline en cohérence avec le cœur de compétences du Département que sont les solidarités et en complémentarité d'autres acteurs institutionnels.

Elle vise à concentrer les aides sur les territoires et les publics les plus fragilisés et à croiser entrepreneuriat et démarches d'insertion. Par cette action majeure sur les quartiers politique de la Ville, le Département s'engagera sur un domaine essentiel.

Les avances remboursables et prêts d'honneur aux entreprises, les subventions versées aux communes, EPCI, chambres consulaires, Sociétés d'Économie Mixte et aux entreprises, les aides à l'immobilier d'entreprise, à l'emploi insertion, à l'insertion professionnelle, seront autant d'outils mobilisés sur les quartiers en fonction de leurs besoins.

Face aux nouvelles formes de précarité et d'exclusion, le Département a mis en place une politique de développement des liens sociaux et d'inclusion. L'intervention du Département s'articule autour de 5 grands axes que sont :

- l'accès aux droits,
- la promotion du développement social durable,
- la formation et l'accompagnement vers et dans l'emploi,
- l'insertion par l'activité économique,
- l'inclusion des jeunes.

C'est ainsi que dans le cadre du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (adopté en janvier 2013 et décliné au niveau régional et départemental en novembre 2013), du Pacte Territorial pour l'Insertion et l'inclusion sociale 2014-2020 et du Programme Départemental d'Insertion et d'inclusion sociale 2014-2016, le Département matérialisera ses interventions. Elles se traduiront par l'accompagnement des publics assuré par les professionnels du secteur sanitaire et social et le versement d'aides directes aux structures partenaires ainsi que par des appels à projets pour développer l'offre d'insertion.

En outre, le Département s'engage à promouvoir la généralisation de l'application des clauses d'insertion dans les marchés publics couvrant l'agglomération.

Le Département s'engage notamment à :

- soutenir les bénéficiaires du RSA créateurs de leur emploi,
- soutenir les bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants en difficulté,
- soutenir les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI),
- assurer le développement de clauses d'insertion dans ses marchés de travaux,
- accompagner les bénéficiaires de RSA proches de l'emploi,
- aides les contrats uniques d'insertions et les contrats initiative emploi (CUI-CIE).

Mobiliser le Fonds Social Européen

En complément des fonds propres du Département, la collectivité, sur la période 2014-2020, s'est positionnée pour la gestion d'une subvention globale de crédits FSE, à hauteur de 26,26 M€.

Le Département mobilise une partie de ces fonds dans le cadre d'un appel à projets en cours, dédié à l'insertion et l'inclusion sociale des habitants des quartiers « politique de la ville ». Ce soutien aux porteurs de projets sur les territoires concernés complètera l'action départementale déjà valorisée dans les politiques mises en place, notamment pour renforcer les parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics qui en sont très éloignés, mobiliser les employeurs et les entreprises dans les parcours d'insertion et développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire.

Les actions soutenues permettront un accompagnement renforcé et individualisé des demandeurs d'emploi et personnes inactives dans le cadre de parcours intégrés d'accès à l'emploi combinant des actions à vocation d'insertion professionnelle et des actions d'inclusion sociale.

AXES TRANSVERSAUX

Le Département veillera par ailleurs à ce que les axes transversaux que sont l'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre les discriminations soient déclinés dans l'ensemble de ses interventions.

Engagements des bailleurs sociaux

Contexte:

Dans les quartiers prioritaires, les locataires rencontrent des difficultés économiques et sociales particulièrement importantes avec un taux de chômage élevé et des revenus par habitant largement inférieurs à la moyenne. Les organismes HLM sont ainsi amenés à renforcer leurs missions sociales pour accompagner les personnes les plus en difficultés. Cela étant, pour répondre de façon efficace et en profondeur à ces problématiques sociales, il semble nécessaire aussi de promouvoir un maximum, au cœur même des quartiers, la création d'activités et d'emplois.

L'action des organismes HLM pour le développement économique repose sur cinq axes principaux :

- Leur capacité de commande, en travaux d'investissement, d'entretien et de maintenance, de gestion qu'ils engagent, les organismes Hlm contribuent à la création d'activité sur les territoires. Plus de 430 millions d'euros sont injectés chaque année par les bailleurs sociaux dans l'économie haut-normande;
- Les recrutements de droit commun, les emplois aidés, la participation à des dispositifs de retour à l'emploi :
- La mise en place des clauses d'insertion dans les marchés de travaux ;

- Le soutien aux initiatives locales, avec les habitants et le tissu associatif.
- L'accompagnement des personnes via des structures intermédiaires favorisant l'accès et le maintien dans le logement (ASLL, BAIL GLISSANT, ALT, ...)

Enjeu identifié au sein du contrat de ville :

Réduire le taux de chômage du territoire en intervenant auprès des habitants des quartiers politique de la ville en particulier les demandeurs d'emploi de longue durée, les femmes et les jeunes

Axe stratégique 1 : lever les freins à l'emploi et développer les compétences professionnelles

Personnel de proximité

Le personnel de proximité représente, en Haute-Normandie, plus du tiers des effectifs des organismes de notre région. La particularité de ce personnel réside dans sa diversité de fonctions, de métiers, de tâches et de compétences nécessaires pour rendre un service de qualité dans les résidences et pour répondre sans cesse aux besoins et attentes des locataires. C'est le premier maillon qui représente le bailleur sur le terrain, premier vecteur d'image en direction des habitants comme des partenaires.

⇒ Les bailleurs sociaux présents sur la CODAH souhaitent préserver une présence humaine effective sur le terrain, en la développant lorsque cela est nécessaire, afin d'assurer, par le lien social avec les habitants, la tranquillité des lieux, sur les guartiers prioritaires.

- Emploi d'avenir :

Le dispositif Emplois d'avenir mis en place par l'État fin 2012 vise l'ensemble des jeunes peu qualifiés et en difficultés d'insertion professionnelle.

L'USH de Haute-Normandie, avec l'ensemble des bailleurs haut-normands, s'est engagée pour le recrutement de 90 emplois d'avenir. Une convention formalisant cet accord a été signé par le Préfet et le président de l'USH de Haute-Normandie, à l'automne 2013.

⇒ Les bailleurs sociaux de la CODAH s'engagent à poursuivre l'embauche de jeunes en emploi d'avenir issus des quartiers prioritaires, dans le cadre de l'application de la convention signée par le Préfet et l'USH de Haute-Normandie. Les organismes HLM offrent des emplois dans des domaines variés comme la gestion locative, les métiers de proximité, la maintenance des immeubles et des installations, ou l'accueil du public dans les agences.

- Service civique

⇒ Les bailleurs sociaux présents sur la CODAH envisagent de recruter des jeunes en services civiques pour des missions de 6 mois, qui pourront travailler au sein des nouveaux quartiers prioritaires ou territoires de veille active

Axe stratégique 2 : agir sur l'offre d'emplois à destination des publics des quartiers prioritaires

Clause d'insertion

Des coopérations entre les organismes HLM et le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), ont connu un développement fort lors de la mise en œuvre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), avec l'obligation pour les bailleurs sociaux d'inscrire des clauses d'insertion dans les marchés liés aux opérations financées par l'ANRU pour un total de 5% des heures de travail réalisées.

Les clauses d'insertion dans les marchés de la rénovation urbaine ont permis aux bailleurs hautnormands de dispenser 339.000 heures de formation-action à des personnes éloignées de l'emploi. ⇒ Les bailleurs sociaux présents sur la CODAH s'engagent à poursuivre l'utilisation des clauses d'insertion dans les marchés de construction neuve et de réhabilitation lourde dont ils seront les maitres d'ouvrage.

Dans la perspective du contrat de ville 2015-2020, ils intensifieront également leurs efforts pour :

- → proposer des locaux d'activité et de services dans le cadre d'une transformation d'usage.
- → partager des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires et participer au groupe partenarial observatoire.

Engagements du Havre Développement

- Commercialisation de l'offre foncière et immobilière (publique et privée) située sur les QPV, le Territoire Entrepreneurs, Territoire de veille active : Mise en ligne sur le site LHD d'une sélection de biens, promotion de certains biens dans les argumentaires filières, ...
- Communiquer en amont sur les projets d'implantations situés sur ou à proximité des QPV, à l'intérieur du Territoire Entrepreneurs et des territoires de veille active afin de faciliter l'accès à l'emploi des habitants de ces guartiers.
- Partage des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires et participation au groupe partenarial observatoire.

Engagements d'AGEFOS PME

Dans le cadre de ses missions emploi-formation, l'AGEFOS PME s'engage à :

- mobiliser les dispositifs d'accès à l'emploi (contrat de professionnalisation, préparation opérationnelle à l'emploi) notamment en faveur du public jeune en facilitant le montage des dossiers et en prenant en charge financièrement ces mesures, dans le respect des dispositions interprofessionnelles ou de branche et en fonction des fonds disponibles,
- associer à la mise en place des dispositifs cités ci-dessus l'ensemble des partenaires locaux de l'emploi et de la formation (Pôle Emploi, Mission Locale, CAP emploi...) afin de sécuriser les parcours de formation et l'insertion professionnelle,
- partager des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires et participation au groupe partenarial observatoire.

Engagements de 5 entreprises nationales vis-à-vis de la Responsabilités Sociales des Entreprises

Cinq entreprises nationales ont signé avec la préfecture de Région, des conventions les engageant sur le plan régional, et au niveau de la nouvelle géographie prioritaire. Ces engagements sont portés en annexe.

Engagements de la Mission Locale de l'agglomération havraise (en faveur de l'emploi des jeunes)

1. <u>Développement de lieux d'accueil de proximité :</u>

Pour contribuer à la prise en charge des publics jeunes résidant dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV), la Mission Locale a installé 6 de ses 14 lieux d'accueil de proximité au sein des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Cette forte présence de la Mission Locale au sein de ces quartiers (43% des lieux d'accueil) permet à la Mission Locale de prendre en charge près de 2 500 jeunes de ces quartiers (30% des jeunes suivi par la Mission Locale).

2. Mobilisation d'une équipe de conseillers dédiés :

En outre, ce sont 32 conseillers (64% de l'effectif de conseillers) sur les 50 que compte la Mission Locale qui interviennent au sein des quartiers Politique de la Ville.

3. <u>Mobilisation d'une offre de service adaptée privilégiant accompagnement renforcé et accès à</u> la qualification et à l'emploi dans le secteur marchand :

Afin d'offrir des réponses d'accompagnement personnalisé aux jeunes en difficulté des quartiers QPV, la Mission Locale s'est engagée à intensifier la mobilisation de son offre de service permettant de :

- 3.1 privilégier l'accès de ces jeunes au secteur marchand
- L'accès aux contrats de formation en alternance : grâce à la mobilisation d'un conseiller référent dédié à l'alternance, à la mise en place d'actions spécifiques, au développement du partenariat des acteurs locaux (développeur de l'alternance, chambres consulaires, CFA, OPCA, etc.), à la mobilisation des dispositifs « réussite apprentissage » et « apprentissage zéro coût » et des GEIQ, la Mission Locale entend faire passer la proportion de jeunes résidant en QPV signant des contrats de travail en alternance de 9% à 15% en un an puis à 30% à terme.
- Les contrats uniques d'insertion : 65 (soit 42% de 154 objectif conventionné)
- Les contrats « stater » : 38 (soit 42% de 90 objectif conventionné)
- Les emplois d'avenir : 192 (soit 48% de 400 objectif conventionné)
- 3.2 compenser les obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle par un accompagnement renforcé.
- La Garantie Jeunes : 250 (soit 50% de 500 objectif conventionné)
- Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : 557 (soit 48% de 1160 objectif conventionné)
- Les autres dispositifs d'accompagnement dont le parrainage : 80 sur 210 jeunes de l'objectif conventionné.
- 3.3 Favoriser l'élévation de leur niveau de qualification,
- Programme Régional de Formation Professionnelle: 686 (soit 50% de 1371 objectif conventionné)
- Contrat d'accès à la qualification (CAQ) : 72 (soit 50% de 144 objectif conventionné).

C.2 Pilier Cohésion Sociale :

Engagements de la CODAH

- Développer des actions concourant à la connaissance, par les publics les plus défavorisés, des droits et règles d'accès à la mobilité via les transports publics ;
- Promouvoir d'autres formes de déplacement (Ex : co-voiturage), également développement durable ;
- Adaptation de l'offre Transport en fonction des événements culturels proposés par les collectivités;
- Mise en œuvre et cofinancement des Ateliers Santé Ville ;
- Mise en œuvre du Contrat Local de Santé intercommunal.

Engagements de la ville de Montivilliers

- Cofinancement et mise en œuvre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité ;

- Activer les partenariats avec les acteurs de la formation et de l'orientation (chambres consulaires, grandes écoles, Conseil Régional, organismes de formation).

Engagements de la ville de Harfleur

- Proposer aux enfants en difficulté et à leur famille, une réponse globale et partagée par l'ensemble des acteurs concourant à la réussite éducative dés le plus jeune âge.
- Poursuivre les démarches engagées dans le cadre du Projet éducatif local global en ciblant les priorités sur le public les plus fragilisés.
- Soutenir l'ensemble des actions relatives à la lutte contre l'échec scolaire et accompagnement à la scolarité, l'épanouissement de l'enfant et soutien à la parentalité, en développant, notamment, la mise en réseau des différents intervenants et professionnels.
- Démocratiser la pratique d'activités sportives et culturelles en facilitant leur accès aux publics en difficulté.
- Soutenir la vie associative, génératrice de lien social et accompagner les initiatives citoyennes, notamment celle des plus jeunes.
- Mettre en œuvre des programmes d'actions permettant le développement d'une politique culturelle de proximité privilégiant l'éducation artistique notamment celle du jeune public.
- Poursuivre la politique d'accès au spectacle vivant à l'attention des familles modestes.
- Développer un partenariat renforcé avec les acteurs de l'agglomération pour la mise en œuvre d'action de prévention santé et d'accès aux soins et aux professionnels de santé.
- Soutenir et accompagner les projets d'implantation des professionnels de santé.

Engagements de la ville du Havre

Réduire le non-recours aux droits :

- Par le développement de permanences d'écrivains publics et d'e-écrivains publics.
- Par le renforcement de l'accès aux droits en matière de santé avec les PAPS et toutes les actions inscrites dans cette démarche.
- Par le soutien et l'accompagnement aux initiatives contribuant à renforcer l'engagement citoyen au travers de plusieurs dispositifs comme le Centre de Ressources et d'Information pour les bénévoles, le dispositif Ville Vie Vacances ou Jeunes en action, les ateliers agir ensemble ou encore les conseils citoyens.
- Par la coordination et le maillage territorial contribuant à la diffusion de l'information en proximité des habitants des quartiers prioritaires.

Apporter un soutien à la parentalité et favoriser la réussite éducative et scolaire

La ville du Havre s'est dotée d'un **projet éducatif de territoire** qui renforce l'engagement municipal sur cette orientation qui se décline autour des 3 enjeux suivants :

S'inscrire dans une démarche d'éducation partagée en plaçant l'enfant au cœur du projet, en encourageant les parents dans leur rôle éducatif, en créant les conditions d'accueil favorables à l'épanouissement de l'enfant, en adaptant le patrimoine scolaire, en mettant en place une politique d'accès prenant en compte les besoins et ressources des familles.

Donner à chaque enfant des chances pour grandir et s'épanouir en accompagnant les besoins spécifiques de l'enfant et en proposant à l'enfant un parcours éducatif concerté.

Construire et avancer ensemble en mobilisant l'ensemble des acteurs éducatifs autour du projet, en pensant les projets de chaque partenaire dans une perspective de complémentarité et en adaptant le Projet Educatif de Territoires aux spécificités des quartiers.

Les engagements de la ville intéressants plus directement le contrat de ville se déclinent ainsi :

Par le renforcement, le soutien et l'accompagnement aux initiatives favorisant la réussite scolaire. Quelques exemples : le Programme de Réussite éducative, le renforcement du dispositif Coup de Pouce Clé, par le développement d'ateliers de Savoirs Sociolinguistiques ou le programme Lire et faire lire ou la lecture citoyenne, intégration des jeunes par le sport, l'internat de la réussite, cercle Jeunes, sport à l'école, parcours culturels, le soutien de l'aide aux devoirs par les associations d'étudiants, les actions inscrites dans le cadre du contrat local d'accompagnement à la scolarité ...

- Par le développement des loisirs partagés comme les séjours familiaux en particulier ceux portés par les centres sociaux, les ateliers ou sorties familiales, le sport en famille, les rendezvous en famille aux musées, ...
- Par le soutien et l'émergence d'actions et de dispositifs visant à renforcer l'accompagnement des parents dans leur quotidien et notamment dans le suivi scolaire de leurs enfants : carrefour des parents, maison des familles, actions parents/écoles, ou encore le dispositif parler Bambin.
- Par un maillage territorial sur la question de la parentalité au travers notamment des réseaux « famille éducation » permettant un travail convergeant entre acteurs.
- Par la promotion et l'organisation d'événements fédérateurs des initiatives locales : les journées ludiques et récréatives, le printemps des familles, les portes ouvertes,...

Engagements de la commune de Gonfreville-L'Orcher

- Cofinancement et mise en œuvre du Projet de Réussite Educative ;
- Cofinancement et mise en œuvre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité;
- Activer les partenariats avec les acteurs de la formation et de l'orientation (chambres consulaires, grandes écoles, Conseil Régional, organismes de formation).

Engagements de l'Etat

Social:

- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive dans les QPV.
- Soutenir la professionnalisation de mouvement sportif en favorisant l'emploi et l'apprentissage.
- Favoriser l'engagement international et civique des jeunes des QPV.
- Simplifier les procédures administratives pour les associations.
- Accompagner les associations locales par la mobilisation spécifique des postes adultes relais à destination des associations locales des QPV.
- Chaque fois que c'est possible, signer avec les associations les plus structurantes des conventions pluriannuelles d'objectifs afin de pérenniser leurs actions.
- Promouvoir les actions portées en partenariat avec l'agence nationale des chèques vacances (ANCV).
- Développer l'accès des habitants des QPV aux droits sociaux.
- Contribuer au rééquilibrage de l'offre d'accueil au profit de la petite enfance dans les QPV.

Santé :

- Favoriser la connaissance des problématiques de santé sur les QPV et l'offre de prévention et de soins sur ces quartiers (contrat local de santé, maisons de santé...).
- Renforcer les actions de prévention-promotion de la santé.
- Améliorer le partenariat local en matière de santé (atelier santé ville, réseaux locaux de promotion de la santé...).
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Mémoire et citoyenneté :

- Valoriser et diffuser des actions mémorielles dans les QPV en particulier grâce aux témoignages d'habitants de ces quartiers.
- Améliorer la couverture des QPV par les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté.

Culture:

- Mobiliser les acteurs culturels et les artistes au sein de chaque contrat de ville.
- Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants des QPV.
- Soutenir et développer les médias de proximité afin de valoriser l'image des quartiers.
- Mettre l'éducation artistique et culturelle au cœur des contrats de ville.
- Favoriser l'appropriation culturelle par les habitants des quartiers de leur cadre de vie.
- Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers en lien avec les archives départementales et l'office nationale des anciens combattants.

Éducation :

- Mettre en place la réforme de l'éducation prioritaire et mobiliser des moyens spécifiques sur les établissements classés en réseau d'éducation prioritaire (REP et REP +)
- Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative (PRE, périscolaire, internat de la réussite, cordées de la réussite).
- Impliquer davantage les parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopérations entre l'école et les parents dans ces QPV.
- Accompagner les initiatives en matière de lutte contre le décrochage scolaire.
- Renforcer les actions liées à l'orientation des jeunes.
- Promouvoir l'apprentissage en lien avec les chambres consulaires sur les QPV.

Sécurité et justice :

- Favoriser l'accès des justiciables aux professionnels du droit (maison de la justice et du droit, point d'accès aux droits).
- Renforcer la mobilisation des moyens de la justice et des forces de l'ordre prioritairement vers les QPV et notamment ceux concernés par une zone de sécurité prioritaire (ZSP).
- Développer des conventions entre la justice d'une part et d'autre part les bailleurs sociaux ou les collectivités locales.
- Lutter contre la délinquance et mobiliser prioritairement les moyens en faveur de ces QPV (FIPD, CLSPD, GLTD ...).
- Améliorer le lien entre les forces de police et la population (délégués cohésion police-population, intervenant social dans les commissariats) en particulier pour les QPV couverts par une ZSP.
- Renforcer et adapter l'action de la police dans les quartiers notamment ceux couverts par une ZSP.

Le détail des engagements de l'Etat à ce niveau est décrit en annexe 4.

Engagements du Département de Seine-Maritime

Développer une politique de soutien aux jeunes et aux familles

Le Département mobilisera ses actions en faveur de l'enfance et de la famille afin de favoriser de bonnes conditions de vie, de développement et d'éducation, de prévenir les facteurs de risque (dont le cumul accroît les difficultés éducatives) et de garantir l'accompagnement et la prise en charge de qualité. Ainsi, en matière d'action éducative, préventive et protectrice, le Département occupe un rôle pivot. Il interviendra, au titre de sa politique d'accueil de la petite enfance et de soutien à la parentalité, par des subventions d'investissement (crèches, haltes-garderies et accueils de loisirs et garderies périscolaires) et de fonctionnement (organismes portant des actions parentalité, accueils de loisirs, centres de vacances).

Le Département affirme par ailleurs sa collaboration avec les villes et les services de prévention spécialisée dans le cadre de conventions tripartites afin de favoriser un dispositif de prévention spécialisée visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion, la promotion sociale des jeunes et des familles dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale.

Garantir l'autonomie des personnes âgées et/ou handicapées

Le Département s'est doté d'un Schéma de l'autonomie dont les orientations guideront l'action en faveur des personnes handicapées et/ou âgées. Une attention particulière sera portée à l'accompagnement du vieillissement des populations permettant, s'il est souhaité, un maintien dans son environnement de la personne. Le Département poursuivra la mobilisation de fonds dédiés, par des dotations de fonctionnement versées aux SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) et SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés), ainsi que par des prestations individuelles (APA, Hébergement, APCH...)

Assurer un accès équitable aux services et aux aides départementales

Le Département veille par ailleurs à assurer la proximité, la qualité et la réactivité de son accompagnement social et des services rendus aux habitants de la Seine-Maritime à travers un réseau dense de centres médico-sociaux (CMS), dont plus d'un quart intervient sur les quartiers de la Politique de Ville (QPV).

Ces CMS permettent aux habitants des Quartiers Politique de la Ville d'avoir accès gratuitement aux professionnels sociaux et médicaux (médecin, sage-femme, puéricultrice, travailleur social...) situés à proximité de chez eux.

Le Département sera attentif à l'accès équitable des habitants des quartiers prioritaires au droit ou aides départementales (Revenu de Solidarité Active RSA, Allocation personnalisée d'autonomie APA, Fonds de Solidarité Logement FSL...) en poursuivant ses actions de conseil et d'information pour les rendre les plus accessibles possibles. Une évaluation sera mise en place en ce sens.

Promouvoir l'égalité d'accès à l'éducation, à la culture, aux sports et aux loisirs

Le Département soutient les actions en faveur de la citoyenneté et de l'accès au droit, à travers son appui au fonctionnement et aux actions ponctuelles de structures œuvrant dans les domaines de la lutte contre les discriminations et la promotion de la citoyenneté, et à travers sa participation au groupement d'intérêt public du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de Seine Maritime.

En lien avec ses compétences principales, la collectivité conduit une politique forte en direction des collégiens favorisant ainsi la réussite éducative. Sur le volet investissement, le Département assure la maîtrise d'ouvrage de gros travaux inscrits dans des programmations annuelles. En fonctionnement, le Département apporte annuellement à chaque collège une dotation globale, ainsi qu'une dotation spécifique / actions menées au titre du Contrat de Réussite Éducative Départemental (CRED).

Le CRED est centré sur trois thématiques principales (culture et culture scientifique, citoyenneté, environnement et développement durable), et comporte deux axes :

- ✓ Les activités éducatives : elles couvrent les parcours proposés par le Département et sont présentées aux équipes pédagogiques dans le Guide des Parcours Éducatifs pour les collégiens ainsi que les parcours à l'initiative des collèges (relevant des mêmes domaines), ainsi que la prise en charge de parcours linguistiques, de projets à caractère sportif et activités liées à la découverte des métiers.
- ✓ L'accompagnement scolaire qui permet aux établissements de mettre en place des actions proposées aux élèves repérés par les équipes pédagogiques comme présentant des besoins particuliers et encadrées par des intervenants recrutés par le Chef d'établissement.

Parallèlement, l'intervention du Département en faveur de la jeunesse est déployée par le biais des compétences légales et extra-légales. Ce sont plus de 50 dispositifs que le Département mobilise en faveur de la jeunesse autour de deux axes principaux :

- encourager l'accès des jeunes à l'autonomie par le soutien à l'insertion éducative, sociale et professionnelle.
- favoriser la citoyenneté par le soutien à l'engagement, aux loisirs et aux associations qui les accompagnent.

Les interventions Départementales sur les territoires sont actuellement de quatre ordres :

- aides individuelles en faveur de jeunes comme l'aide à la formation générale BAFA et BAFD
- soutien financier aux associations relevant du champ de la jeunesse et de l'éducation populaire par le biais de subventions ou d'appels à projets
- implication en faveur du service civique avec la mise en place du dispositif Citoyens76
- animation du réseau local avec notamment l'organisation des rencontres jeunesse permettant une valorisation des projets des jeunes

Engagements de la Caisse d'Allocations Familiales

Dans le champ de la COG 2013-2017, les caf doivent décliner les objectifs de leurs politiques sectorielles en lien avec la politique de la ville qui constituera ainsi un levier en termes de gouvernance, de méthodologie et de moyens d'intervention, dans un cadre respectueux des prérogatives de chaque partenaire.

Réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants

Plusieurs leviers d'action peuvent être actionnés pour réduire les disparités territoriales en matière d'offre d'accueil en mobilisant diverses modalités d'accompagnement financier pour réduire la tension entre l'offre et la demande là où elle est la plus forte et en cohérence avec la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville.

Les schémas départementaux de services aux familles doivent articuler et mettre en cohérence les différentes géographies prioritaires.

Réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité

Les Caf développent une offre territoriale diversifiée de services et actions de soutien à la parentalité : lieux d'écoute et de partage d'expérience, lieux d'accueil enfants-parents, accompagnement à la scolarité, médiation familiale, aide aux vacances des familles, offres de service des travailleurs sociaux (information, orientation, accompagnement social).

Si le développement de ces offres de services s'adresse à toutes les familles, une attention particulière doit être portée au taux de couverture et à la diversité des offres proposées dans les quartiers de la politique de la ville, dont celles du programme de réussite éducative (PRE).

A cet effet, dans les schémas départementaux des services aux familles, les actions développées dans les quartiers prioritaires devront être identifiées spécifiquement et, si besoin, à ce qu'ils contribuent à la réalisation des objectifs définis dans les contrats de ville en matière de couverture territoriale des services aux familles dans ces quartiers.

 Structurer une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles

Il s'agit d'un axe fort de l'intervention des Caf, notamment dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs. L'organisation des temps de vie de l'enfant est une préoccupation des parents qui doivent pouvoir concilier vie familiale, professionnelle et sociale.

Dans le cadre du diagnostic partagé préalable au contrat « enfance et jeunesse » (CEJ), les besoins des publics fragilisés à l'échelle du département et des territoires doivent être identifiés et inscrits dans le cadre du schéma de développement des actions de coordination visant à accompagner ces publics dans l'obtention d'une solution d'accueil.

Accompagner la cohésion familiale par l'aide au départ en vacances

Le départ en vacances est un facteur d'épanouissement personnel et de cohésion familiale. Le fait de pouvoir partir en vacances constitue encore un marqueur social important, spécifiquement dans les quartiers défavorisés. Le soutien au départ en vacances des familles, des enfants et des adolescents vise en particulier :

- le soutien à la fonction parentale et aux relations parents enfants au moyen des différents dispositifs d'aides aux départs en vacances familiales ;
- l'aide à la conciliation des vies professionnelles, familiales et sociales pour les familles, au moyen des différents dispositifs relatifs au départ des enfants et des adolescents en vacances collectives (colonies, camps).

L'intervention des Caf s'adresse prioritairement aux familles ne partant pas ou peu en vacances pour des raisons financières ou parce qu'elles se trouvent dans des situations de précarité sociale, professionnelle et/ou relationnelle.

• Renforcer la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale

L'inclusion sociale et la socialisation des personnes, mais aussi le renforcement des liens sociaux et de la cohésion sociale constituent, avec le développement de la participation citoyenne de proximité, les finalités du secteur de l'animation de la vie sociale soutenu par les Caf. Ainsi, il apparaît que plus de la moitié des centres sociaux mènent des actions de démocratie de proximité, d'intégration des habitants et se saisissent de la question des discriminations⁴.

Dans ce cadre, les Caf s'appuient et financent principalement des centres sociaux et espaces de vie sociale. En 2013, 78% des centres sociaux urbains étaient implantées dans un quartier politique de la ville ou accueillaient des habitants vivant sur ces territoires.

Conformément aux engagements de la Cog 2013-2017 et aux règles définies par la Cnaf sur ce secteur, le soutien à ces équipements doit être poursuivi, tout en veillant à la parfaite mobilisation de ces derniers au service des politiques ainsi définies. Les concertations avec les partenaires doivent être renforcées, notamment les fédérations des centres sociaux, et les opérateurs de terrain mobilisés sur les projets porteurs de dynamiques participatives des habitants et d'initiatives citoyennes de proximité.

Une attention particulière aux démarches engagées de formalisation des schémas départementaux d'animation de la vie sociale doit être portée, lesquels, en articulation avec les financeurs et opérateurs de ce secteur, ont vocation à contribuer à la définition et à la réalisation des projets des contrats de ville.

• Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables

Le déploiement d'une politique de paiement à bon droit doit nécessairement se soucier de l'accès effectif des personnes à leurs droits.

À ce titre, les Caf mettent en place, en fonction des besoins de leur territoire et de leur partenariat, des rendez-vous des droits en direction des allocataires qui en ont le plus besoin pour qu'ils bénéficient d'un accompagnement renforcé dans l'accès à l'ensemble de leurs droits sociaux.

Au titre de l'année 2014, les Caf ont réalisé plus de 141 000 rendez-vous des droits, la Cog fixant un objectif annuel de 100 000.

De plus, et conformément aux engagements des Caf en matière d'offre globale de service, les familles les plus en difficultés (situations de séparation et de monoparentalité, allocataires de minimas sociaux, difficultés de maintien dans le logement) peuvent bénéficier d'un accompagnement social particulier en complément du rendez-vous des droits.

Enfin, dans le cadre du déploiement de sa politique d'accès aux droits, la branche Famille souhaite également accueillir des volontaires du service civique.

Il s'agira essentiellement de missions de sensibilisation, de pédagogie et d'écoute autour de trois thématiques :

- accroître l'accès aux droits par la facilitation numérique (lutter contre la fracture numérique en accompagnant vers l'usage du caf.fr) ;
- permettre l'accès aux droits par la facilitation administrative (aide au remplissage de document pour pallier à l'illettrisme ou au problème d'usage de la langue);
- participer à des actions ciblées sur le non recours aux droits de populations empêchées.

A cet effet, en concertation avec nos partenaires et à partir des diagnostics des besoins sociaux et territoriaux, une attention particulière doit être portée pour contribuer à l'accès aux droits et à la recherche des bénéficiaires potentiels dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Engagements de l'Agence Régionale de Santé

L'articulation des contrats uniques avec la politique régionale de santé constitue un enjeu pour la cohérence et la coordination des politiques publiques. En effet, la politique de la ville facilite une approche intégrée des politiques publiques particulièrement nécessaire à la résolution des problématiques de santé et les actions développées dans ce cadre au titre de l'éducation, de l'habitat ou du cadre de vie peuvent contribuer à la santé des populations concernées. Parallèlement, l'amélioration de l'accès à la prévention et aux soins participe au renforcement de la cohésion sociale.

Dans ce cadre, la participation de l'ARS au contrat unique s'inscrit dans la continuité de son action dans les quartiers politique de la ville et dans les priorités définies dans la convention du 19 avril 2013 signée par le ministère de la ville avec le ministère de la santé et des affaires sociales, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion.

Les quartiers politique de la ville sont identifiés comme des territoires prioritaires dans le projet régional de santé et bénéficient, à ce titre, d'une attention particulière de l'ARS. Cela se traduit par le soutien aux ateliers santé ville (cofinancement du poste de coordonnateur et des actions déployées dans ce cadre).

Au-delà de l'atelier santé ville (ASV), pour le territoire de la CODAH, le contrat local de santé signé en 2012 constitue le cadre de référence pour l'action de l'ARS sur ce territoire et notamment dans les quartiers politique de la ville. Ce contrat a pour but de favoriser la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, au travers de :

- l'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme l'état de santé de la population au niveau local,
- l'accès aux soins, aux services et à la prévention.

A ce titre, l'ARS soutient la mise en œuvre d'un programme d'actions portant sur :

le soutien des démarches visant à améliorer l'accès aux à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et à l'aide pour une complémentaire santé (ACS) ;

- la promotion d'environnements favorables à la santé (habitat, expositions multiples, nutrition / activité physique ;
- la promotion de comportements favorables à la santé et le renforcement des actions de prévention (santé globale, addictions, santé bucco-dentaire, les troubles des apprentissages, l'éducation affective et sexuelle, la prévention des cancers, la vaccination...);
- l'amélioration de l'accès à l'offre de soins ambulatoire en facilitant l'installation de jeunes médecins et l'exercice pluriprofessionnel de proximité ;
- le renforcement des actions périnatalité et petite enfance ;
- l'amélioration de l'accès aux soins des personnes âgées dépendantes et personnes en situation de handicap ;
- une meilleure prise en compte de la santé mentale (souffrance psychosociale, prévention et prise en charge du suicide).

L'évaluation de ce CLS, qui sera réalisée en 2015, doit permettre d'élaborer un nouveau contrat en 2016. En fonction des résultats, le plan d'actions sera adapté et ce plus particulièrement aux besoins des habitants des guartiers politique de la ville.

C.3 Pilier Cadre de vie et Renouvellement urbain :

Engagements de la CODAH

- Mettre en œuvre le plan d'actions du Programme Local de l'Habitat ;
- Entretenir les bâtiments, voiries et espaces publics d'intérêt communautaire ;
- Concevoir pour 2016, en lien avec les bailleurs, un fonds d'investissement destiné à favoriser la démolition des logements trop chers à rénover et la mise à disposition des fonciers libérés pour le développement d'opérations en accession;
- Mettre en œuvre une politique de peuplement ambitieuse et partagée afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale sur les quartiers en Politique de la Ville, sans fragiliser les autres quartiers et notamment les quartiers de veille. A cette fin, une réflexion sera engagée, dès 2015, pour la mise en place d'une Convention intercommunale, visant à articuler la politique en matière d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville, telle que visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Engagements de la ville de Montivilliers

- Mettre en œuvre une politique de peuplement ambitieuse et partagée afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale sur les quartiers en Politique de la Ville, sans fragiliser les autres quartiers et notamment les quartiers de veille. A cette fin, une réflexion sera engagée, dès 2015, pour la mise en place d'une Convention intercommunale, visant à articuler la politique en matière d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville, telle que visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine;
- Entretenir les bâtiments, voiries et espaces publics d'intérêt communal ;
- Cofinancer le dispositif de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité :
- Dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, maintien de l'abattement de TFPB, définition concertée avec l'Etat et les bailleurs d'un plan d'actions pour l'utilisation de l'enveloppe TFPB, et mise en place d'un comité de suivi annuel;

- Participer au financement des PRU et projets d'intérêt local sur des aménagements urbains et des réhabilitations ou créations d'équipements d'intérêt communal.
- Soutenir les associations qui oeuvrent au quotidien sur l'accompagnement et l'implication des habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Engagements de la ville de Harfleur

- Poursuivre une politique de peuplement ambitieuse et partagée afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale sur les quartiers.
- Favoriser et soutenir la création d'associations et les initiatives citoyennes qui œuvrent au quotidien sur l'accompagnement et l'implication des habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie.
- Poursuivre les actions, en partenariat, engagée dans le cadre de la résorption de la zone d'habitat précaire du "Camping des Vallées" et de la création d'un terrain familial.
- Poursuivre les actions engagées, en partenariat, dans le cadre de la politique de réhabilitation de l'habitat dégradé du centre-ville et de l'habitat social du guartier de Beaulieu.
- Appuyer les actions et le partenariat engagés avec l'ensemble des acteurs concernés dans le cadre de l'accès et du maintien dans le logement, avec une attention particulière concernant le public jeune.
- Soutenir les actions et maintenir les lieux d'accueil de proximité d'aide aux victimes et de médiation.
- Poursuivre et amplifier le partenariat en matière d'échanges d'informations relatives à la prévention de la délinquance en maintenant les conditions d'un travail commun entre l'ensemble des acteurs du territoire.

- Poursuivre et amplifier le partenariat en matière d'échanges d'informations relatives à la prévention de la délinquance en maintenant les conditions d'un travail commun entre l'ensemble des acteurs du territoire.

Engagements de la ville du Havre

Poursuivre et renforcer le lien de proximité et de confiance par des actions d'accompagnement des habitants :

- Par la coordination sociale de proximité et un accompagnement familial renforcé en appui des programmes de réhabilitations urbaines ou vers des adresses sensibles.
- Par la gestion urbaine de proximité.
- Par la concertation avec les habitants sur les projets liés à l'urbanisme.
- Par le renforcement de l'attractivité des guartiers prioritaires et leur ouverture vers l'extérieur.

Engagements de la commune de Gonfreville-L'Orcher

- Mettre en œuvre une politique de peuplement ambitieuse et partagée afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale sur les quartiers en Politique de la Ville, sans fragiliser les autres quartiers et notamment les quartiers de veille. A cette fin, une réflexion sera engagée, dès 2015, pour la mise en place d'une Convention intercommunale, visant à articuler la politique en matière d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville, telle que visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine;
- Entretenir les bâtiments, voiries et espaces publics d'intérêt communal ;

- Cofinancer le dispositif de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité ;
- Dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, maintien de l'abattement de TFPB, définition concertée avec l'Etat et les bailleurs d'un plan d'actions pour l'utilisation de l'enveloppe TFPB, et mise en place d'un comité de suivi annuel ;
- participer au financement des PRU et projets d'intérêt local sur des aménagements urbains et des réhabilitations ou créations d'équipements d'intérêt communal.

Engagements de l'Etat

Cadre de vie :

- Favoriser le désenclavement des QPV par le développement d'une offre de transports collectifs.
- Mobiliser davantage les autorités organisatrices de transports.
- Soutenir et accompagner les actions portées par les bailleurs sociaux en matière d'habitat et de social.
- Développer les actions de gestions urbaines et sociales de proximité (GUSP).
- Renforcer les actions en matière de lutte contre l'habitat indigne dans les QPV mais aussi dans les TVA.
- Étudier et financer si besoin des actions en faveur des copropriétés dégradées des QPV.

Renouvellement urbain:

- Accompagner les porteurs de projets sur le site d'intérêt régional PNRU2 Graville La Vallée par le biais de l'ANRU, de la CDC ou de l'EPARECA.
- Renforcer la mixité sociale dans les QPV en lien avec les bailleurs et les collectivités territoriales.
- Favoriser l'accession à la propriété et la diversification de l'offre immobilière dans les QPV.
- Participer à la co-construction des projets avec les habitants du QPV dans le cadre des maisons de projets.

Le détail des engagements de l'Etat à ce niveau est décrit en annexe 4.

Engagements des bailleurs sociaux

Enjeux identifiés au sein du contrat de ville :

- Garantir la tranquillité publique et lutter contre l'insécurité vécue par les habitants ;
- Maintenir la qualité du cadre urbain par une bonne gestion des espaces et l'implication des habitants :
- Poursuivre la mise à niveau et l'adaptation du cadre bâti ;
- Renforcer la mixité sociale par la diversification de l'offre de logement.

<u>Axe stratégique 1</u> : renforcer la coordination, le partenariat des acteurs, l'échange d'information afin d'améliorer la production de sécurité.

La tranquillité résidentielle et la sécurité constituent une préoccupation croissante des organismes Hlm haut-normands.

Les principaux enjeux remontés par les bailleurs sociaux concernent notamment : la sécurité des locataires et du personnel du bailleur ; la sécurisation des entreprises prestataires et des chantiers ; le trafic de stupéfiants ; l'occupation des parties communes ; les dégradations du patrimoine et le vandalisme ; les incivilités.

Ces diverses atteintes aux personnes et aux biens ont des conséquences non négligeables sur l'activité quotidienne des organismes HLM. Elles alimentent un sentiment d'insécurité pour les

locataires et les personnels de proximité, une dégradation des conditions de vie, de travail et de l'image du parc.

Ces situations d'insécurité engagent la responsabilité de l'ensemble des partenaires – police, justice, collectivités territoriales, bailleurs, habitants. C'est pourquoi, il est essentiel de réaffirmer la nécessité d'aborder collectivement ces problématiques, tout en clarifiant le rôle de chacun des acteurs.

- → Les organismes s'engagent à poursuivre leur participation aux dispositifs du CLS : cellule de veille, commission bailleur, CSPLD, ...
- → Les organismes s'engagent à entretenir, maintenir, développer et moderniser leurs installations de vidéo-protection sur les adresses dites "sensibles" et notamment à l'intérieur des Quartiers Prioritaires.
- → Les organismes s'engagent à maintenir du personnel de proximité en charge de faire respecter le règlement général des locations, de gérer les troubles de voisinage, de faire le lien avec la police et la gendarmerie en cas de dégradation, d'occupation de hall.

<u>Axe stratégique 2</u> : adapter et améliorer le parc de logements public comme privé dans les quartiers

Améliorer le parc de logements public

La politique de renouvellement urbain a donné des résultats très positifs pour la plupart des quartiers qui en ont bénéficié. Le réinvestissement politique et urbain au sein de ces territoires est désormais visible. Les projets ont permis d'améliorer incontestablement la vie quotidienne de nombreux hautnormands et ont enclenché des dynamiques fortes.

Toutefois, le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) n'aura pas permis de traiter la totalité des handicaps urbains dont souffrent les quartiers. Dans un contexte économique et social défavorable, la rénovation urbaine bute sur un certain nombre d'obstacles, sociaux et urbains, qui font de certains quartiers « ANRU », des quartiers encore à part dans les agglomérations.

Il ne faut alors pas ignorer les nécessaires restructurations du parc ou plus globalement de l'aménagement global de certains quartiers hors NPNRU. La possibilité ouverte par la loi d'accompagner des interventions plus légères, hors convention ANRU, permettra d'améliorer le cadre de vie des quartiers.

Les bailleurs souhaitent poursuivre leurs efforts pour accompagner les secteurs et les quartiers en risque de déqualification par des opérations de réhabilitation, résidentialisation et amélioration du confort des logements. L'action urbaine devra plus particulièrement se concentrer sur les quartiers situés dans les territoires urbains qui ont besoin d'actions complémentaires et en risque de décrochage au regard des restructurations déjà menées.

- ⇒ Les organismes envisagent la réhabilitation énergétique de 2.500 logements d'ici 2021, au sein des périmètres des nouveaux Quartiers Prioritaires et des Territoires de Veille Active.
- ⇒ Les bailleurs envisagent la restructuration de 1.500 logements sur ces quartiers prioritaires. Les locataires bénéficieront de travaux d'amélioration du confort des logements, de restructuration, pour proposer notamment différentes typologies au sein d'une cage d'escalier, de travaux de résidentialisation.

Dans le cadre de leur Plan Stratégique de Patrimoine, les programmes d'amélioration des logements, de résidentialisation ou de réhabilitation thermique sont planifiés par les organismes. Ils sont ici recensés, au titre du PLH et du Contrat de Ville, avec un volume et une estimation financière, qui sont donnés sous réserve : des évolutions réglementaires à venir sur la période, des financements qui pourront être mobilisés sur ce sujet mais également de la capacité à trouver des processus et des méthodes, notamment pour l'amiante, n'aboutissant pas à une surenchère des prix.

- Adapter le parc de logements public

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées tend vers l'accessibilité pour tous.

Cet objectif d'accueil des personnes en situation de handicap est formulé également par l'article R.441-4 du CCH: "les logements construits adaptés ou aménagés en vue de leur occupation par des personnes handicapées sont attribués à celles-ci ou, à défaut, en priorité à des personnes âgées dont l'état le justifie ou à des ménages hébergeant de telles personnes".

Les organismes travaillent quotidiennement à l'adaptation des logements en fonction des demandes qu'ils reçoivent. En effet, la prise en considération des différents handicaps et du vieillissement constitue un enjeu essentiel pour les organismes. Aujourd'hui, près d'un tiers des locataires du parc ont 60 ans et plus.

De même, au regard de la réglementation de 2005 et de l'évolution des usages depuis la construction d'immeubles Hlm, les logements situés en R+4 ou en R+5 sans ascenseur ne sont plus adaptés et attractifs.

Il convient donc de trouver, pour les organismes, le juste compromis entre la nécessité de rendre plus accessibles les logements et le coût d'investissement, la faisabilité technique et les coûts en termes de charges de fonctionnement.

- ⇒ Les organismes s'engagent à étudier l'adaptation des logements, lors d'une demande de personnes handicapées ou en perte de mobilité. Les organismes pourront alors s'entourer des conseils de spécialistes (ergothérapeutes, groupe hospitalier, ...) pour adapter le logement au plus près des besoins du locataire concerné.
- ⇒ Les organismes mènent actuellement des études de faisabilité pour la création d'ascenseur sur certains immeubles R+5 R+4 : il s'agit d'intégrer ou de moderniser des ascenseurs pour faciliter l'accès des personnes handicapées, mais également aux personnes âgées ou familles avec enfant en bas âge.
- ⇒ Au travers de la charte partenariale du PLH de la CODAH, les bailleurs havrais ont pris l'engagement de fournir une liste mise à jour annuellement, du parc de logements locatifs sociaux, accessible aux Personnes en fauteuil roulant et Personne à Mobilité Réduite sur ce territoire.

De manière plus générale, sur ce pilier, les bailleurs sociaux réaffirment leurs intentions, quant à (au) :

- Leur fonction première de maître d'ouvrage de leurs projets de rénovation et de restructuration intégrés dans le présent contrat ;
- L'accompagnement d'une politique de peuplement ambitieuse et partagée afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale sur les quartiers en Politique de la Ville, sans fragiliser les autres quartiers et notamment dans les quartiers de veille. A cette fin, une réflexion sera engagée, dès 2015, pour la mise en place d'une Convention intercommunale, visant à articuler la politique en matière d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville, telle que visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
- Dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, maintien de l'abattement de TFPB, définition concertée avec l'Etat et les villes d'un plan d'actions pour l'utilisation de l'enveloppe TFPB, et mise en place d'un comité de suivi annuel.

Engagements de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Signature du protocole de préfiguration au deuxième trimestre 2015, en vue du financement du projet régional de rénovation urbaine du territoire, inscrit au NPNRU.

Engagements du Département de Seine-Maritime

Le Département, à travers le pilotage conjoint avec l'État du Plan Départemental de l'Habitat (PDH), du futur Plan Départemental d'action pour le logement et l'Hébergement des personnes défavorisées (PDALHD) et en partenariat avec les EPCI ayant un Programme local de l'habitat et les communes, souhaite contribuer aux enjeux de mixité sociale et de lutte contre la précarité sur les territoires politique de la ville.

Ces politiques s'expriment notamment au travers de plusieurs dispositifs et actions :

- Le Fonds de Solidarité Logement, compétence obligatoire du Département qui permet d'accompagner les ménages prioritaires dans leur parcours résidentiels pour accéder à un logement adapté à ses ressources et ses besoins ou de s'y maintenir par l'attribution d'aides exceptionnelles, et par des accompagnements spécifiques pour les publics en grande difficulté.
- La lutte contre la précarité énergétique en développant des actions spécifiques éducatives et en proposant un fonds « travaux locatifs » pour encourager les ménages dans la maîtrise de leurs consommations et des dépenses qui en découlent.
- La participation à la mise en œuvre du droit au logement des publics prioritaires, notamment pour l'accès au contingent de logements réservés par le préfet et en veillant à favoriser la mixité sociale et l'équilibre du peuplement dans le cadre d'un travail partenarial.
- La prévention des expulsions.
- La lutte contre l'habitat dégradé, dont les copropriétés, à travers l'animation des comités locaux d'habitat dégradé et en proposant des aides aux propriétaires très modestes et aux logements conventionnés privés pour encourager la réalisation de travaux.
- L'attribution d'aides financières pour la construction ou l'amélioration des logements pour les publics les plus en difficultés (résidences sociales, PLAI « adaptés ») et l'animation des foyers jeunes travailleurs et le soutien à la construction notamment de logements PLAI et PLUS à travers la garantie des emprunts.
- La gouvernance d'Habitat 76, qui avec 28 000 logements environ représente plus de 20% de l'offre de logements sociaux sur le Département.
- Le soutien à l'insertion des jeunes par le fonds d'aide aux jeunes.

Ces politiques seront déclinées dans les contrats ainsi que les engagements partenariaux avec l'ANRU en faveur des opérations de restructuration de grands quartiers sociaux.

Engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de l'agglomération havraise.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maitrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part] les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des guartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

2/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Le Havre, le 20 juillet 2015, en deux exemplaires originaux.

SIGNATURES





Le Préfet de la Région Haute-Normandie Le Préfet de la Seine-Maritime

Le Président







Le Président

Le Président

Le Directeur Général









Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire









Le Recteur de l'académie de Rouen Le Directeur Général

Le Procureur de la République près du Tribunal du Havre Le Délégué au Défenseur des Droits





La Directrice Régionale Le Président









Le Président

Le Président

Le Président

Le Directeur Général









Le Directeur Général

Le Président

La Présidente

Le Président







Le Président Le Président

Annexes

ANNEXE 1 –	PRESENTATION DETAILLEE DE LA NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE – SOURCE AURH
ANNEXE 2 -	ATLAS DE LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE – SOURCE : SIGU
ANNEXE 3 –	PROGRAMMES ANNUELS D'ACTIONS «POLITIQUE DE LA VILLE » (CES DOCUMENTS SERONT ANNEXES CHAQUE ANNEE)
ANNEXE 4 –	MOBILISATION DU DROIT COMMUN DE L'ETAT + DECLINAISON AU NIVEAU DEPARTEMENTAL ET LOCAL
ANNEXE 5 –	ENGAGEMENTS REGIONAUX RSE POUR CINQ ENTREPRISES NATIONALES
ANNEXE 6 –	CHARTE D'ENGAGEMENT RECIPROQUE SUR LA QUALITE DE SERVICE – LOGEMENTS SOCIAUX (ANNEXE DISPONIBLE ULTERIEUREMENT)
ANNEXE 7 –	CONVENTION INTERCOMMUNALE DE MIXITE SOCIALE (ANNEXE DISPONIBLE ULTERIEUREMENT)
ANNEXE 8 –	PRINCIPAUX PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN : . Avant-projet quartier vallée Béreult – Graville la Vallée - Ville du Havre. (En attente du protocole de préfiguration du projet régional de rénovation urbaine de la vallée Béreult – Graville la Vallée) .Quartier Henri Barbusse, Anatole France, et Victor Hugo - Ville de Gonfreville-l'OrcherGroupe « Winston Churchill » - Ville du Havre
ANNEXE 9 –	MOBILISATION DETAILLEE DU DROIT COMMUN DE PARTENAIRES AUTRES QUE L'ETAT

Annexe 1 – Présentation détaillée de la nouvelle géographie prioritaire – source AURH

COMMUNE DE GONFREVILLE L'ORCHER

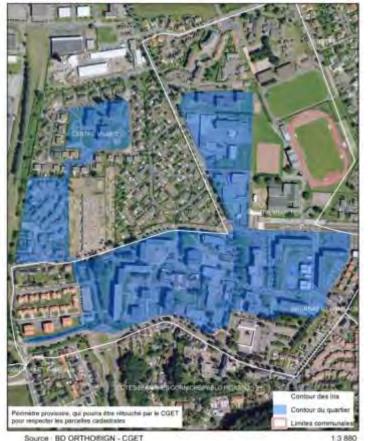
Les caractéristiques des Iris en QPV

La population des deux Iris comprenant le QPV s'élève à 3 545 habitants en 2011, soit 39 % de la population communale.

L'Iris Centre-ville 1 est le secteur où les habitants concentrent le plus de difficultés socio-économiques: un taux d'activité global (82 %) inférieur à celui de la commune. Les femmes sont particulièrement fragilisées, elles cumulent un taux d'activité (63,3 %), inférieur de 23 points à celui de la commune, un taux d'emploi à temps partiel supérieur de 11 points à celui

de la Codah et un taux de chômage particulièrement élevé (35,8 %) comparativement à celui des hommes (24,3 %).





La part des familles monoparentales s'élève à 34,7 %, soit 15 points de plus que la moyenne de la CODAH. Ainsi, le quart des habitants vit dans une famille monoparentale (+ 7 points en 10 ans).

Les jeunes de ce secteur sont deux fois moins nombreux à suivre des études supérieures (22 %) que dans l'ensemble de la Codah (48 %).

Seuls 20 % de la surface de l'Iris Centre-ville 2 sont classés en QPV. Ce secteur offrant une plus grande diversité d'habitat, les indicateurs y sont nettement moins contrastés et plus favorables : populations plus âgées, moindre présence de familles monoparentales, taux d'activité des 25-54 ans dans la moyenne communale, etc. Les données à l'Iris ne permettent donc pas de mettre en exergue les difficultés précises des habitants des deux secteurs d'habitat retenus en OPV

1- CENTRE ANCIEN / QUARTIERS SUD

Centre Ancien

Dans le Centre Ancien, seuls les Iris Ste-Marie/St-Léon-Eglise et Ste-Marie/St-Léon Université sont classés en QPV. Ils comptent **6 299 habitants** soit 42,7 % de la population du quartier.



Ces deux Iris ont vu leur population fortement augmenter du fait de la livraison d'un nombre conséquent de programmes de logements neufs dont 45 % de logements locatifs sociaux.

Les taux de familles monoparentales y ont particulièrement progressé avec l'accueil de ces nouveaux habitants (18,6 % des habitants vivent dans une famille monoparentale en 2010). La part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles y est supérieure de 12 points par rapport à la moyenne de la CODAH.

Le taux d'activité des femmes de 25-54 ans est nettement plus faible dans le secteur Ste-Marie/Université que dans le reste du quartier et le pourcentage de femmes de 15 à 64 ans au chômage supérieur de près de 7 points à celui de la commune du Havre dans ces deux Iris.

Dans cet Iris, le pourcentage d'hommes âgés de 15 à 64 ans qui se sont déclarés au chômage au recensement est plus élevé de 5 points que la moyenne havraise.

Le revenu médian par UC dans l'Iris Sainte-Marie/Eglise est inférieur de 4000 € à celui observé dans l'ensemble de l'agglomération. Dans ce même IRIS, on recense plus de non-diplômés hommes que dans l'ensemble du Havre ainsi qu'une part moins importante de hauts niveaux de formation (6,1 % contre 9,8 % au Havre); pour les femmes, ces proportions sont plus proches de celles de l'ensemble du Havre.

Quartiers Sud

Les habitants des quatre Iris classés en QPV sont en difficulté majeure pour l'emploi, particulièrement les femmes. Le pourcentage de femmes au chômage dans l'îlot Vallée-Béreult/Pressensé est deux fois plus élevé que celui de l'ensemble des Havrais, et le taux d'emploi des femmes de 25 à 54 ans y est particulièrement faible (27 points de moins qu'en moyenne au Havre). Le taux de chômage des hommes est supérieur de plus de dix points dans les 2 Iris du quartier Brindeau. C'est dans ce dernier secteur que l'écart entre le pourcentage de femmes au chômage et celui des hommes est le plus important et ce malgré un taux d'activité des hommes de 15-64 ans très en deçà de la moyenne havraise (60,2 % contre 72,6 % pour la ville du Havre).

Une part de familles monoparentales parmi les plus élevées de l'agglomération. Celle-ci oscille entre 35 et 38 % dans trois de ces quatre Iris, soit au minimum 15 à 20% de plus que dans la Codah. Dans l'Iris Pressensé, plus d'un quart de la population vit dans une famille monoparentale.

L'îlot Pressensé, un des secteurs les plus fragilisés. Que ce soit en termes de revenus, de difficultés d'emploi ou de niveau de formation, ce secteur cumule nombre d'indicateurs médiocres et donc de fragilités. Les revenus moyens de ses habitants sont inférieurs à 9 000 € par UC en 2010 et 10 % des ménages fiscaux dans cet IRIS ont un revenu médian par UC inférieur à 4 000 €. On y recense la plus grande part de femmes non diplômées (49 %) en comparaison de la moyenne de l'agglomération (21,7 %).

Avec l'Ilot Mouchez, cet Iris présente la plus faible part d'hommes ayant des hauts niveaux de formation (1,9 %) soit 7 points d'écart avec la moyenne havraise.

L'Ilot Humbert comptabilise, quant à lui, le plus fort taux de non diplômés hommes du Havre (48,5%) devançant même les secteurs de la Mare-Rouge et de Caucriauville.

2 - BOIS DE BLEVILLE

2 983 habitants résident dans les deux Iris en QPV du quartier.

L'Iris Porte de la Forêt est le secteur le plus fragilisé en termes de formation, d'emploi et d'extrême précarité monétaire.

Le taux de chômeurs (32,9 % en 2010) y est parmi les plus élevés des quartiers du Havre avec ceux des Iris George Sand à la



Mare-Rouge, Pressensé dans les quartiers Sud, Eugène Varlin et Louise Michel à Caucriauville. L'indice de chômage est le plus fort du Havre pour les femmes de ce territoire, il est de 50,9 en 2010 (Le Havre : 22,9 pour cette catégorie).

La part d'hommes et de femmes non diplômés est excessivement importante (50,5 % pour les femmes et 42,4 % pour les hommes, plus du double de celle du Havre).

Le taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans est de 30 points inférieur à celui du Havre (52,2 %), c'est le taux d'emploi le plus faible au Havre, d'un niveau équivalent à celui observé dans l'Iris George Sand à la Mare Rouge.

Le taux d'emploi des hommes y est de 20 points inférieur au taux moyen du Havre (40,4 % - Le Havre 60,1 %). Le taux d'activité a baissé de 12 points en 10 ans pour les habitants de ce secteur.

Du fait de ces difficultés d'emploi, les habitants de l'Iris Porte de la Forêt disposent de revenus extrêmement faibles. Le revenu médian par UC est de 8 525 €, soit moitié moins que celui de l'ensemble du Havre. Une part importante des habitants vit avec des revenus de substitution : 32 % des habitants sont bénéficiaires du RSA socle, 44 % des allocataires ont des revenus constitués à plus de 50 % de prestations sociales. La part des bénéficiaires de la CMUC (33,8 % pour les femmes et 28,4 % pour les hommes) figure parmi les plus fort taux du Havre, à l'image de certains Iris à Caucriauville.



2- MONT-GAILLARD





Le découpage en QPV s'étend sur 8 Iris : 3 Iris à la Mare-Rouge (Châteaudun, George Sand et Piscine) et 5 Iris au Mont-Gaillard (Capuchet, Centre Hippique, Ste-Catherine, Coulée Verte et Centre). La population de ces 8 Iris est de 12 863 habitants en 2010, même si l'ensemble de ces habitants ne sont cependant pas en QPV.

Mare-Rouge

Un taux de non diplômés très important, un taux d'emploi des femmes particulièrement faible, notamment pour les tranches d'âge de 25 à 54 ans où les Iris Châteaudun et George Sand sont 30 à 40 points en dessous de la moyenne havraise. Le taux de chômeurs au sens du recensement pour les femmes de 15-64 ans est proche de 45 %, soit 26 points de plus qu'au Havre et l'indice de chômage des femmes de cette tranche d'âge entre 45 et 50 %. Ces chiffres sont à corréler avec les niveaux de formation. Ainsi, le pourcentage de femmes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long est excessivement faible, moins de 2 % pour les Iris Châteaudun et Piscine (7,9 % Le Havre); a contrario, la part des femmes non diplômées y est deux fois plus élevée que dans la Ville. La part des hauts niveaux de formation est aussi excessivement faible voire inexistante pour les hommes : 0 % sur Châteaudun et 2 % à George Sand, où l'indice de chômage est alarmant, notamment dans l'Iris Châteaudun (66 %)

Une précarité monétaire extrême sur les Iris Châteaudun et George Sand

Ces deux Iris présentent les niveaux de revenus médians par UC les plus faibles de l'agglomération, (moins de 7 000 €). La part des bénéficiaires de la CMUC y est importante notamment pour les femmes de l'Iris Châteaudun où elle atteint 40 % (Le Havre 15 %).

La part des familles monoparentales représente près de la moitié des familles présentes dans l'Iris Châteaudun et 31 % de celles de l'Iris George Sand, soit plus du double de leur part dans l'agglomération (17,4 %).

Du fait d'une plus grande mixité sociale, ce quartier apparaît moins fragile.

L'Iris Centre, secteur le plus fragilisé

Cet Iris est, dans le quartier du Mont Gaillard, celui qui concentre le plus de difficultés : que ce soit en ce qui concerne la composition familiale (part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles de 31,6 %), la situation au regard de l'emploi (35 % des actifs âgés de 15 à 64 ans se déclaraient au chômage en 2010 et un tiers de ses allocataires sont bénéficiaires du RSA socle, un taux d'emploi de 15 à 20 points inférieur à celui du Havre) ou encore le niveau de diplôme de ses habitants.

Le deuxième Iris présentant des fragilités est celui de la *Coulée Verte*, où le taux d'emploi des femmes de 15 à 65 ans est faible (37,4 %). Le taux de chômage des femmes y est relativement important (31,7 %) ainsi que la part de bénéficiaires de la CMUC.

4 - BLEVILLE SUD

Le quartier des Points Cardinaux comprend deux Iris : l'Iris Saint-Just et l'Iris Théophile Gautier, soit 4 298 habitants au total. Le

secteur QPV Bléville Sud s'étend sur l'Iris Théophile Gautier et une partie de l'IRIS Saint-Just, celui où est implanté le groupe d'habitat social Saint-Just.





Sur de nombreux indicateurs, l'Iris Théophile Gautier se rapproche des moyennes de la CODAH, voire affiche une position plus favorable: une part plus élevée de hauts niveaux de formation, moins de non diplômés femmes. Son taux de chômage au sens du recensement est inférieur à celui du Havre de 1,1 point que ce soit pour les hommes ou pour les femmes; son taux d'activité des 25-54 ans est supérieur de 4 points à celui de la CODAH et la proportion d'emplois précaires n'est que de 10 %, soit nettement moins qu'en moyenne dans la CODAH. Un des seuls indicateurs de fragilisation est celui du revenu médian par UC, un peu inférieur.

L'Iris Saint-Just: des difficultés proches de celles des quartiers d'habitat social des plateaux Nord-Ouest, bien que moins accentuées : un revenu médian par UC très faible (10 000€), 40 % d'allocataires dont les revenus sont composés à plus de 50 % de prestations sociales, avec une progression de ce type de ménages de plus de 40 % depuis 2009. Le taux d'emploi des 15-64 ans est de 6 à 10 points inférieur à celui de la commune du Havre. La part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles est de 28 %, taux proche de certains Iris de la Mare-Rouge, du Mont -Gaillard ou de Caucriauville.

5 - BLEVILLE NORD

Sur le secteur QPV Bléville Sud s'étendent les Iris Points Cardinaux/Théophile Gautier (24 %), une partie de l'Iris Bléville/Sous-Bretonne (57 %) et une partie de l'Iris Sanvic/Château d'Eau (18 %).



Pour de nombreux indicateurs, l'Iris Bléville/Théophile Gautier se rapproche moyennes de la Codah, voire affiche une position plus favorable : une part plus élevée de hauts niveaux de formation, moins de non diplômés femmes (- 3 points). Son taux de chômage est inférieur à celui du Havre de 1 point pour les hommes comme pour les femmes; son taux d'activité des 25-54 ans est supérieur de 4 points à celui de la Codah et la proportion d'emplois précaires n'est que de 10 %, soit nettement moins qu'en moyenne dans la Codah. Un des seuls indicateurs de fragilisation est celui du revenu médian par UC en 2010, un peu inférieur à celui de la Codah (14 750 € - CODAH 17 400€).

L'Iris Bléville/Sous-Bretonne apparaît un peu plus fragile en termes de formation, avec une part nettement plus faible de hauts niveaux de formation par rapport à l'ensemble de la CODAH (- 4 points pour les hommes comme pour les femmes), et plus de population sans diplôme (près de 30 % contre 21 % dans la CODAH). Un taux de chômeurs de près de 21 % (2 points de plus que dans l'ensemble du Havre) ; un taux d'activité des 25-54 ans inférieur de près de 6 points à celui de la CODAH. La proportion d'emplois précaires est proche de 20 %, soit nettement plus que dans l'ensemble de la CODAH. Enfin, le revenu médian par unité de consommation en 2010 est inférieur à 14 500 €, soit 20 % plus faible que dans l'ensemble de la CODAH.

L'Iris Sanvic/Château d'Eau apparaît moins fragile en comparaison des moyennes de l'ensemble de la CODAH: en termes de formation, la part des hauts niveaux de formation est équivalente à celle de l'ensemble de la CODAH pour les femmes, mais plus faible pour les hommes (- 5 points) ; la population sans diplôme est moins représentée (près de 19 % contre 21 % dans la CODAH).

Le pourcentage de chômeurs parmi les actifs est de près de 14,2 % (2 points de moins que dans l'ensemble du Havre) ; le taux d'activité des 25-54 ans est supérieur de 4 points à celui de la CODAH. La proportion d'emplois précaires est proche de 15 %, soit moins que dans l'ensemble de la CODAH. Enfin, le revenu médian par unité de consommation en 2010 est inférieur à 14 500 €, soit 20 % plus faible que dans l'ensemble de la CODAH.

6 - CAUCRIAUVILLE /SOQUENCE

Ce secteur QPV rassemble 2 quartiers séparés géographiquement par la Costière : Caucriauville sur le plateau et Côte Est/Soquence en pied de coteau. Les secteurs retenus concernent pour Caucriauville 7 IRIS, soit presque la totalité du quartier, excepté 2 IRIS (IUT et 4 Sergents) et un IRIS pour le quartier Côte Est/Soquence, celui de Graville Stade. Ils représentent au total 14 307 habitants, soit un peu plus de 8 % de la population du Havre.

Malgré la forte étendue géographique et un positionnement géographique en ville haute et ville basse, un certain nombre de points communs les caractérisent : des quartiers où le parc social prédomine, des taux de chômage qui ont augmenté en 10 ans, des indicateurs scolaires très médiocres et une précarité monétaire importante.

Les Iris de Caucriauville classés en QPV représentant 80% de la population, les tendances générales d'évolution des ménages déjà décrites seront à l'œuvre de façon plus ou moins accentués selon les secteurs.

Une part de non diplômés particulièrement importante et des difficultés d'accès à l'emploi dans les Iris Eugène Varlin,

St-Pierre et Louise Michel, que ce soit pour les hommes ou pour les femmes, cette part est proche de 44 %, soit deux fois plus qu'en moyenne dans l'agglomération. A contrario, la part des hauts niveaux de formation (bac+ 2 et plus) y est extrêmement faible. Ainsi, dans 4 Iris, cette part est inférieure ou égale à 2 %, soit 4 fois moins qu'en moyenne au Havre. Ces faibles niveaux de formation ont une incidence sur l'accès à l'emploi de certains habitants ; ainsi les Iris Varlin, Saint-Pierre et Louise Michel sont nettement plus touchés par le chômage (entre 35 et 38 % de chômeurs parmi les actifs).

Ces deux derniers Iris affichent par ailleurs un taux d'emploi des femmes de 25 à 64 ans inférieur de 20 points à celui du Havre.



Source BD ORTHORIGN - CGET

Contour des ins Contou

Une extrême précarité économique dans les Iris Louise Michel et Saint-Pierre

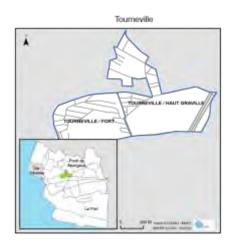
Les habitants des IRIS Louise Michel (7 514 €) et Saint-Pierre (7 709 €) présentent les revenus médians par UC les plus faibles du quartier ; la part des populations vivant de revenus de transferts sociaux y est importante ainsi que le nombre de bénéficiaires de la CMUC, entre 36 et 39 %, soit deux fois plus élevé que la moyenne du Havre.

Une situation des habitants de l'Iris Graville Stade plus favorable, comparée à celle de certains secteurs de Caucriauville. Ce secteur présente un taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans inférieur de 10 points par rapport à celui du Havre, un taux de familles monoparentales supérieur, lui aussi, de 9 points à celui du Havre. L'indice de chômage figure parmi les plus élevés de l'agglomération (avec la Mare-Rouge, Caucriauville et les quartiers sud). Et comme précédemment décrit, la situation scolaire y est particulièrement défavorable.

2-2 - Les quartiers de « veille active »

Au regard du critère unique « Revenu médian par UC », des territoires qui étaient entrés dans les zonages de la géographie prioritaire ne sont cette fois-ci pas retenus. Il s'agit des communes d'Harfleur et de Montivilliers. Ces deux communes seront prises en compte dans la classification « quartier de veille active ». En effet, la fragilisation de certaines populations mérite que ces communes puissent continuer à voir se déployer certaines actions ou dispositifs. Trois autres secteurs seront également retenus à ce titre ; il s'agit du quartier de Tourneville au Havre, des Iris Mayville et Côtes Blanches/Corniche/Pablo Picasso à Gonfreville l'Orcher.

Commune du HAVRE - Quartier de Tourneville



	Tourneville		CODAH	
Population 2010	3 834 239 661		39 661	
Δ 1999/2010 (%)	- 12,9			- 6,1
	% 2010	Δ 1999/2010 (points)	% 2010	Δ 1999/2010 (points)
Moins de 18 ans	21,0	+ 0,9	22,5	- 2,7
Pop. Famille monoparentale	20,8	+ 6,4	13,3	+ 3,0
Chômeurs 15/64ans	24,4	- 1,9	16,1	- 2,6
Allocataires RSA en 2013	24,2	-	20,8	-
Allocataires revenu à + de 50 % de prestations sociales en 2013	33,8	ı	29,8	1
Revenu médian /UC 2010 (en €)	2010	Ecart/moyenne agglomération (%)		u médian/UC omération
IRIS Fort	12 036	- 31,0		17 440
IRIS Haut Graville	12 530	- 28,1		17 440

 $Source: Insee, RP\ 2011,\ exploitations\ principales\ et\ complémentaires\ ;\ Cnaf\ 31.12.2013$

Principales caractéristiques du quartier et évolution

Une diminution de la population du quartier de 17% depuis 1999

Cette évolution est liée en grande partie à la réduction du nombre de personnes par ménage et à la progression des isolés. Sa structure par âge a peu évolué depuis cette date, il demeure un des quartiers parmi les moins jeunes du Havre avec 21 % de moins de 18 ans.

Une évolution à l'image des quartiers d'habitat social au plan des structures familiales, des problématiques d'emploi

Ce quartier a connu une progression importante du nombre d'habitants vivant dans une famille monoparentale en 2010. Ils sont 21 % à vivre dans une famille monoparentale soit presque 7 points de plus que dans la Codah. De la même manière, le chômage et les difficultés d'accès à l'emploi des habitants affectent les habitants de ce quartier, ce malgré une baisse significative du chômage (- 16 %) en 10 ans. Près de 25 % des actifs se déclaraient au chômage en 2010, ce qui classe le quartier parmi le groupe de tête dans la CODAH. Particularité de Tourneville, le temps partiel féminin est particulièrement développé : il concerne près de 44 % de la population salariée féminine, plaçant le quartier en 1ère position dans l'agglomération. La situation scolaire des enfants du quartier est cependant plus favorable que l'ensemble des plateaux nord-ouest, même si le taux de scolarisation des 18-24 ans en 2010 est de 10 points inférieur à celui de l'ensemble de la CODAH (48 %).

Une fragilisation économique des ménages

Les ménages résidant dans le quartier de Tourneville présentent les signes d'une fragilisation économique importante : un revenu médian par UC nettement plus faible (12 500 €) qu'en moyenne dans l'ensemble de l'agglomération. 24,2 % des allocataires bénéficient du RSA socle et 1/3 des allocataires ont des revenus composés à plus de 50 % des prestations sociales, soit un peu plus que l'ensemble de la CODAH (29 %). Cette fragilisation économique est plus forte dans l'Iris Fort.

Commune du HAVRE - Quartier des Champs Barrets

VALLEE BEREULT/TREFILERIES CHAMPS-BARETS



	Tréfileries/Champs Barets		C	CODAH
Population 2010	3 040		239 661	
Δ 1999/2010 (%)	- 9,2			- 6,1
	% 2010	Δ 1999/2010 (points)	% 2010	Δ 1999/2010 (points)
Moins de 18 ans	26,1	+ 0,7	22,5	- 2,7
Pop. Famille monoparentale	19,2	+ 4,8	13,3	+ 3,0
Chômeurs 15/64ans	22,5	- 5,7	16,1	- 2,6
Allocataires RSA en 2013	31,9	-	20,8	-
Allocataires revenu à + de 50 % de prestations sociales en 2013	43,5	1	29,8	-
Revenu médian /UC 2010 (en €)	2010	Ecart/moyenne agglomération (%)	Revenu médian/UC agglomération	
IRIS Tréfileries/Champs Barets	12 276	- 29,6		17 440
				17 440

Le quartier des Champs Barets est composé d'un ensemble d'environ 500 logements locatifs sociaux construit dans les années 50. Il fait partie, au sens du recensement, de l'IRIS Vallée Béreult/Tréfileries/Champs-Barets, territoire nettement plus vaste et mixte, tant en termes de fonctions (mixité habitat/activités) que d'habitat. Ainsi, si la partie Champs Barets est composée uniquement d'habitat collectif social, l'ensemble de l'IRIS dans lequel elle est située compte également des logements individuels (37%), tant privés que sociaux.

Les caractéristiques sociales et les fragilités de la population des Champs Barets pourront de ce fait être moins visibles.

Une diminution modérée de la population de 9,2% depuis 1999

La diminution de la population de l'IRIS Tréfileries/Champs Barets est un peu plus importante que celle observée dans l'ensemble de la CODAH. Elle est liée en majeure partie au vieillissement de la population en place.

La part des moins de 18 ans est cependant restée stable dans le territoire et la structure par âge a globalement peu évolué.

Un quartier qui cumule des difficultés : chômage, monoparentalité, situation scolaire

Ce territoire fait partie des 25 quartiers les plus en difficulté de l'agglomération tels qu'identifiés par l'Insee dans le « Diagnostic social infra-urbain de la CODAH » : globalement ces quartiers comptent en proportion 2 fois plus de chômeurs, de non diplômés, de familles monoparentales et de ménages fortement dépendants des prestations sociales.

L'IRIS connaît depuis 1999 une progression de la population vivant dans une famille monoparentale. C'est le cas de près de 20% des habitants en 2010, soit 6 points de plus que dans l'ensemble de la CODAH.

La population du secteur est également largement affectée par le chômage et les difficultés d'accès à l'emploi : la part des chômeurs dans la population active a diminué depuis 1999, elle reste cependant supérieure de 6 points à celle de l'agglomération.

Enfin, la situation scolaire dans ce secteur demeure préoccupante, avec une faible scolarisation des 18-24 ans (24%) et une surreprésentation des sans diplôme dans la population.

Des difficultés sociales qui perdurent

Les ménages résidant dans l'IRIS Tréfileries/Champs Barets présentent des difficultés sociales préoccupantes, à l'image de l'ensemble du guartier de la Vallée/Béreult.

Les bénéficiaires du RSA socle représentent près de 32% des allocataires en 2013, soit 9 points de plus qu'en movenne dans l'agglomération.

La part des allocataires dépendant à plus de 50% des prestations sociales dépasse 40%, contre moins de 30% dans l'ensemble de la CODAH.

Enfin, le niveau de revenu des ménages (médiane par unité de consommation) place ici encore le secteur parmi les plus fragiles de l'agglomération.

Commune du HAVRE - Quartier des Neiges

Les Neiges



	Le	s Neiges	CODAH	
Population 2010	2 134		239 661	
Δ 1999/2010 (%)	- 22,9			- 6,1
	% 2010	Δ 1999/2010 (points)	% 2010	Δ 1999/2010 (points)
Moins de 18 ans	27,9	- 2,6	22,5	- 2,7
Pop. Famille monoparentale	25,2	+ 10,0	13,3	+ 3,0
Chômeurs 15/64ans	26,3	- 1,9	16,1	- 2,6
Allocataires RSA en 2013	37,9	-	20,8	-
Allocataires revenu à + de 50 % de prestations sociales en 2013	44,1	-	29,8	1
Revenu médian /UC 2010 (en €)	2010	Ecart/moyenne agglomération (%)		u médian/UC omération
IRIS Les Neiges	13 232	- 24,1	17 440	

Source: Insee, RP 2011, exploitations principales et complémentaires; Cnaf 31.12.2013

> Principales caractéristiques du quartier et évolution

Une diminution de la population du quartier de près de 23% depuis 1999

Cette baisse très importante de la population est principalement liée aux démolitions de logements opérées dans le parc collectif social du quartier et dans une moindre mesure, au vieillissement de la population en place. La part des moins de 18 ans dans la population du quartier s'est réduite depuis 1999 ; le quartier demeure néanmoins nettement plus jeune que l'ensemble du Havre.

Un quartier très proche des quartiers d'habitat social en termes de structures familiales et d'emploi

Le quartier a connu depuis 1999 une progression importante de la population vivant dans une famille monoparentale. C'est le cas d'un quart de la population, soit 10 points de plus qu'en 1999, et 12 points de plus que dans l'ensemble de la CODAH.

Le chômage et les difficultés d'accès à l'emploi affectent la population des Neiges. Si la part des chômeurs dans la population active a légèrement diminué depuis 1999, elle reste toujours supérieure à 25%, 10 points au-dessus de l'ensemble de la CODAH et place les Neiges à un niveau équivalent à celui du quartier Vallée Béreult.

Le taux d'activité de la population est particulièrement faible, 66%, situant ce quartier en dernière position dans l'agglomération. Cette faiblesse de l'activité affecte particulièrement les femmes, et le temps partiel pour ces dernières est très important.

Enfin, la situation scolaire demeure, comme celle de l'ensemble des quartiers sud, préoccupante, et le taux de scolarisation des 18-24 demeure parmi les plus faibles de l'agglomération : 35% contre 48% dans l'ensemble de la CODAH.

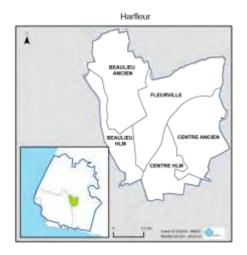
Un quartier socialement fragile

Les ménages résidant dans le quartier des Neiges présentent d'importantes fragilités sociales, à l'image des quartiers sud du Havre.

Les bénéficiaires du RSA socle représentent près de 38% des allocataires en 2013, soit 17 points de plus que dans l'ensemble de la CODAH et plus de 4 allocataires sur 10 ont des revenus constitués à plus de 50% de prestations sociales.

Enfin le revenu médian par unité de consommation situe le quartier parmi ceux dont les revenus sont les plus faibles.

Commune d'HARFLEUR



	Harfleur		CODAH	
Population 2010		8 158 239 661		39 661
Δ 1999/2010 (%)	- 4,3			- 6,1
	% 2010	Δ 1999/2010 (points)	% 2010	Δ 1999/2010 (points)
Moins de 18 ans	22,6	- 1,1	22,5	- 2,7
Pop. Famille monoparentale	11,5	+ 3,0	13,3	+ 3,0
Chômeurs 15/64ans	15,7	- 1,0	16,1	- 2,6
Allocataires RSA en 2013	17,7	=	20,8	-
Allocataires revenu à + de 50 % de prestations sociales en 2013	24,7	-	29,8	-
Revenu médian /UC 2010 (en €)	2010	Ecart/moyenne agglomération (%)		u médian/UC lomération
Ensemble commune*	17 169	- 1,5		17 40

Source : Insee, RP 2011, exploitations principales et complémentaires ; Cnaf 31.12.2013

> Principales caractéristiques de la commune et évolution

Une stabilisation de la population

En 2011, la commune d'Harfleur comptait 8 197 habitants, soit 327 de moins qu'en 1999 mais seulement 7 de moins qu'en 2006. Cette stabilisation de la population peut être liée en partie à l'augmentation du parc de logements, de l'ordre de 3,4 % depuis 2006. A l'échelle infra communale, seul un IRIS connaît une augmentation de sa population, l'Iris Centre HLM (+ 11 %). L'Iris le plus jeune est le Centre ancien (24 % de moins de 18 ans).

Des indicateurs dans les moyennes de la CODAH

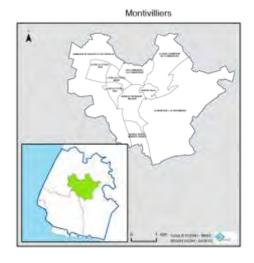
L'échelle communale, de par la présence d'une population socialement mixte, n'est pas toujours l'échelle pertinente pour rendre visible la fragilisation de certaines populations.

Ainsi, la commune d'Harfleur se situe-t-elle au regard de nombreux indicateurs dans une situation proche de celle de l'agglomération, voire pour certains indicateurs dans une situation plus favorable : une population un peu moins importante à vivre dans une famille monoparentale (11,5 % de sa population en 2010 - 13,3 % CODAH), un niveau de chômage équivalent à celui de l'ensemble de la CODAH (15,7 % de 15 à 64 ans se déclaraient au chômage en 2010, soit 6 points de moins que 10 ans auparavant) ; un taux d'activité (91 %) plus élevé qu'en moyenne dans la CODAH et des salariés moins affectés par la précarité de l'emploi. Le taux d'activité des femmes salariées est également très élevé (85 %), il a progressé de plus de 10 points par rapport à 1999. De même, le niveau de revenu moyen par UC (17 200 €) est équivalent à celui de l'ensemble de la CODAH et les allocataires sont moins concernés par les minimas sociaux : 17,7 % de bénéficiaires du RSA Socle contre 20,8 % dans l'ensemble de la CODAH et moins du quart des allocataires ont des revenus constitués à plus de 50 % de prestations sociales, contre près de 30 % pour l'ensemble de la CODAH. En termes d'indicateurs relatifs à la situation scolaire, Harfleur est toujours un peu en retrait par rapport à l'ensemble de la CODAH, notamment pour le taux de passage en seconde GT (55 % contre 65 % dans la CODAH) et le taux de scolarisation des 18-24 ans (35 % contre 48 % dans l'ensemble de la CODAH).

Mais des secteurs dont la population se fragilise, notamment dans l'Iris Centre Ancien. C'est dans le Centre ancien que la proportion de population vivant dans une famille monoparentale est la plus élevée (17,3 %), ainsi que, dans une moindre mesure, dans le Centre HLM. C'est également dans ces deux IRIS que la part de la population vivant dans une famille monoparentale a le plus progressé depuis 1999 : +3 à 4 points en 10 ans. Enfin, c'est également dans l'Iris Centre Ancien que la part des chômeurs parmi les actifs est la plus élevée (20 %), que le niveau de revenu (14 900 €) et le taux de scolarisation des 18-24 ans sont les plus faibles aussi, marquant une fragilisation des populations qui y résident.

^{*}Revenus médians/UC non disponibles à l'IRIS

Commune de MONTIVILLIERS



	Mon	tivilliers	CODA	Н
Population 2010	16 611		239 661	
Δ 1999/2010 (%)	+ 0,4		- 6,1	
	% 2010	Δ 1999/2010 (points)	% 2010	Δ 1999/2010 (points)
Moins de 18 ans	23,2		22,5	- 2,7
Pop. Famille monoparentale	10,0		13,3	+ 3,0
Chômeurs 15/64ans	11,0		16,1	- 2,6
Allocataires RSA en 2013	11,5	-	20,8	-
Allocataires revenu à + de 50 % de prestations sociales en 2013	16,4	-	29,8	-
Revenu médian /UC 2010 (en €)	2010	Ecart/moyenne agglomération (%)	Revenu méd aggloméra	
IRIS Centre-Ville	18 550	+ 6,4		
IRIS Réauté/Fréville	16 059	- 7,9		
IRIS Montade/Payennière	24 501	+ 40,5		
IRIS Belle Etoile Nord	15 552	- 10,8		
IRIS Belle Etoile Sud	23 119	+ 32,6	17 440)
IRIS Bois Champion/ Clémenceau	18 815	+ 7,9		
IRIS Lombards/Clinarderie	24 690	+ 41,6		
IRIS Av Président Wilson	18 021	+ 3,3		

Source : Insee, RP 2011, exploitations principales et complémentaires ; Cnaf 31.12.2013 *Revenus médians/UC non disponibles à l'IRIS

> Principales caractéristiques de la commune et évolution

Les habitants de Montivilliers se trouvent dans une situation socioéconomique plus favorable que la CODAH dans son ensemble: une part de familles monoparentales (10 % de sa population en 2010-13,3 % CODAH); un taux d'activité (90 %) qui s'est amélioré depuis dix ans et qui est plus élevé qu'en moyenne dans la CODAH; des salariés moins affectés par la précarité de l'emploi. Le taux d'activité des femmes salariées est également très élevé (83 %). Le taux de chômeurs au sens de l'Insee (11 %) a régressé de plus de 7 points en 10 ans.

Les niveaux de revenus médians par UC sont dans l'ensemble des Iris, excepté les Iris Belle Etoile Nord et Sud, supérieurs, voire très nettement supérieurs à celui de l'ensemble de la CODAH. En 2013, la commune compte moins de 12 % d'allocataires bénéficiant du RSA Socle (CODAH : 20,8 %) et un pourcentage d'allocataires ayant un revenu constitué à plus de 50% de prestations sociales deux fois moins important que dans l'ensemble de la CODAH. Les indicateurs de la situation scolaire sont nettement plus favorables que dans l'ensemble de la Codah, notamment en ce qui concerne le taux de passage en seconde GT (71 % contre 64,7 % dans l'agglomération). Le taux de scolarisation des 18-24 ans n'est que de 41 % contre 48 % dans l'ensemble de l'agglomération, ce que l'on peut expliquer en partie du fait d'une population socialement plus favorisée : les jeunes de Montivilliers, une fois titulaires du bac, quitteraient plus fréquemment le territoire de l'agglomération pour poursuivre des études supérieures.

La population est très mixte socialement, son poids s'est stabilisé en lien avec l'augmentation du parc de logements (+ 5 % depuis 2006, notamment dans l'IRIS Centre-Ville mais surtout dans l'IRIS Président Wilson (+ 606 habitants, soit +18 % entre 1999 et 2010). Sa population connait un vieillissement relatif (baisse des moins de 18 ans et augmentation des plus de 65 ans, soit + 4,2 points par rapport à 1999).

Un IRIS dont la population se fragilise : Belle-Etoile Nord

Cet IRIS a vécu une progression importante de la population vivant dans une famille monoparentale, + 3 à 4 points en 10 ans, tout comme l'Iris Président Wilson.

C'est dans l'IRIS de la Belle Etoile que la part des chômeurs parmi la population active est la plus élevée (13 %), le taux d'activité le plus faible (87 %), particulièrement celui des femmes (74 %).

A l'échelle infra-communale, l'IRIS Belle Etoile Nord se distingue avec un revenu médian par UC plus faible, 15 500 €, que dans les autres IRIS de la commune en lien avec la présence de parc social. Les bénéficiaires du RSA socle sont proportionnellement plus nombreux dans l'IRIS de Belle Etoile Nord, et dans une moindre mesure Président Wilson (près de 13 %). Ces deux IRIS, mais également celui du Centre-Ville, sont les plus concernés par la présence d'allocataires à faible niveau de revenu (revenus composés à plus de 50 % de prestations sociales).

GONFREVILLE-L'ORCHER - IRIS DE MAYVILLE

Gonfreville-L'Orcher / Mayville



	Mayville		CODAH	
Population 2010			39 661	
Δ 1999/2010 (%)	- 13,0			- 6,1
	% 2010	Δ 1999/2010 (points)	% 2010	Δ 1999/2010 (points)
Moins de 18 ans	20,7	-	22,5	- 2,7
Pop. Famille monoparentale	17,4	-	13,3	+ 3,0
Chômeurs 15/64ans	21,6	-	16,1	- 2,6
Allocataires RSA en 2013	-	-	20,8	-
Allocataires revenu à + de 50 % de prestations sociales en 2013	-	-	29,8	1
Revenu médian /UC 2010 (en €)	2010	Ecart/moyenne agglomération (%)		u médian/UC omération
Ensemble commune*	15 595	- 10,6		17 440

Source : Insee, RP 2011, exploitations principales et complémentaires ; Cnaf 31.12.2013

L'Iris Mayville fait partie de la commune de Gonfreville-L'Orcher.

En termes d'habitat, le parc locatif social représente près de 70 % des logements contre 54 % dans l'ensemble de la commune. Ceux-ci sont pour 57 % des logements individuels.

Principales caractéristiques de l'Iris et évolution

La population de cet Iris s'élevait en 2010 à 1 622 habitants, soit près de 18 % de la population communale.

Sa population a diminué depuis 1999, - 13 %, en lien avec le vieillissement de la population en

Ce territoire est en 2010 plus âgé que l'ensemble de la commune, et la part des moins de 18 ans n'y représente qu'à peine 21 %, contre plus de 26 % dans l'ensemble de la commune et plus de 22 % dans la CODAH.

La part des familles monoparentales y est plus élevée qu'en moyenne dans la commune ou dans l'agglomération : 17 % des habitants vivaient en 2010 dans une famille monoparentale contre 14 % dans l'ensemble de Gonfreville-l'Orcher.

L'Iris Mayville est également un secteur dont les habitants concentrent des difficultés socioéconomiques : la part des chômeurs parmi les actifs dépasse 21 % contre à peine 19 % dans la commune et 16 % dans la CODAH.

La part des sans diplôme parmi les plus de 15 ans non scolarisés s'élève à près de 35 % (31 % dans l'ensemble de la commune) et les jeunes âgés de 18 à 24 ans poursuivant des études ne représentent que 26 % de cette classe d'âge contre 48 % dans l'ensemble de la CODAH.

GONFREVILLE-L'ORCHER – IRIS COTES BLANCHES/CORNICHE/PABLO PICASSO

Gonfreville-L'Orcher / Côtes Blanches/ Comiche / Pablo Picasso



Population 2010	Côtes Blanches/CornichePablo Picasso 2 247 - 11 7%		CODAH 239 661	
Δ 1999/2010 (%)	- 11,7% Δ % 2010 1999/2010 (points)		% 2010	- 6,1 Δ 1999/2010 (points)
Moins de 18 ans	26,7	-	22,5	- 2,7
Pop. Famille monoparentale	11,4	-	13,3	+ 3,0
Chômeurs 15/64ans	12,4	-	16,1	- 2,6
Allocataires RSA en 2013	-	-	20,8	-
Allocataires revenu à + de 50 % de prestations sociales en 2013	-	-	29,8	-
Revenu médian /UC 2010 (en €)	2010	Ecart/moyenne agglomération (%)	Revenu médian/UC agglomération	
Ensemble commune*	15 595	- 10,6	1	7 440

Source : Insee, RP 2011, exploitations principales et complémentaires ; Cnaf 31.12.2013

L'Iris Côtes Blanches/Corniche/Pablo Picasso fait partie de la commune de Gonfreville-L'Orcher. Il s'agit d'un Iris très mixte en termes d'habitat : le parc locatif social ne représente que 23,5 % des logements et l'habitat individuel 82 % des logements.

Les structures sociales de la population y sont donc également très diversifiées.

> Principales caractéristiques de l'Iris et évolution

La population de cet Iris s'élevait en 2010 à **2 247 habitants**, soit près d'un quart de la population communale.

Le nombre d'habitants y a diminué de près de 12 % depuis 1999, du fait en partie du vieillissement de la population.

La population y reste néanmoins jeune, avec près de 28 % de moins de 18 ans, à l'image de l'ensemble de la commune, soit nettement plus que dans l'ensemble de la CODAH.

Cet Iris est caractérisé par une *mixité* sociale relativement importante.

La part des chômeurs parmi les actifs est nettement plus faible qu'en moyenne communale ou dans l'ensemble de l'agglomération.

Les familles monoparentales sont un peu moins présentes qu'en moyenne dans la commune ou l'agglomération : 11 % contre 14 % à Gonfreville-l'Orcher.

La part des sans diplôme parmi les plus de 15 ans non scolarisés y est plus faible et s'élève à 20 % contre 31 % dans l'ensemble de la commune. La part des jeunes âgés de 18 à 24 ans poursuivant des études est importante, elle représente 45 % de cette classe d'âge soit un niveau équivalent à celui observé dans l'ensemble de la CODAH (48 %).

Annexe 2 : Atlas de la géographie prioritaire de l'agglomération havraise – Source : SIGU

ATLAS

Eléments de synthèse

ATLAS

Quartiers prioritaires

ATLAS

Territoires de veille active

ANNEXE 3 – Programmes annuels d'actions «politique de la ville » (ces documents seront annexés chaque année)							
					ique de la vil	le »	
					ique de la vil	le »	
					ique de la vil	le »	
					ique de la vil	le »	
					ique de la vil	le »	

ANNEXE 4 – Mobilisation du droit commun de l'Etat + déclinaison au niveau départemental et local

ANNEXE 5 – Engagements régionaux RSE pour cinq entreprises nationales

ANNEXE 6 – Charte d'engagement réciproque sur la qualité de service – logements sociaux (annexe disponible ultérieurement)

ANNEXE 7 – Convention intercommunale de mixité sociale (annexe disponible ultérieurement)

ANNEXE 8 – Principaux projets de renouvellement urbain

- Avant-projet quartier vallée Béreult Graville la Vallée Ville du Havre.
 (En attente du protocole de préfiguration du projet régional de rénovation urbaine de la vallée Béreult Graville la Vallée)
 - Quartier Henri Barbusse, Anatole France, et Victor Hugo Ville de Gonfrevillel'Orcher.
 - Groupe « Winston Churchill » Ville du Havre

ANNEXE 9 – Mobilisation détaillée du droit commun de partenaires						
ANNEXE 9 – autres que l'		détaillée du dro	oit commun de p	artenaires		
		détaillée du dro	oit commun de p	artenaires		
		détaillée du dro	oit commun de p	artenaires		



www.codah.fr

Hôtel d'Agglomération 19 rue Georges Braque CS 70854 76085 Le Havre Cedex Tél : 02 35 22 25 25 www.codah.fr